

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES  
TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT  
POUR L'ANNÉE 2019 - VOLETS TAUX DE PERTES ET  
MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE (MRI)

DOSSIER : R-4058-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
Me MARC TURGEON et  
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 15 JANVIER 2019

VOLUME 7

JEAN LAROSE & ROSA FANIZZI  
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et  
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE  
avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE  
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et  
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-  
ARQ);

Me GUY SARAULT et  
Me PIERRE PELLETIER  
avocats de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIECIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ et  
Me PAULE HAMELIN  
avocats de l'Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ÉRIC OLIVER  
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques et de  
l'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DE HQT - Panel 4 - Taux de pertes de transport (suite)	
BENOÎT DELOURME	
FRANCIS MONETTE	
PATRICK TRUONG	
WAHIBA SALHI	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	9
INTERROGÉS PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE	57
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	78
ÉCHANGE DE PART ET D'AUTRE	94
PREUVE DE L'AQCIE ET DU CIFQ	
PAUL PAQUIN	
PIERRE VÉZINA	
JOCELYN B. ALLARD	
INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	101
PREUVE DE EBM	
JULIEN WU	
INTERROGÉ PAR Me NICOLAS DUBÉ	114
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	131
RÉINTERROGÉ PAR Me NICOLAS DUBÉ	136
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	140
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE	188
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	200
ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE	219

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-6 (HQT) : Vérifier auprès du délégué commerciale si une lettre a été envoyée au Distributeur au même titre qu'elle aurait été envoyée aux clients point à point (demandé par EBM)	47
E-7 (HQT) : Vérifier si, taux dans le tarif provisoire qui est à 5,4 %, des outils réglementaires doivent être mis en place et indiquer la position du Transporteur à cet égard (demandé par la Formation)	93

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quinzième (15e)  
2 jour du mois de janvier :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quinze (15)  
8 janvier deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4058-  
9 2018. Demande du Transporteur de modification des  
10 tarifs et conditions des services de transport pour  
11 l'année 2019 - Volets taux de pertes et mécanisme  
12 de réglementation incitative. Poursuite de  
13 l'audience.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, bonjour. Comme madame la greffière vient de  
16 le mentionner, c'est la poursuite de l'audience. On  
17 est encore avec le panel du Transporteur et c'est à  
18 EBM, Maître Dubé, pour votre contre-interrogatoire.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Vouliez-vous un peu d'intendance peut-être?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Ah! Oui. Avez-vous des...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Me permettez-vous, Maître Dubé? Excusez-moi.

25 J'aurais dû signaler de la main. Alors, tout

1 d'abord, bonjour à tous, les membres.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bonjour.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Pas que mes salutations, mais évidemment celle de  
6 toute l'équipe. Alors, tout d'abord, pour les  
7 engagements, je veux vous assurer qu'on y  
8 travaille. On y a travaillé hier soir. Il n'y a  
9 rien de prêt en ce moment, mais je peux vous dire  
10 qu'on y travaille. On a toujours le désir de  
11 compléter ça avant les plaidoiries. Alors, c'est  
12 l'objectif qu'on se fixe. On sait que c'est tout  
13 bientôt, mais c'est ambitieux. Je ne vous promets  
14 rien, mais sachez qu'on y travaille.

15 Le deuxième élément que je voulais vous  
16 mentionner, je voulais remercier madame Rosa hier  
17 pour les notes sténographiques. On sera prêt pour  
18 les plaidoiries cet après-midi, les références y  
19 seront insérées pour votre gouverne. Alors, je  
20 devrais avoir, moi, les versions papiers de tout ça  
21 vers l'heure du midi. Alors, si malheureusement on  
22 avançait là, je ne pourrai pas me présenter devant  
23 vous avant le début de l'après-midi, si jamais...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 De toute façon, l'horaire pour l'instant ne nous

1           permet pas de...

2           Me YVES FRÉCHETTE :

3           Oui, il semble décrocher, mais des fois... on ne  
4           sait jamais.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           O.K. On ne sait jamais.

7           Me YVES FRÉCHETTE :

8           Troisième élément, c'était l'engagement que j'avais  
9           pris hier auprès de vous, c'est-à-dire d'informer  
10          mes collègues d'Hydro-Québec Distribution, à la  
11          fois de la décision que vous aviez rendue à l'égard  
12          du moyen préliminaire et puis de les informer des  
13          représentations que vous nous avez faites à cet  
14          égard-là, tant vous que vous, Monsieur Turgeon.  
15          Alors, ces représentations-là ont été faites.

16                 Et ce que je voulais vous mentionner, c'est  
17          vous révéler la position qu'Hydro-Québec  
18          Distribution me prie de vous transmettre ce matin.  
19          Alors, c'est qu'Hydro-Québec Distribution s'en  
20          remet aux représentations du Transporteur dans ce  
21          dossier. Alors, c'est comme je vous mentionnais  
22          hier là, c'est en ligne avec ce que je vous ai  
23          mentionné. Alors, c'est ce qu'on m'indique de vous  
24          transmettre.

25                 Alors, sur ce, bien alors, à moins que vous

1           avez des questions supplémentaires pour moi, je  
2           laisserais... pour le Transporteur, je laisserais à  
3           maître Dubé le micro.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Merci beaucoup, Maître Fréchette...

6           Me YVES FRÉCHETTE :

7           C'est bien.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           ... pour ces renseignements.

10          Me YVES FRÉCHETTE :

11          C'est bien. Je vous remercie.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Merci. Maître Dubé.

14

15          PREUVE DE HQT - Panel 4 - Taux de pertes de  
16          transport (suite)

17

---

18          L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quinzième (15e)  
19          jour du mois de janvier, ONT COMPARU :

20

21          BENOÎT DELOURME

22          FRANCIS MONETTE

23          PATRICK TRUONG

24          WAHIBA SALHI

25

1 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et  
2 disent :

3

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

5 Alors, bon matin Madame la Présidente. Bonjour  
6 Messieurs les Régisseurs.

7 Q. [1] Sans plus tarder, bonjour au Panel. Je vais  
8 vous référer en premier à la pièce HQT-13, Document  
9 1.5, cote de la Régie B-0170. C'était la réponse du  
10 Transporteur à la demande de renseignements numéro  
11 5, donc à la page 19, le tableau R5.3. Au-dessus du  
12 tableau, on peut lire :

13 Le processus de revalidation du  
14 Transporteur a permis d'identifier des  
15 écarts dans le taux de pertes de  
16 transport remontant jusqu'à 2006. Le  
17 tableau suivant présente les taux de  
18 pertes révisés.

19 Donc, on voit du tableau les taux initiaux et les  
20 taux révisés de deux mille six (2006) à deux mille  
21 quatorze (2014). Pouvez-vous nous dire jusqu'à  
22 quelle année le Transporteur est remonté pour  
23 effectuer son processus de revalidation? Est-ce que  
24 ça remonte avant deux mille six (2006) ou ça  
25 s'arrête à deux mille six (2006)?

1 M. FRANCIS MONETTE :

2 R. Le processus s'est arrêté à deux mille six (2006).

3 Q. [2] Quel est le niveau de confort ou de certitude  
4 du Transporteur quant à l'exactitude des taux de  
5 pertes de transport pour les années antérieures à  
6 deux mille six (2006), et ce, considérant qu'on  
7 observe un biais systématique à la hausse de deux  
8 mille six (2006) à deux mille dix-neuf (2019)?

9 (9 h 05)

10 R. Donc, pour ce qui est des années précédant deux  
11 mille six (2006), en fait dans notre analyse, notre  
12 système d'équation, hein, comme on expliquait un  
13 peu plus tôt, fonctionne en fonction du temps. Tant  
14 qu'une équation ne change pas, elle reste valide.  
15 Donc, en reculant dans le temps, bien, on voit que,  
16 avant deux mille six (2006), on n'a pas trouvé de  
17 problème dans les équations avant deux mille six  
18 (2006). Ce sont essentiellement plutôt des  
19 problèmes de données qu'on a trouvés. Donc, du  
20 point de vue des équations, on a quand même une  
21 bonne confiance sur la qualité des équations qui  
22 étaient là.

23 D'autre part, du côté de l'écart qu'on  
24 observe en deux mille six (2006) par rapport aux  
25 dernières années, l'écart de deux mille six (2006)

1 est quand même de point un comme on voit. Donc, il  
2 y a vraiment très peu de choses qu'on a découvert à  
3 ce moment-là, en deux mille six (2006). Donc, c'est  
4 pour cette raison que mon niveau de confiance avant  
5 deux mille six (2006) est quand même relativement  
6 grand. Donc c'est ainsi que je résumerais ma  
7 réponse.

8 Q. [3] Juste être sûr de comprendre. Vous avez vérifié  
9 les équations avant deux mille six (2006). Donc,  
10 est-ce que la revalidation, il y a une certaine  
11 validation qui s'est faite avant deux mille six  
12 (2006) ou il n'y en a pas eu? Quelle est la  
13 différence, autrement dit, par rapport à la  
14 validation qui a été faite avant deux mille six  
15 (2006) et après deux mille six (2006)?

16 R. L'exercice de validation s'est complété avec  
17 l'année deux mille six (2006). Mais comme je vous  
18 dis, par rapport aux modifications aux équations,  
19 on n'a pas trouvé de problématique probante à ce  
20 moment-là. Donc, c'est pour cette raison-là que je  
21 n'ai pas de raison de croire qu'il y a eu des  
22 problématiques d'équations avant deux mille six  
23 (2006). Mais l'exercice de validation s'est terminé  
24 en deux mille six (2006). Donc, à votre question,  
25 votre niveau de confiance précédant deux mille six

1 (2006), bien, mon niveau de confiance est élevé  
2 compte tenu du fait que je n'ai pratiquement pas  
3 trouvé d'erreurs sur les équations et l'écart est  
4 très mince. Mais l'exercice s'est terminé en deux  
5 mille six (2006).

6 Q. [4] L'écart très mince de point un, je crois que  
7 vous avez mentionné, en deux mille six (2006),  
8 parce que votre niveau de confiance était à l'effet  
9 que cet écart-là se retrouverait aussi sur les  
10 années antérieures à deux mille six (2006) ou  
11 pourrait être plus grand?

12 R. Pouvez-vous juste reformuler la question exacte  
13 s'il vous plaît?

14 Q. [5] Vous avez parlé d'un écart de point un pour  
15 l'année deux mille six (2006).

16 R. Exact.

17 Q. [6] Cet écart-là, quel est votre niveau de  
18 confiance par rapport à ce qu'il... qu'on le  
19 retrouve également le même écart sur les années  
20 antérieures à deux mille six (2006), donc un écart  
21 de point un?

22 R. Donc, l'écart de point un qui a été découvert en  
23 deux mille six (2006), ce n'est pas impossible  
24 qu'il se retrouve en deux mille cinq (2005) cette  
25 erreur-là qui était en deux mille six (2006), ce

1 n'est pas impossible qu'il se retrouve avant deux  
2 mille cinq (2005). Maintenant, à partir de ce  
3 moment-là, les taux étaient fixes à cinq point deux  
4 (5,2). Mais il reste que l'écart de deux mille-six  
5 (2006) c'est pas impossible qu'il se retrouve en  
6 deux mille cinq (2005). Maintenant, ma confiance  
7 globale sur... sur l'exercice et les erreurs avant  
8 cette année-là, je réitère au fait qu'il y a très  
9 peu d'erreurs, en fait pratiquement pas, qui ont  
10 été trouvées dans ces années-là. Donc, ce qui fait  
11 en sorte que j'ai confiance que l'historique  
12 précédent est bon. Est de loin meilleur aux  
13 dernières années qu'on a observées, là, où est-ce  
14 qu'on a trouvé beaucoup plus d'erreurs.

15 (9 h 10)

16 Q. [7] Et l'exercice de revalidation que vous avez  
17 fait de deux mille six (2006) à deux mille dix-neuf  
18 (2019), est-ce que ça serait possible pour le  
19 Transporteur de le refaire tel quel pour les années  
20 antérieures à deux mille six (2006)? Compte tenu,  
21 là, qu'on remonte quand même assez loin en arrière,  
22 je me demandais si c'était possible de le faire?

23 R. Donc, en fait, avant... en fait, le taux de deux  
24 mille neuf (2009) a été établi à partir des années  
25 deux mille cinq (2005), six (6) et sept (7). Donc,

1 effectivement que le taux deux mille cinq (2005)  
2 pourrait être révisé pour s'assurer que l'erreur  
3 qu'on présente en deux mille six (2006) n'est pas  
4 en deux mille cinq (2005).

5 Maintenant, il faut quand même garder à  
6 l'esprit que plus on recule dans le temps, bien,  
7 plus les validations deviennent... deviennent  
8 complexes, hein, on... c'est un historique qui est  
9 très long, ça devient encore plus difficile de  
10 porter des jugements. Donc, c'est pour cette  
11 raison-là qu'effectivement, on pourrait réviser  
12 deux mille cinq (2005).

13 Maintenant, notre niveau de confiance,  
14 comme je vous dis, en deux mille six (2006), il n'y  
15 a à peu près qu'une erreur qui a été trouvée sur la  
16 mise à jour d'équations. Donc, on est confiant sur  
17 le fait que les taux, avant ça, étaient de bonne  
18 qualité.

19 Q. [8] Est-ce que le Transporteur serait disposé à  
20 réviser l'année deux mille cinq (2005)?

21 R. Oui, le Transporteur serait disposé à réviser  
22 l'année deux mille cinq (2005) également.

23 Q. [9] Vous allez me voir venir avec la prochaine  
24 question. Si on trouve une erreur en deux mille  
25 cinq (2005), est-ce que le Transporteur serait

1           disposé à continuer à réviser les taux des années  
2           antérieures?

3           M. WAHIBA SALHI :

4           R. À compter... en fait, en amont de deux mille cinq  
5           (2005), qui était l'année où on commençait à...  
6           qu'on utilisait pour la première fois pour calculer  
7           un taux réglementaire avec une moyenne trois ans,  
8           en amont de deux mille cinq (2005), c'était un taux  
9           qui était à cinq point deux (5.2) depuis le début  
10          de la réglementation. Donc, depuis le début c'était  
11          à cinq point deux (5.2) « flat » tout le long.  
12          Donc, on ne voit pas l'intérêt d'aller réviser cet  
13          exercice-là, qui a été, qui n'était pas un exercice  
14          qui était fait annuellement, une validation  
15          annuelle des équations qui étaient données.

16          (9 h 15)

17          Q. [10] Merci. Donc, ça va clore mes questions sur  
18          cette ligne-là. Je vous réfère maintenant à la  
19          décision D-...

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Maître Dubé.

22          Me NICOLAS DUBÉ :

23          Oui.

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Je vais juste vous interrompre quinze (15) secondes

1 pour... parce qu'ils ont accepté de réviser deux  
2 mille cinq (2005) puis je voulais juste savoir :  
3 est-ce que c'est un engagement ou est-ce que c'est  
4 plus tard? Je voulais juste, pour des questions  
5 d'intendance, là, est-ce que...

6 Me NICOLAS DUBÉ :

7 En fait, je comptais le plaider pour que la Régie  
8 rende une ordonnance, mais je peux le demander en  
9 engagement également si... s'ils sont en mesure de  
10 le faire...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je... c'est parce que je ne sais pas combien de  
13 temps ça peut leur prendre non plus, là, ça fait  
14 que...

15 Me NICOLAS DUBÉ :

16 Exactement.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je voulais juste savoir si on pouvait...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Non, non, mais moi on n'a pas de difficulté avec  
21 l'engagement. Je ne peux pas... je ne les  
22 volontarise pas d'habitude quand on ne les demande  
23 pas, là, mais j'ai aucune difficulté, vous savez ce  
24 que c'est, là. Mais on n'a pas de difficulté puis  
25 la trame de madame Salhi reste celle-ci : c'est

1 qu'auparavant c'était fixe, alors ça n'aura pas de  
2 pertinence, pour un futur dossier peut-être ou  
3 d'autre aspects, mais maintenant, de réviser deux  
4 mille cinq (2005), comme les témoins l'ont affirmé,  
5 c'est tout à fait possible puis on peut prendre  
6 l'engagement de le faire.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Moi, c'est... c'est vous qui...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Pas de souci. Bien parfait, je vais... je vais...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... qui maîtrisez le délai. Moi, je ne le sais pas,  
13 alors je veux juste savoir si on doit s'attendre...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 On peut...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... à l'avoir dans le cadre...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Monsieur Monette est là.

20 M. PATRICK TRUONG :

21 R. Simplement peut-être on peut prendre un engagement,  
22 mais on va regarder le délai parce que c'est pas un  
23 processus simple et facile à faire, une révision de  
24 données historiques. Ça a pris quand même plusieurs  
25 mois à faire les données antérieures. On va vous

1 revenir avec un délai plus précis, par exemple, on  
2 va prendre l'engagement.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est bien.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Juste un instant. Maître Dubé.

7 Me NICOLAS DUBÉ :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je comprends que vous seriez... même si vous n'avez  
11 pas le chiffre exact de la révision, vous êtes à  
12 l'aise de le plaider cet après-midi, de dire qu'il  
13 y aurait révision, sans connaître le chiffre?

14 Me NICOLAS DUBÉ :

15 Mon client me dit qu'il est à l'aise d'attendre.

16 Pour nous, l'important c'est que le taux de pertes  
17 révisé deux mille... le taux de pertes de deux  
18 mille cinq (2005) soit révisé, puis ça peut être  
19 ultérieurement. On n'en a pas besoin nécessairement  
20 dans le cadre de cette audience-ci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me NICOLAS DUBÉ :

24 D'où le fait que je n'avais pas formulé  
25 d'engagement à la base.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est correct, moi, c'était juste pour mon  
3 intendance, je devais le savoir, là, mais alors  
4 c'est parfait comme ça et puis...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 C'est noté.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Très bien.

11 Me NICOLAS DUBÉ :

12 Q. [11] Merci. Donc, je vous réfère à la décision D-  
13 2017-021, qui avait été rendue dans le cadre de la  
14 demande tarifaire pour l'année deux mille dix-sept  
15 (2017). C'était dans le dossier R-3981-2016. Je  
16 vais vous lire le paragraphe 500.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Je vais leur donner.

19 Me NICOLAS DUBÉ :

20 O.K. J'avais des copies, Maître Fréchette, mais...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Ah, O.K.

23 Me NICOLAS DUBÉ :

24 ... je ne crois pas que c'est nécessaire de leur  
25 donner les extraits. Si vous voulez que je vous les



1                           les températures moyennes pour ces  
2                           mois et les normales a été le plus  
3                           prononcé ».

4           Est-ce que vous vous souvenez de cette affirmation?

5           M. BENOÎT DELOURME :

6           R. Je ne m'en souviens pas, là, mais je la relis, donc  
7           je me la remémore.

8           Q. [13] Donc, les taux de pertes de transport révisés  
9           pour les années deux mille quatorze (2014) et deux  
10           mille quinze (2015) montrent plutôt une baisse des  
11           pertes de transport, soit cinq point cinquante-sept  
12           pour cent (5,57 %) pour deux mille quatorze (2014)  
13           et cinq virgule quarante-neuf pour cent (5,49 %)  
14           pour deux mille quinze (2015). Je peux vous donner  
15           la référence aux chiffres dans la preuve, si vous  
16           le désirez.

17           (9 h 20)

18                           Le Transporteur a fourni une explication  
19           relativement à cette diminution en réponse à la  
20           question 9.1 de l'AHQ-ARQ dans sa DDR numéro 2. Et  
21           là, on retrouve ça au document HQT-13, document  
22           2.2, la pièce B-0178, page 13. Donc, c'est la  
23           réponse 9.1 en page 13 où l'AHQ demandait  
24           d'expliquer la baisse du taux de pertes de  
25           transport en deux mille quatorze (2014) et deux

1 mille quinze (2015). La réponse du Transporteur  
2 référerait à la réponse 5.3 de la Régie.

3 Mme WAHIBA SALHI :

4 R. Excusez-moi, Maître Dubé.

5 Q. [14] Oui.

6 R. C'est page 21, je pense, la référence à la réponse  
7 à la question 9.1.

8 Q. [15] Ah! Peut-être, oui, désolé. Donc, c'est la  
9 réponse 9.1.

10 R. Je veux seulement savoir qu'on... O.K. Parfait.

11 Merci.

12 Q. [16] Merci. Le Transporteur écrivait :

13 Le Transporteur tient également à  
14 rappeler que l'énergie transitée, qui  
15 évolue de façon similaire à l'énergie  
16 livrée, n'est pas un indicateur  
17 suffisant pour juger de l'évolution du  
18 taux de pertes. On ne peut tirer  
19 aucune conclusion en comparant son  
20 évolution à celle du taux de pertes.  
21 Par exemple, une baisse de production  
22 dans le sud du réseau ferait baisser  
23 l'énergie transitée, mais aurait tout  
24 de même un impact à la hausse sur le  
25 taux de pertes. Le tableau 8 de

1 l'étude expliquant et quantifiant les  
2 facteurs influençant le taux de pertes  
3 actuel du réseau de transport confirme  
4 ce point.

5 Pouvez-vous clarifier votre réponse si l'on ne peut  
6 tirer aucune conclusion en comparant l'évolution de  
7 l'énergie transitée qui évolue de façon similaire  
8 avec l'énergie livrée, selon la réponse fournie.  
9 Quelle est la raison qui a justifié la baisse en  
10 deux mille quinze (2015)? Est-ce que la baisse  
11 découle uniquement des ajustements de calculs que  
12 vous avez faits quant à l'énergie livrée?

13 M. FRANCIS MONETTE :

14 R. Donc, hier, dans la présentation, j'ai mentionné  
15 que notre exercice deux mille dix-huit (2018) qui  
16 était en cours actuellement, on était en train  
17 d'implanter toutes nos équations corrigées  
18 maintenant dans notre système, d'une part. D'autre  
19 part, on incluait les changements topologiques qui  
20 ont eu cours en deux mille dix-huit (2018). Et puis  
21 là, qu'on était en train de faire l'exercice de  
22 validation annuelle de l'année deux mille dix-huit  
23 (2018), qu'on avait repéré des ajustements.

24 En fait, un de ces ajustements-là qui  
25 mérite d'être fait est justement pour l'année deux

1 mille quatorze (2014) où est-ce qu'on pourrait  
2 observer une baisse du taux de pertes qu'on a remis  
3 ici. Ce qui fait en sorte que maintenant l'écart  
4 entre deux mille quatorze (2014) et deux mille  
5 quinze (2015) serait en hausse. Donc, ça viendrait  
6 expliquer, concilier, en fait là ce que vous  
7 évoquez ici.

8 Q. [17] Puisqu'on parle maintenant d'une baisse du  
9 taux de pertes de transport pour deux mille  
10 quatorze (2014) à deux mille quinze (2015)  
11 contrairement à une hausse initialement, vous êtes  
12 d'accord avec moi pour dire que l'explication quant  
13 aux hausses de température en deux mille quinze  
14 (2015) ne pouvait être le facteur qui pouvait  
15 justifier l'augmentation du taux de pertes de  
16 transport à ce moment-là?

17 M. BENOÎT DELOURME :

18 R. Bien. Je vais reformuler ce que mon collègue vient  
19 de dire. Avec la correction qu'on va apporter à  
20 deux mille quatorze (2014), on va être de nouveau à  
21 la hausse entre quatorze (2014) et quinze (2015).  
22 Donc, on retombe sur nos pattes là.

23 (9 h 25)

24 Q. [18] D'accord. Merci. Mes prochaines questions vont  
25 porter sur vos travaux avec l'IREQ. Monsieur

1 Monette, j'ai compris de votre témoignage rendu  
2 hier que le Transporteur n'envisage pas recourir à  
3 la méthode de simulation basée sur son modèle de  
4 réseau comme outil additionnel pour fins de  
5 validation de la tendance de l'évolution du taux de  
6 pertes calculé par le Transporteur s'il n'a pas  
7 encore terminé d'ici là ses travaux avec l'IREQ.  
8 C'est bien ça la position du Transporteur?

9 R. En fait c'est un outil effectivement qui est  
10 évolutif. Puis tant qu'on n'a pas pris le temps de  
11 bien s'asseoir avec l'IREQ pour faire les travaux  
12 d'ingénierie requis pour bien comprendre comment  
13 utiliser cet outil-là de façon optimale, on prévoit  
14 attendre effectivement qu'on ait terminé ces  
15 travaux-là pour se servir de ça pour nous aider à  
16 analyser l'évolution des taux de pertes.

17 Q. [19] Et quand le Transporteur envisage-t-il  
18 terminer ses travaux avec l'IREQ? Est-ce que ça  
19 serait d'ici la prochaine cause tarifaire ou une  
20 autre?

21 R. Donc, en réponse à votre question, juste si je  
22 reviens un petit peu sur la question de  
23 l'utilisation de l'outil. On n'a pas besoin de  
24 l'outil de l'IREQ pour quand même utiliser les  
25 résultats de l'étude de Benoît, hein, pour être

1 quand même capable de constater l'évolution du taux  
2 de pertes de transport.

3 Maintenant, pour ce qui est de l'échéancier  
4 qu'on a avec l'IREQ, actuellement, on n'a pas  
5 d'échéancier précis sur l'ampleur des travaux  
6 requis, tout ça. Donc, je ne suis pas en mesure  
7 aujourd'hui de vous dire à quel moment cet outil-là  
8 va être utilisé, utilisable et utilisé. Ceci étant  
9 dit, on pourrait vous faire rapport de ça à la  
10 prochaine cause tarifaire, où est-ce qu'on en est  
11 et vous communiquer un échéancier à ce moment-là.

12 M. PATRICK TRUONG :

13 R. Je pourrais peut-être apporter un point  
14 additionnel. Actuellement, avec l'IREQ, on est en  
15 train de « scoper », je dirais, le carnet de  
16 commandes, le cahier de charges. Et on est en train  
17 de regarder avec l'IREQ sérieusement quand est-ce  
18 qu'on est capable de livrer ça le plus rapidement  
19 possible. Alors, on vous revient avec une date  
20 précise aussitôt qu'on aura la réplique de l'IREQ.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 D'un point de vue, permettez-moi, d'un point de vue  
23 réglementaire, selon le cas, si vous souhaitez que  
24 ces suivis-là puissent se faire, un peu comme on  
25 l'a fait en administratif, de façon administrative,

1 là, le Transporteur pourrait être ouvert. Il y a  
2 des suivis qui peuvent se faire en dehors du  
3 processus formel de l'audience tarifaire. D'un  
4 point de vue réglementaire, le Transporteur aurait  
5 l'ouverture de faire ces suivis-là  
6 administrativement, comme on l'a fait l'an dernier.

7 Me NICOLAS DUBÉ :

8 C'est bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Excusez! Je me demandais si monsieur Delourme...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Non, non, mais c'est simplement pour...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... voulait venir tous les premiers mardis du mois  
15 nous expliquer où il était rendu, mais c'est  
16 peut-être pas la solution optimale.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien. C'était pour volontariser, c'est pour  
19 mon collègue.

20 Me NICOLAS DUBÉ :

21 Q. [20] Toujours dans la réponse du Transporteur à la  
22 demande numéro 5 de la Régie à la page 18, la  
23 réponse à la question 5.3 de la Régie, page 18,  
24 question 5.3. C'est la HQT-13, Document 1.5, la  
25 pièce B-0170. Donc aux lignes 6 à 13, on peut

1 lire :

2 Le graphique R5.3b permet d'apprécier  
3 que l'évolution du taux de pertes réel  
4 semble mieux suivre les tendances de  
5 l'évolution des principaux  
6 indicateurs, alors que le graphique  
7 R5.3a montrait une cassure entre les  
8 années 2014 et 2015. Bien que la  
9 comparaison avec l'évolution de ces  
10 indicateurs ne permettent pas  
11 d'identifier toute erreur potentielle  
12 dans le calcul du taux de pertes de  
13 transport, cet exercice a tout de même  
14 donné un signal au Transporteur qu'il  
15 était nécessaire d'investiguer  
16 davantage et de poursuivre l'analyse  
17 des taux de pertes avant l'année 2015.

18 (9 h 30)

19 Donc, vous conviendrez avec moi que c'est le  
20 recours à cette méthode par simulation qui a donné  
21 un bon signal au Transporteur l'année dernière pour  
22 identifier, notamment, l'écart en deux mille seize  
23 (2016)?

24 M. BENOÎT DELOURME :

25 R. On va juste clarifier un petit peu. Grâce à l'étude

1 qu'on a menée avec les collègues, là, on a réussi à  
2 identifier les facteurs influençant. Là-dedans,  
3 hier, j'ai expliqué que plus la production était  
4 éloignée de la charge, bien, plus on avait tendance  
5 à augmenter les pertes. Et que donc, là-dedans, si  
6 on mesurait le transit nord/sud, en faisant la  
7 somme de ce qui passait sur Baie-James et ce qui  
8 passait sur Manic Québec, bien, on avait un bon  
9 indicateur de si la production venait de loin ou  
10 pas.

11 Donc, ça, là, ça nous a permis de définir  
12 un indicateur, le transit nord/sud, qui nous  
13 permettait de nous dire, bien, si, ça, ça va à la  
14 hausse, ça devrait amener le taux de pertes à la  
15 hausse; si ça va à la baisse, ça devrait amener le  
16 taux de pertes à la baisse.

17 Et on trouvait que c'était un meilleur  
18 indicateur que l'énergie transitée, dans la mesure  
19 où l'énergie transitée, bien, elle est un peu  
20 contre-intuitive. C'est sûr que, si je transige  
21 cent térawattheures (100 TWh) dans une année puis  
22 que l'année d'après j'en fait deux cents  
23 térawattheures (200 TWh), je vais aller à la  
24 hausse, là, c'est clair. Toutes choses étant égales  
25 par ailleurs, ça va... ça va aller dans le même

1           sens.

2                       Mais dans la finesse qu'on cherche, là,  
3           pour des variations autour de cinq point deux  
4           (5.2), l'énergie transitée, malheureusement, comme  
5           elle vient au dénominateur, elle est contre-  
6           intuitive. Puis je l'ai bien expliqué hier.

7                       Donc, grâce à notre étude, on a dit, bien,  
8           c'est mieux de regarder les facteurs qui  
9           influencent le transit nord/sud. Et donc, on a  
10          défini un indicateur, le transit nord/sud, pour  
11          aider Francis à faire ses validations.

12                      Mais, le transit nord/sud, c'est une  
13          mesure. Il n'y a pas de modèle mathématique là-  
14          dedans. On prend la mesure de SSEP, on  
15          prend les mesures du transit nord/sud puis on  
16          regarde si ça va dans le même sens.

17                      Donc, là-dedans, dans le dessin que vous  
18          voyez à R3B, il n'y a pas de modèle mathématique  
19          là-dedans. Ce n'est que des bilans. Donc, il n'y a  
20          pas d'usage d'un modèle mathématique pour faire des  
21          choses.

22                      En revanche, l'analyse qu'on a faite a  
23          permis de dire que le transit nord/sud était une  
24          bonne idée. Je ne sais pas si vous vous rappelez,  
25          mais... la mémoire m'échappe, là, mais la cause

1           tarifaire, pas cette année mais celle d'avant, au  
2           début on disait : « Bien, la limite sud est un bon  
3           indicateur. » Mais ce n'était pas vrai, on s'était  
4           trompé. On s'était dit : « La limite sud, ça va  
5           bien aller pour essayer d'avoir une tendance sur le  
6           taux de pertes. » Et, en fait, grâce à l'étude, on  
7           s'est aperçu que la limite sud n'était pas un bon  
8           indicateur. Parce que, la limite sud, elle inclut  
9           l'éolien. Puis l'éolien, malheureusement... bien,  
10          pas malheureusement, mais il est, électriquement,  
11          quand même beaucoup plus près de la charge que La  
12          Grande.

13                        Donc, en considérant la limite sud, on  
14          prenait en compte l'éolien puis, en fait, l'éolien,  
15          non, il n'est pas corrélé avec La Grande. Donc, ça  
16          ne marchait pas. Donc, grâce à l'étude, on a  
17          repoussé nos limites géographiquement, je n'ai pas  
18          de carte, d'habitude j'ai toujours une carte mais  
19          là je n'ai pas de carte. Alors, il fallait enlever  
20          ce poids de l'éolien dans notre mesure de... pas de  
21          corrélation, là, mais de tendance.

22                        Donc, grâce à l'étude, on a dit, non, non,  
23          repoussons ça un petit peu plus au nord et, ça, ça  
24          va mieux marcher. Donc, le trait bleu que vous  
25          voyez dessiné sur R3B, là, c'est bien la somme des

1 transits qui sont en Abitibi, à Némiscau, à Manic,  
2 Manic, Outardes et... eh voilà. Ça, ça marche  
3 mieux.

4 Puis, bien, là ça marche, sauf pour deux  
5 mille quatorze (2014). Mais là on vient de vous  
6 dire, deux mille quatorze (2014), on a encore un  
7 croche là-dedans, donc, on va le corriger.

8 Et puis n'oublions pas l'effet couronne,  
9 effectivement, qui, quand même, vient amener un  
10 facteur de perturbation d'au moins point un (0.1),  
11 là, qui se promène, là. Donc, lui aussi, il vient  
12 aussi un petit peu mélanger les dés. Mais juste...  
13 ce qu'on a dit, là, de... à la page 18, les lignes  
14 6 à 13, là. Ce qu'on a essayé d'expliquer, là,  
15 c'est que la tendance qu'on observait dans R3A,  
16 bien, c'était du grand n'importe quoi. Et donc, on  
17 s'est dit qu'il y avait quelque chose qui n'allait  
18 pas bien. Puis quand on retourne sur R3B, bien, là  
19 on est quand même confiant que ça a plus d'allure.  
20 C'est ça qu'on voulait dire.

21 Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas encore  
22 un peu d'effort mais, comme on a dit, on n'est plus  
23 à chercher des écarts de point cinq (0.5), point  
24 six (0.6), point sept (0.7) par an. S'il y a  
25 quelque chose à chercher, il est forcément beaucoup

1 plus petit, là, il est dans un ordre de grandeur  
2 plus petit. Est-ce que ça aide un peu?

3 (9 h 35)

4 Q. [21] Oui. Merci. Je réfère à nouveau à la décision  
5 D-2017-021, cette fois-ci au paragraphe 503, que  
6 vous avez sous la main. On peut lire au paragraphe  
7 503 que le Transporteur mentionnait que la ligne  
8 Chamouchouane Bout-de-l'Île aura « une influence  
9 significative favorable sur l'évolution du taux de  
10 pertes au cours des prochaines années ». Et dans la  
11 décision D-2018-021, au paragraphe 652, je vais  
12 juste vous lire la ligne. Le Transporteur  
13 mentionnait que le « le taux de pertes et que la  
14 mise en service de la ligne à 735 kV du projet  
15 Chamouchouane Bout-de-l'Île pourrait contenir  
16 l'évolution du taux de pertes de transport ».

17 R. Oui, je vais vous expliquer ce que ça veut dire  
18 tout ça.

19 Q. [22] Avec ce qu'on connaît aujourd'hui, à savoir  
20 les constats qui découlent de l'étude expliquant et  
21 quantifiant les facteurs influençant le taux de  
22 pertes du réseau de transport, l'impact simulé de  
23 la ligne Chamouchouane Bout-de-l'Île, que vous avez  
24 fait dans le cadre de votre étude, les ajustements  
25 à vos calculs, on se demandait : est-ce que le

1           Transporteur est toujours d'avis que la ligne  
2           Chamouchouane-Bout-de-l'île pourrait contenir  
3           l'évolution du taux de pertes de transport? Et si  
4           oui, qu'est-ce que vous voulez dire par  
5           « contenir »?

6           R. Alors j'ai donc... L'avantage qu'on a eu dans notre  
7           analyse c'est qu'on a pris une année de référence,  
8           l'année deux mille seize (2016). Donc, l'année deux  
9           mille seize (2016) c'était notre photo de départ,  
10          alors notre photo de départ. Voilà. On a ajouté la  
11          ligne, donc il n'y a rien qui a bougé. Le profil de  
12          production, le profil de charge, les exports, tout  
13          ça c'était : toutes choses égales par ailleurs, ça  
14          n'a pas bougé. Puis dans ce... dans ces photos j'ai  
15          ajouté, pour chacun des ponts horaires, la ligne.  
16          En faisant ça, bien j'ai montré que l'énergie...  
17          les pertes, pardon, ont baissé, la somme de mes  
18          pertes a baissé. Mon énergie transitée, elle n'a  
19          pas bougé, évidemment. Donc, mon taux de pertes de  
20          deux mille seize (2016), il baissait de zéro  
21          virgule zéro huit pour cent (0,08 %). Donc, j'ai  
22          bien un effet à la baisse de mon taux de pertes,  
23          grâce à la ligne.

24                       Maintenant, quand je réfléchis d'une année  
25          à l'autre, là c'est compliqué parce que d'une année

1 à l'autre, à la différence de... donc, là j'étais  
2 en deux mille seize (2016), donc j'étais dans un  
3 bocal scientifique, là, où j'étais une année de  
4 référence puis je fais des variations  
5 mathématiques. Donc, une chose à la fois.

6 L'avantage que j'avais pour mon analyse, c'est que  
7 je faisais bouger une seule chose à la fois, puis  
8 je la maîtrisais, cette chose.

9           Là maintenant, quand je passe d'une année à  
10 l'autre, alors prenons par exemple R3b, là, la même  
11 page, HQT-13, Document 1.5, page 18, le graphique  
12 R3b. Si je passe de l'année deux mille seize (2016)  
13 à l'année deux mille dix-sept (2017), bien là là-  
14 dedans j'ai beaucoup de choses qui ont bougé. Mon  
15 plan de charge est différent, mon plan de  
16 production va être différent, mon plan d'export va  
17 être différent. Donc, quand je vais comparer  
18 l'heure... le quinze heures (15 h) du quatre (4)  
19 janvier de l'année deux mille seize (2016) avec le  
20 quinze heures (15 h) du quatre (4) janvier de  
21 l'année deux mille dix-sept (2017), ils ne se  
22 ressemblent pas, là. La seule chose qui va les...  
23 le seul point commun qu'on va avoir c'est que le  
24 réseau, il va se ressembler, et encore j'ai peut-  
25 être des liens en, hors, différentes entre les

1           deux. Mais après, le niveau... la température du  
2           premier (1er) janvier deux mille seize (2016) et la  
3           température du premier (1er) janvier deux mille  
4           dix-sept (2017) sont différentes, donc le plan de  
5           charge est différent, l'approvisionnement va se  
6           faire de manière différente, donc je n'arrive pas à  
7           comparer point pour point ces deux... ces deux  
8           valeurs. D'accord.

9                         Donc, ce qu'on dit, par contre, donc...  
10           donc, ça veut dire qu'entre deux mille seize (2016)  
11           et deux mille dix-sept (2017), puis on le voit bien  
12           sur le dessin, si mon transit nord-sud va à la  
13           hausse entre seize (16) et dix-sept (17), bien je  
14           vais m'attendre à ce que mon taux de pertes aille à  
15           la hausse, ça c'est clair. Puis c'est ce qu'on voit  
16           bien dans mon graphique parce que seize (16) à dix-  
17           sept (17), le transit nord-sud augmente, l'énergie  
18           transitée augmente, mon taux de pertes va à la  
19           hausse, ça c'est correct.

20                        Si j'avais eu, puis n'oublions pas les  
21           pertes par effet couronne qui viennent encore  
22           mettre un petit peu de bruit là-dedans. Mais si  
23           j'avais eu la ligne en service en deux mille dix-  
24           sept (2017), bien je m'attends à ce que mon année  
25           deux mille dix-sept (2017), le taux de pertes deux

1 mille dix-sept (2017) aille à la baisse d'environ  
2 zéro virgule zéro huit pour cent (0,08 %). Donc, il  
3 aura été plus faible. D'accord. Bien peut-être pas  
4 zéro zéro huit (0,08 %) parce qu'entre seize (16)  
5 et dix-sept (17) ça va peut-être un petit bouger,  
6 ça va dépendre des transits que je vais opérer  
7 dessus, là, mais à peu près zéro virgule zéro huit  
8 (0,08 %).

9           Donc, ça veut dire que mon deux mille dix-  
10 sept (2017), je ne sais plus la valeur, je ne sais  
11 pas si on a le tableau... deux mille seize (2016),  
12 je vais faire confiance à monsieur Raymond, là, on  
13 va dire que c'est lui, là, cinq trente-cinq (5,35).  
14 Bon bien cinq trente-cinq (5,35) deux mille dix-  
15 sept (2017), il serait plus petit. Il serait allé  
16 plus petit. De combien? Je ne sais pas exactement  
17 parce que ça dépend comment mes transits se sont  
18 vraiment établis en deux mille dix-sept (2017),  
19 donc... mais il serait allé à la baisse.

20           Donc, quand on dit qu'on le « contient »,  
21 bien c'est-à-dire que si j'ai, comme de seize (16)  
22 à dix-sept (17) ça va croître en transit nord-sur  
23 puis mon énergie transitée va croître. Mais si j'ai  
24 ma ligne, la croissance attendue de mon taux de  
25 pertes va être plus faible, si j'ai ma ligne. C'est

1 ça que ça veut dire. Donc, je ne suis pas capable  
2 de vous dire exactement de seize (16) à dix-sept  
3 (17) tout ce qui s'est passé qui va amener à la  
4 hausse ou à la baisse parce que j'ai expliqué que  
5 (9 h 40)  
6 J'ai des grandes tendances puis après ça, j'ai  
7 plein de petits trucs qui sont difficiles à  
8 quantifier et à isoler, mais ma ligne, elle a un  
9 effet à la baisse. Donc, j'ai des trucs qui vont à  
10 la baisse puis j'ai des trucs qui vont à la hausse.  
11 C'est ce qu'on avait expliqué une fois en DDR 34.1,  
12 je m'en rappelle de celle-là où justement on  
13 dit : « Bien. Il y a plein de choses qui montent,  
14 plein de choses qui descendent, mais la ligne,  
15 c'est sûr qu'elle va à la baisse. » Maintenant,  
16 est-ce que la ligne va faire en sorte que mon taux  
17 de pertes de cinq point trois (5,3 %) d'une année  
18 donnée va passer à cinq point deux (5,2 %) l'année  
19 d'après? Je ne peux pas vous le dire parce que si  
20 j'ai eu, admettons, et puis je ne veux pas être  
21 défaitiste là, Alouette ferme. Alouette ferme  
22 demain là, puis j'ai de la croissance dans le sud  
23 où j'exporte plus dans le sud. Je vais aller à la  
24 hausse sur mon taux de pertes, c'est évident. Parce  
25 que justement je transige de l'énergie qui était

1 dans le nord, je la ramène toute dans le sud. Mais  
2 ça, c'est un truc que je ne maîtrise pas, mais je  
3 vais aller à la hausse, mais si j'avais ma ligne,  
4 bien, je vais aller moins à la hausse. Donc, c'est  
5 là où on dit qu'on le contient. C'est là où l'on  
6 dit que la ligne aide à le contenir parce que ça va  
7 avoir un effet à la baisse. Est-ce que c'est plus  
8 clair?

9 Q. [23] Oui. Merci. Maintenant, je vous réfère à  
10 nouveau à la décision D-2017-021, au paragraphe  
11 525. Il y avait une ordonnance de la Régie dans  
12 laquelle elle ordonnait au Transporteur de  
13 mentionner, dans le cadre de ses prochains dossiers  
14 tarifaires, tout changement sur son réseau pouvant  
15 affecter le taux de pertes. On se demandait, est-ce  
16 que de tels changements ont été identifiés par le  
17 Transporteur dans le cadre de la preuve qui a été  
18 déposée au présent dossier? Et si oui, à quel  
19 endroit dans la preuve?

20 R. Alors, effectivement, donc... Là, je n'ai  
21 malheureusement pas la référence, mais il me semble  
22 que dans HQT-9... Laissez-moi chercher.

23 Q. [24] Bien. Je peux vous le demander en engagement  
24 si...

25 R. Bien. C'est vraiment très simple parce que ça s'est

1 fait en deux temps. Donc, comme je suis  
2 conservateur, on a écrit que toutes les mises en  
3 service avaient un impact et que donc, forcément,  
4 finalement, tout ce que j'avais fait avait un  
5 impact sur le taux de pertes parce que « stricto  
6 sensus », c'est le cas. Maintenant, la Régie est  
7 revenue, en question en DDR, en nous  
8 demandant : « Mais lesquelles ont un impact  
9 notable? » Et donc là, on avait raffiné en disant  
10 que, selon nous... Je n'ai pas la DDR en tête non  
11 plus, mais selon nous, comme j'avais expliqué qu'il  
12 fallait avoir un impact sur... Il fallait  
13 influencer le transit Nord-Sud pour avoir un impact  
14 notable. Donc, on avait identifié, dans les mises  
15 en service de l'année dernière, lesquelles étaient  
16 des mises en service sur le 735 puis là on avait  
17 dit qu'il y avait Romaine-3, de mémoire, qui avait  
18 un impact parce que qu'on construisait une ligne  
19 Romaine-3 Montagnais, mais que ce n'était pas tant  
20 l'ajout de l'ouvrage Romaine-3 Montagnais qui avait  
21 un impact que l'ajout de la production raccordée au  
22 bout qui avait un impact. Donc, il me semble que  
23 dans les DDR Régie là, on avait clarifié la  
24 situation.

25 Q. [25] La DDR, ça va. Dans la preuve, si je comprends

1 bien, c'est HQT-9...

2 R. Donc, la preuve c'est un...

3 Q. [26] Document 1?

4 R. Oui. Puis c'est un paragraphe assez simple là qui  
5 dit, générique là, qui dit que de l'ensemble de  
6 l'oeuvre... Voilà. Je pense que c'est 124 là, de  
7 mémoire, page 22, HQT-9, document 1, page 22,  
8 paragraphe 124 :

9 De façon générale, l'évolution des  
10 postes et des lignes du réseau de  
11 transport, présentés aux tableaux 1,  
12 1a et 1b pour la période 2017 à 2019,  
13 peuvent influencer le taux de pertes.  
14 Les effets combinés de ces changements  
15 sont toutefois difficiles à anticiper,  
16 considérant notamment la variation de  
17 la consommation électrique au Québec  
18 ainsi que les conditions climatiques  
19 variables.

20 Donc, c'est ce que j'expliquais, tous les petits  
21 facteurs.

22 Le Transporteur a aussi démontré qu'il  
23 est difficile de quantifier l'impact  
24 d'un changement individuellement,  
25 puisqu'il existe une forte

1                                   interdépendance entre les facteurs qui  
2                                   influencent le taux de pertes.

3           Donc, la réponse générique c'était celle-là. La  
4           Régie n'avait pas été satisfaite de ça puis elle  
5           voulait qu'on identifie là-dedans ceux qui avaient  
6           un facteur notable et... Donc, à la réponse dont je  
7           n'ai pas référence là, mais... Euh...

8   Q. [27] Ça va pour la DDR.

9   R. C'est la DDR HQT-13, document 1.5, question 4.1.

10   Q. [28] Parfait. Je vous remercie des précisions, on  
11           cherchait la référence dans la preuve en chef.  
12           Madame Salhi, vous avez témoigné hier, lors de  
13           votre témoignage, qu'il y a des discussions avec  
14           les clients du Transporteur impactés par les taux  
15           de pertes révisés quant à une compensation  
16           éventuelle qui sera déposée dans un prochain  
17           dossier. Vous avez mentionné que la proposition du  
18           Transporteur... Quant aux modalités de  
19           remboursement, la position du Transporteur c'était  
20           que ça soit déposé dans le prochain dossier  
21           tarifaire en deux mille vingt (2020) pour les  
22           raisons que vous avez mentionnées. Est-ce que le  
23           Transporteur a été approché par le Distributeur en  
24           ce qui concerne un potentiel remboursement ou tout  
25           autre forme de compensation suite aux nombreuses

1 erreurs dans les taux de pertes de transport de  
2 deux mille six (2006) à aujourd'hui.

3 (9 h 45)

4 Autrement dit, est-ce qu'il y a des  
5 discussions entre le Transporteur et le  
6 Distributeur à cet égard, comme il y en a eu entre  
7 le Transporteur et EBM?

8 Mme WAHIBA SALHI :

9 R. Ce que j'ai dit hier, c'est que le Transporteur a  
10 pris contact avec les clients pour débiter la  
11 discussion concernant les... d'abord, les informer  
12 de la situation puis continuer à garder le lien, le  
13 contact avec eux pour éventuellement en arriver à  
14 des discussions pour faire des propositions aux  
15 clients. Ces rencontres-là sont à venir, elles ne  
16 sont pas encore faites.

17 La question : est-ce que le Distributeur a  
18 pris contact avec le Transporteur? Moi, je ne suis  
19 pas en mesure de répondre formellement à cette  
20 question-là. Je ne suis pas une déléguée  
21 commerciale, c'est notre équipe de  
22 commercialisation qui prend en charge les clients.  
23 Je sais par contre que tous les clients point à  
24 point ont été contactés pour débiter les  
25 discussions.

1 Q. [29] Est-ce que c'est possible de prendre  
2 l'engagement de vérifier?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je vais m'objecter à la demande d'engagement. La  
5 réponse du Transporteur est très claire. La réponse  
6 qu'on a faite hier, c'est qu'on va travailler à  
7 résoudre l'entièreté de la situation. On va par la  
8 suite entrer en contact avec les clients, faire les  
9 suivis requis et par la suite on va faire un  
10 rapport complet à la Régie dans le cadre du  
11 prochain dossier.

12 Alors, cet engagement-là, il est ferme, il  
13 est clair et couvre la clientèle du Transporteur.  
14 Il n'y a pas d'autres engagements ou de faire des  
15 vérifications. Ce sujet-là n'est pas à l'ordre du  
16 jour de cette présente audience. En toute  
17 transparence, on vous a fait état directement dans  
18 le témoignage de madame Salhi d'où on en était avec  
19 cette question-là. Je maintiens l'objection.

20 J'ai laissé la première question pour que  
21 la Régie puisse apprécier les travaux qu'on fait.  
22 Mais, je vous sou mets qu'on est à l'extérieur du  
23 champ de l'étude du dossier de cette année pour la  
24 détermination du taux de pertes de l'année deux  
25 mille dix-neuf (2019), on s'entend. Et qu'il y a un

1 engagement ferme du Transporteur à vous revenir  
2 l'an prochain.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je comprends qu'il y a un engagement ferme du  
5 Transporteur à nous revenir. Je vous rappelle que  
6 la Régie n'a pas tranché cette question...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je suis tout à fait conscient.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... et c'est encore ouvert à la discussion. On va  
11 faire cette détermination-là après avoir entendu  
12 les parties. EBM, dans sa preuve, nous annonce  
13 qu'ils veulent discuter de la possibilité de faire  
14 une phase 3 ou phase « compensation », je ne sais  
15 plus comment les appeler. Alors, ça, ce sera à  
16 déterminer par la suite. Et comme cette  
17 détermination-là n'a pas encore été faite, le sujet  
18 est encore ouvert dans la tarifaire.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Oui, oui. Ça, j'en suis bien conscient. Mais, il ne  
21 faut pas perdre... si vous me permettez un dernier  
22 mot là. C'est qu'on a quand même une orientation  
23 qui est claire et c'est du Transporteur. Puis ça  
24 là-dessus, il y a un engagement, on ne peut pas le  
25 nier là. Ça, je veux simplement qu'on réitère ça.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais, c'est pas... je comprends votre engagement,  
3 je comprends aussi qu'on n'a pas tranché ce point-  
4 là et que je ne vois pas en quoi, si madame Salhi  
5 est capable de savoir si une lettre a été envoyée  
6 au Distributeur de la même façon que les clients  
7 point à point, en quoi ça...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Et comme elle vous a mentionné, elle n'était pas en  
10 mesure de le faire. Alors, ça, malheureusement...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je suis convaincue qu'après un engagement, elle est  
13 capable de parler au délégué commercial qui  
14 s'occupe du Distributeur pour savoir s'il y a eu  
15 une lettre.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Est-ce que, oui, on peut aller chercher des  
18 réponses quand vous nous demandez des questions,  
19 tout à fait, on peut le faire, alors... Mais, il  
20 reste... Écoutez, je ne veux pas avoir un dialogue  
21 avec vous là, je pense que... On s'en remet à vous  
22 sur le sujet. Mais, je voulais simplement vous  
23 réitérer l'engagement du Transporteur.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [30] Madame Salhi, êtes-vous capable d'aller



1 point (demandé par EBM)

2

3 Q. [32] Dans le même ordre d'idée, est-ce que le  
4 Transporteur a publié un avis sur OASIS pour  
5 informer sa clientèle des erreurs dans le taux de  
6 pertes de transport pour les années deux mille six  
7 (2006) à deux mille dix-neuf (2019)?

8 M. PATRICK TRUONG :

9 R. À ma connaissance, c'est non.

10 (9 h 50)

11 Q. [33] Vous êtes d'accord avec moi que le taux de  
12 pertes de transport fait partie du tarif de  
13 transport?

14 Mme WAHIBA SALHI :

15 R. Le taux de transport projeté, quand on est en train  
16 d'établir des tarifs pour une année témoin, fait  
17 effectivement partie de l'évaluation de tarif de  
18 transport projeté.

19 Q. [34] Et à chaque année vous publiez sur OASIS un  
20 avis pour informer les... vos clients qu'il y a un  
21 nouveau tarif qui est en vigueur.

22 R. Je pense que oui.

23 Q. [35] Je vous le confirme. Je vois monsieur Verret  
24 hocher de la tête, je suis d'accord avec lui. Est-  
25 ce que le Transporteur serait disposé à publier sur

1 son site OASIS les taux de pertes révisés moyens  
2 pour les années deux mille six (2006) à deux mille  
3 dix-neuf (2019), pour un souci de transparence  
4 complète?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Je vais m'objecter à la question. Si vous me  
7 permettez, encore une fois, je sais, vous me l'avez  
8 mentionné il y a quelques instants, c'est un sujet  
9 sur lequel la Régie ne s'est pas encore prononcée.  
10 Mais il reste que quand même c'est la même trame  
11 que je vous expliquais un peu, que j'esquissais  
12 hier. Le Transporteur, on s'est préparé pour se  
13 présenter ici spécifiquement pour les redressements  
14 des années quinze (15), seize (16) et dix-sept (17)  
15 dans la présent... pour les fins d'un témoignage  
16 pour appuyer la détermination du taux de pertes  
17 deux mille dix-neuf (2019).

18 Dès le départ, on a fait des  
19 représentations très précises, on vous l'a  
20 mentionné, on a été très transparent, qu'on n'est  
21 pas en mesure de discuter d'éléments commerciaux.  
22 Quand on veut parler de compensation, il faut  
23 toujours bien qu'il y ait des dommages en quelque  
24 part. On n'a pas terminé nos travaux. On a des  
25 validations à l'interne, on a des validations au

1 niveau des taux, on n'est pas en mesure aujourd'hui  
2 d'aller plus loin que qu'est-ce qu'on... de ce  
3 qu'on vous a offert jusqu'à maintenant. L'objectif,  
4 pour nous, c'était d'être ici avec les  
5 redressements à partir du moment où on a trouvé les  
6 erreurs, pour qu'on puisse clore le tarif de  
7 l'année deux mille dix-neuf (2019), que la Régie  
8 soit en confiance de pouvoir déterminer un tarif  
9 qui soit juste et raisonnable.

10 Je comprends, on comprend tout à fait les  
11 préoccupations de la clientèle point à point de  
12 pouvoir discuter avec nous. Le téléphone est là,  
13 les canaux sont déjà ouverts pour discuter de cet  
14 enjeu-là, mais aujourd'hui le Transporteur, la  
15 preuve offerte, les témoins offerts ne sont pas en  
16 mesure de se prononcer sur ces aspects-là. On a un  
17 engagement très ferme à être présent l'année  
18 prochaine auprès de vous avec une preuve complète  
19 pour vous faire valoir les aspects commerciaux de  
20 toute cette difficulté-là qu'on a rencontrée ces  
21 derniers mois.

22 Je vous prie, encore une fois, de ne pas  
23 voir dans mes représentations des réticences. Ce  
24 n'est pas le cas. Les témoins sont aptes à répondre  
25 aux redressements, mais ils ne sont pas aptes à

1 répondre, à ce stade-ci, aux éléments commerciaux  
2 qui s'y rattachent. Et c'est pour ça qu'on vous  
3 invitait à référer le tous à l'an prochain. Et  
4 c'est pour ça que je vous suggère que cette  
5 question-là, cette ligne de question-là est  
6 prématurée, elle n'est pas l'objet, elle n'est pas  
7 liée à l'objet principal de l'audience cette année.  
8 Et si vous me permettez, le Transporteur n'est pas  
9 en état d'y répondre maintenant, tant et aussi  
10 longtemps que les validations ne sont pas  
11 complétées.

12 Alors pour tous ces motifs-là, on s'objecte  
13 à ces questions-là et à ces lignes de questions-là,  
14 à ce stade-ci. Mais encore une fois, c'est pas une  
15 réticence. C'est une question de compléter nos  
16 travaux et de pouvoir vous exprimer, tant auprès de  
17 nos clients qu'auprès de la Régie, avec un portrait  
18 global de la situation.

19 Me NICOLAS DUBÉ :

20 Je ne crois pas que ce soit prématuré. C'est en  
21 prévision des prochaines phases ou du prochain  
22 dossier tarifaire. Je crois qu'il est pertinent que  
23 la clientèle point à point soit informée via OASIS,  
24 premièrement.

25 Deuxièmement, c'est dans un souci de

1 transparence complète, comme se plaît à le dire  
2 régulièrement mon confrère.

3 Troisièmement, je crois que le débat  
4 dépasse largement le cadre commercial. Il y a des  
5 impacts tarifaires à ces erreurs-là. La clientèle  
6 point à point est avisée via OASIS, les tarifs sont  
7 publiés, donc si les tarifs par le passé étaient  
8 erronés, il serait tout à fait approprié de  
9 rectifier le tout sur OASIS pour la clientèle point  
10 à point.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Vous me permettez en complément, courte réplique.

13 Ah, c'est bien.

14 (9 h 55)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Vous n'avez pas besoin parce qu'en fait, Maître  
17 Dubé, les chiffres fournis par le Transporteur en  
18 ce moment, la Régie n'a pas fait de détermination  
19 sur ces chiffres-là, sur le taux de pertes. Je  
20 comprends que le Transporteur les a donnés en  
21 réponse à une DDR, mais la Régie ne s'est pas  
22 encore prononcé sur ces taux-là et il serait  
23 probablement prématuré où on pourrait induire la  
24 clientèle en erreur si la Régie devait se prononcer  
25 sur différents chiffres.

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Ma question était plutôt : « Si le Transporteur  
3 était disposé à les publier éventuellement sur  
4 OASIS une fois qu'ils allaient être confirmés par  
5 la Régie.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K. Éventuellement... O.K. Je ne pensais pas...

8 Me NICOLAS DUBÉ :

9 Et non de les publier immédiatement. Donc...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K. Excusez-moi.

12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Une fois qu'on va avoir la validation des chiffres  
14 à approuver par la Régie, est-ce que le  
15 Transporteur est disposé à publier les taux de  
16 pertes moyens révisés sur son site OASIS?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Moi, ce que je pourrais vous conseiller à la place,  
19 Maître Dubé, c'est de nous demander, lorsque la  
20 décision sera rendue sur les taux de pertes, de  
21 publier la décision sur OASIS à ce moment-là. Juste  
22 un instant.

23 On arrive à la même détermination où  
24 lorsque la Régie va trancher sur la question des  
25 taux de pertes si éventuellement ça va faire partie

1 du tarif et tout tarif, habituellement, est mis sur  
2 OASIS à ce moment-là. Alors, ce n'est pas... Ce  
3 n'est pas... Je pense que cette notion-là n'est pas  
4 disputée là. Habituellement, les tarifs du  
5 Transporteur sont mis sur OASIS.

6 Me NICOLAS DUBÉ :

7 Parfait.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Par ailleurs, Maître Dubé, les clients point à  
10 point ont été avisés par lettre et, bien qu'on soit  
11 moins populaires qu'OASIS, la Régie est quand même  
12 un forum public. Alors, tous les clients point à  
13 point peuvent se procurer l'information qui est  
14 disponible.

15 Me NICOLAS DUBÉ :

16 C'est noté. Il me reste deux simples questions pour  
17 terminer.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Donc, je comprends que... Oui. C'est bien. Donc,  
20 l'objection, c'est accueillie?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est ça.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 On ferme ça. C'est bien.

25

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Merci. Deux dernières questions. J'ai oublié de  
3 vous poser une question en ce qui concerne les  
4 travaux de l'IREQ. Par le passé, donc hormis ce qui  
5 s'est fait cet été et l'automne dernier là, par le  
6 passé, est-ce que l'IREQ a été appelé à travailler  
7 ou à collaborer avec le Transporteur, que ce soit  
8 dans le calcul du taux de pertes, dans les  
9 validations qui ont été faites par le passé dans  
10 l'établissement de la formule polynomiale, et  
11 caetera?

12 M. BENOÎT DELOURME :

13 R. On travaille toujours étroitement avec l'IREQ sur  
14 tout plein de sujets, puis ça, ça en fait partie.  
15 Puis la relation date d'il y a longtemps, et on  
16 retrouve des traces qui remontent aux années  
17 quatre-vingt-dix (1990), de travaux conjoints avec  
18 l'IREQ sur les pertes et leurs sources. C'est  
19 quelque chose qui dure depuis longtemps puis qu'on  
20 maintient, puis qu'on fait vivre.

21 Q. [36] O.K. Ma dernière question est en lien avec la  
22 page 13 de votre présentation, la pièce B-0194. On  
23 voit... Vous avez expliqué hier que la révision du  
24 taux de pertes moyen de deux mille dix-neuf (2019)  
25 là de six point un pour cent (6,1 %) à cinq point

1 quatre (5,4 %) avait un impact à la hausse sur le  
2 tarif annuel. Simple clarification, la formule du  
3 tarif annuel, c'est les revenus requis divisés par  
4 les besoins de transport long terme fois mille  
5 (1000). Est-ce qu'il est exact? Est-ce que ma  
6 compréhension est bonne? Le tarif passe de quatre-  
7 vingt virgule quinze dollars (80,15 \$) le  
8 kilowattheure (KWh) par an à quatre-vingt virgule  
9 vingt et un (80,21 \$), essentiellement parce que  
10 les besoins de transport long terme baissent? Donc  
11 le dénominateur dans la formule baisse?

12 Mme WAHIBA SALHI :

13 R. Effectivement, les tarifs qui vous sont présentés  
14 ici c'est des tarifs à revenus requis égaux parce  
15 que c'est les tarifs qu'on a présentés en juillet  
16 puis en novembre. Donc, les revenus requis sont  
17 égaux ici, ce n'est pas les tarifs provisoires qui  
18 ont été approuvés par la Régie. Donc, oui, le  
19 numérateur ici et les revenus requis, un chiffre  
20 stable. Puis c'est le dénominateur qui est à la  
21 baisse en raison de la baisse du taux de pertes.

22 Q. [37] Merci. Ça conclut mes questions, Madame la  
23 Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie beaucoup, Maître Dubé. Maître

1 Ouimette.

2 Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

3 Alors, merci Madame la Présidente. J'aurai  
4 effectivement quelques questions pour le panel.

5 (10 h)

6 INTERROGÉS PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

7 Bon matin d'abord.

8 Q. [38] Première question, je vais vous référer  
9 d'abord à votre présentation à la page 12 où vous  
10 avez parlé hier de l'exercice de validation du taux  
11 de pertes pour l'année deux mille dix-huit (2018).  
12 Et j'ai compris que l'exercice n'était pas  
13 entièrement terminé. Évidemment, l'année deux mille  
14 dix-huit (2018) n'est pas finie depuis tellement  
15 longtemps, qu'il vous restait quelques ajustements  
16 à faire pour deux mille dix-huit (2018). C'est  
17 exact?

18 M. FRANCIS MONETTE :

19 R. En fait, oui, c'est exact.

20 Q. [39] Puis hier dans les notes sténographiques, je  
21 ne sais pas si vous les avez avec vous... Oui.

22 Pardon.

23 R. En fait, j'avais peut-être mal interprété votre  
24 question.

25 Q. [40] Je ne l'avais pas encore posé. Bien, vous

1 l'anticipez, c'est bien, mais j'allais juste...

2 R. Non, non, la question précédente. Pardon.

3 Q. [41] Ah! O.K. Bien, écoutez, allez-y!

4 R. En fait, ce qu'on est en train de faire  
5 actuellement en deux mille dix-huit (2018),  
6 effectivement, l'année vient tout juste de se  
7 terminer, donc on est en train d'implanter les  
8 corrections que l'on a identifiées dans le passé.  
9 On se rappellera qu'on les a appliquées de façon en  
10 volume dans les chiffriers. Mais maintenant on est  
11 en train vraiment de modifier les équations pour  
12 l'année deux mille dix-huit (2018) pour représenter  
13 fidèlement le réseau dans notre système SSEP, d'une  
14 part.

15 D'autre part, effectivement, les travaux  
16 qu'on a faits pour valider ça nous ont quand même  
17 amené un petit peu de retard. Donc, il faut  
18 terminer de également intégrer dans notre système  
19 les changements topologiques qui sont issus de  
20 l'année deux mille dix-huit (2018). Et puis on va  
21 également compléter la... faire une validation  
22 finale de l'année. Donc, répéter essentiellement  
23 des exercices qu'on a pris pour les années futures,  
24 soit, d'une part, s'assurer que ces changements  
25 d'équations-là sont bel et bien... ont bel et bien

1           été faits de la bonne façon. On va également  
2           valider qu'il n'y a pas de doublon. Donc, répéter  
3           essentiellement les exercices qu'on a faits pour  
4           les années passées.

5                        Ce que j'ai dit maintenant, c'est que cet  
6           exercice-là qui est en cours nous a révélé qu'il y  
7           aurait potentiellement des ajustements au taux de  
8           pertes à faire pour les années passées. Entre autre  
9           on l'a évoqué un petit peu plus tôt tout à l'heure,  
10          en deux mille quatorze (2014), là on voit qu'il  
11          faudrait rebaisser potentiellement un petit peu  
12          encore. Et ces validations-là aussi pourraient  
13          avoir un impact sur les années quinze (2015), seize  
14          (2016), dix-sept (2017).

15        Q. [42] Mais juste pour rester sur deux mille dix-huit  
16          (2018), pourriez-vous nous dire quantitativement ce  
17          qu'il vous reste à faire? Est-ce que vous avez  
18          encore beaucoup, beaucoup de travail à faire pour  
19          finaliser votre validation pour deux mille dix-huit  
20          (2018) ou si sur le point de se terminer?

21        R. En fait, actuellement, là, on vise terminer ça pour  
22          mi-mars, début avril ces travaux-là. Donc, il nous  
23          reste quand même un volume de travail à faire.

24        Q. [43] Deuxième point, bon, à la demande de la Régie,  
25          le Transporteur a déposé au présent dossier une

1 étude expliquant et quantifiant les facteurs  
2 influençant le taux de pertes du réseau de  
3 transport. Vous avez témoigné là-dessus hier. Je  
4 n'ai pas de questions particulières sur le contenu  
5 de l'étude comme tel, mais on aimerait peut-être en  
6 conclusion vous entendre sur votre degré de  
7 confiance envers l'étude qui a été déposée à la  
8 Régie. Jusqu'à quel point le Transporteur est  
9 confiant de la robustesse de son étude? Peut-être  
10 vous entendre de façon générale sur ça.

11 M. BENOÎT DELOURME :

12 R. Est-ce qu'on parle juste de l'étude en tant que  
13 telle ou on parle des conséquences de l'étude sur  
14 la corroboration avec...

15 Q. [44] Bien, pour le moment...

16 R. L'étude tout court?

17 Q. [45] ... c'est uniquement sur l'étude.

18 R. O.K.

19 Q. [46] Je vais vous poser la même question, je vais  
20 l'annoncer à l'avance, sur le processus de calcul.

21 R. D'accord.

22 Q. [47] Mais on peut commencer par l'étude, parce que  
23 je sais que c'est vous monsieur Delourme...

24 (10 h 05)

25 R. Bien, l'étude quant à moi dans la maîtrise des

1 baromètres qu'on a, c'est-à-dire la qualité du  
2 modèle réseau qu'on a, je pense que les résultats  
3 sont excellents. Dans la mesure où on est dans  
4 un... un bocal, comme j'expliquais, où on maîtrise  
5 tous nos paramètres et on va faire des variations  
6 complètement maîtrisées sur des modèles  
7 mathématiques.

8           Donc, l'impact de nos calculs, là, ces  
9 résultats-là, dans la limite de la modélisation du  
10 réseau, bien, ils sont excellents. Donc, la...  
11 comment est-ce que, ça, ça pourrait s'améliorer? Ça  
12 pourrait s'améliorer en améliorant notre modèle  
13 mathématique. Puis aujourd'hui on n'est pas en  
14 mesure de l'améliorer. Donc, là on a fait le  
15 meilleur qu'on pouvait par rapport à la  
16 modélisation qu'on était capable de faire.

17 Q. [48] Quand vous dites, « excellent », là, si  
18 j'avais à vous demander de donner une note sur dix  
19 (10), par exemple...

20 R. A1. A1.

21 Q. [49] A1, ça serait dix (10) sur dix (10)?

22 R. Non, mais... Sincèrement, là, par rapport à  
23 l'effort qu'on a fait, d'intégration sur huit mille  
24 sept cent quatre-vingt-quatre (8784) points, on a  
25 déployé tous les efforts qu'on était capable de

1 faire avec les données dont on disposait, et on ne  
2 peut pas faire mieux que ça par rapport aux données  
3 qu'on disposait. La qualité de ça dépend de la  
4 qualité de notre modèle puis on a fait le max avec  
5 le modèle qu'on avait.

6 Donc, une note sur dix (10), j'ai  
7 toujours... je ne veux pas mettre dix (10) parce  
8 que, mon modèle mathématique, je peux l'améliorer,  
9 là, mais on va dire sept et demi, huit, là. Puis je  
10 suis dur avec moi-même.

11 Q. [50] O.K. Bien, ça va pour ce point-là. Maintenant,  
12 sur le processus de calcul du taux de pertes, même  
13 question. En fait, je pense que c'est davantage  
14 vous, Monsieur Monette. Votre degré de confiance  
15 sur le processus de calcul du taux de pertes, qui  
16 est présentement en place chez le Transporteur, si  
17 vous aviez à vous donner... ou à lui donner une  
18 note sur dix (10), ça serait laquelle?

19 M. FRANCIS MONETTE :

20 R. Donc, mon degré de confiance quant au calcul actuel  
21 des pertes, selon moi, il est élevé dans la mesure  
22 où est-ce que, justement, on se colle aux tendances  
23 qui sont observées par... par l'étude de Benoît,  
24 donc les indicateurs qui nous montrent lesquels qui  
25 sont les plus influents. Quand on les compare au

1           taux de pertes réel, bien, là les choses collent.  
2           Si on revient au graphique à la page 18, là, de  
3           HQT-13, document 1.5, où on voit l'évolution des  
4           taux de pertes, bien, en abaissant, là, deux mille  
5           quatorze (2014), comme on disait tantôt, bien, ça  
6           colle avec les conclusions de l'étude de monsieur  
7           Delourme. Donc, dans ce contexte-là, j'ai  
8           confiance, là, quant au calcul de taux de pertes.

9           M. PATRICK TRUONG :

10          R. Peut-être en complément d'information. Comme  
11          Francis le disait, en redressant la faille qu'on a  
12          trouvée en deux mille quatorze (2014), les courbes  
13          entre la théorie que monsieur Benoît Delourme sort  
14          et la revalidation que Francis a faite, les deux  
15          courbes se corroborent parfaitement. Et, d'autre  
16          part, avec les équipes qu'on a mis en place, là,  
17          pour finaliser les travaux et donner aussi de la  
18          rigueur dans le processus, on est pleinement  
19          confiant que, pour les années futures, notre taux  
20          de pertes va être juste et parfait.

21          Q. [51] Et là vous parliez de l'année deux mille  
22          quatorze (2014) qui devrait être révisée, est-ce  
23          que là... présentement, au dossier, vous ne l'avez  
24          pas, ça n'a pas été révisé? Évidemment, ça ne  
25          devrait pas avoir d'impact... peut-être deux mille

1 dix-neuf (2019), hein, ça pourrait avoir un impact  
2 sur deux mille dix-neuf (2019), mais allez-vous le  
3 réviser dans le présent dossier, le taux pour deux  
4 mille quatorze (2014)?

5 R. On va réviser le deux mille quatorze (2014), mais  
6 ça n'a pas d'impact sur le taux de pertes deux  
7 mille dix-neuf (2019) qu'on propose puisque les  
8 années deux mille quinze (2015), seize (16), dix-  
9 sept (17) cumulent l'année deux mille dix-neuf  
10 (2019), on va très certainement réajuster deux  
11 mille quatorze (2014) avec les petites variations  
12 qu'il y a.

13 Et actuellement, là, les travaux, comme  
14 vous le dit Francis, là, pour deux mille dix-huit  
15 (2018), on peut... on a des ajustements mineurs qui  
16 peuvent apporter à la hausse comme à la baisse.  
17 Alors, attendons avril, là, parce qu'aujourd'hui on  
18 n'a pas finaliser de mettre les équations à jour  
19 dans le système.

20 M. FRANCIS MONETTE :

21 R. J'aimerais aussi ajouter... pardon, si vous  
22 permettez, à votre question sur la question...  
23 d'abord, votre question sur la confiance quant au  
24 calcul des taux de pertes et au processus  
25 actuellement.

1 (10 h 10)

2 Avec tout cet exercice-là qu'on a fait, on  
3 est allé rechercher nos ingénieurs qui avaient  
4 travaillé dans le passé là-dedans, on les a  
5 ramenés, on a vraiment travaillé, on est allé voir  
6 dans le système profondément les équations.  
7 Maintenant, avec le fait d'implanter tout ça, ces  
8 équations-là, dans notre système au SSEP, pour moi,  
9 l'année deux mille dix-huit (2018), là, c'est comme  
10 si là on revient... on tombe avec un système, là,  
11 qui est un système d'équation qui va être beaucoup  
12 plus solide qu'il a été par le passé. T'sais, on a  
13 vu une certaine dérive avec les équations. Donc,  
14 pour moi, l'année deux mille dix-huit (2018) et les  
15 travaux qu'on est en train de faire me donnent  
16 aussi une grande confiance pour la suite des  
17 choses, là. Vraiment, le système va être bien  
18 représenté suite à cet exercice-là.

19 Q. [52] Et vous avez témoigné hier, ce matin aussi, à  
20 l'effet qu'Hydro-Québec Transport va travailler en  
21 partenariat avec l'IREQ pour améliorer les choses.  
22 J'ai vu également dans le dossier que vous alliez  
23 peut-être revoir le processus de calcul, je ne suis  
24 plus certain de la façon dont vous l'avez exprimé,  
25 mais que c'est toujours en évolution du côté du

1           Transporteur pour améliorer son processus. Est-ce  
2           qu'il est possible que les travaux additionnels que  
3           vous allez faire engendrent des modifications au  
4           taux de pertes révisé que vous avez présenté dans  
5           le présent dossier? Là, je le sais que vous allez  
6           corriger deux mille quatorze (2014), mais on  
7           essayait de voir, là, est-ce que c'est possible  
8           suite à vos travaux qu'on revienne encore dans le  
9           passé, là, ou si vous n'envisagez pas ça du tout?

10          R. Dans le fond, là, si on résume un peu ce qu'on est  
11          en train de faire, actuellement l'étape 1 c'est  
12          avec nos ressources en contrôle, où est-ce qu'on  
13          est en train de réviser notre processus actuel pour  
14          s'assurer qu'il n'y a pas de faille. Donc, et  
15          ajouter les contrôles nécessaires pour vraiment  
16          améliorer notre processus actuel.

17                    Ensuite, les travaux avec l'IREQ qu'on va  
18          faire vont nous permettre d'avoir un deuxième  
19          outil, donc un outil de validation. Ça va nous  
20          permettre maintenant de comparer nos résultats avec  
21          une autre source, qui va assurer une grande  
22          pérennité pour la suite. On a vraiment le sentiment  
23          d'avoir fait un gros, gros, gros travail et puis on  
24          voit peu de raisons, là, pour lesquelles on aurait  
25          besoin de retourner dans le passé.

1                    Actuellement, on a vraiment fait un bon  
2                    ménage, on est allé creux, comme je vous dis, au  
3                    coeur du système. Donc, on ne voit pas comment ça,  
4                    ça pourrait nous amener très loin en arrière.  
5                    Vraiment nos travaux maintenant, on souhaite  
6                    s'arrimer pour solidifier et consolider le futur.

7                    Q. [53] Vous dites... vous dites qu'il y a peu de  
8                    raisons qui pourraient vous amener à revenir vers  
9                    l'arrière, mais c'est pas à cent pour cent certain  
10                    qu'on ne reviendra pas en arrière. C'est un peu ce  
11                    qu'on essaie de voir avec vous, là.

12                    R. Moi, je vais dire... je vais dire quatre-vingt-dix-  
13                    neuf point neuf pour cent (99,9 %). Je veux dire,  
14                    t'sais, l'idée ici vraiment c'est qu'on a fait le  
15                    tour au maximum de ce qu'on pouvait faire, puis on  
16                    est tourné vers les futur.

17                    Q. [54] Écoutez, peut-être une question en suivi à une  
18                    question de maître Fréchette, là, lorsque maître  
19                    Fréchette vous a demandé de commenter les  
20                    recommandations de l'AHQ-ARQ. Je vais vous amener à  
21                    la page 18 du mémoire de l'AHQ-ARQ, si vous l'avez  
22                    devant vous. À la recommandation, la dernière  
23                    recommandation de la page 18, où l'AHQ-ARQ  
24                    recommande à la Régie de demander au Transporteur  
25                    de fournir, dans les meilleurs délais, une

1 documentation complète du processus de calcul et de  
2 validation des taux de pertes de transport en  
3 mettant en évidence les changements effectués  
4 depuis le début de deux mille dix-huit (2018).  
5 (10 h 15)

6 Je pense que vous avez bien commenté le  
7 volet relatif à la documentation complète, mais le  
8 dernier point, le dernier volet : « Mettre en  
9 évidence les changements effectués depuis le début  
10 de deux mille dix-huit (2018), je ne vous ai pas  
11 vraiment entendu là-dessus. Est-ce que vous avez...  
12 Si on regarde ce volet-là en particulier, est-ce  
13 que vous avez une objection ou un problème avec le  
14 fait de présenter cette information-là?

15 R. Peut-être juste un élément de précision dans la  
16 question là. Quand vous parlez des changements  
17 depuis deux mille dix-huit (2018), on parle ici des  
18 changements à la méthode de calcul du taux de  
19 pertes et de validation des taux de pertes. C'est  
20 ça?

21 Q. [55] Oui. Exactement. Ici on parle du processus de  
22 calcul, si je comprends bien. Si on comprend bien  
23 le mémoire de l'AHQ-ARQ là.

24 R. Donc, toutes les leçons qu'on a apprises à travers  
25 notre expérience de revalidation des taux de pertes

1 antérieurs deux mille dix-huit (2018), bien ça,  
2 évidemment, c'est pris en compte dans l'analyse qui  
3 est actuellement faite du processus avec nos  
4 ressources spécialisées en contrôle, d'une part.  
5 Puis d'autre part, les changements qu'on fait  
6 concrètement, en deux mille dix-huit (2018), bien,  
7 c'est là. Au moment où est-ce qu'on était en train  
8 d'implanter un de nos calculs dans le système,  
9 c'est là qu'on les fait. Notamment, la chose la  
10 plus simple à faire, c'est de valider et de contre-  
11 valider que les équations ont bien été faites, de  
12 réappliquer nos routines qui analysent les  
13 doublons, et caetera. Donc, ce sont ces nouvelles  
14 actions-là, en fait, qu'on fait en deux mille dix-  
15 huit (2018), que je vous ai présentées un peu plus  
16 tôt, qui sont les nouvelles choses qu'on connaît  
17 maintenant, qu'on a intégrées en deux mille dix-  
18 huit (2018). Ça fait que ces choses-là vont se  
19 retrouver éventuellement dans la documentation du  
20 processus qui est en train d'être complété par les  
21 gens qui analysent ce processus-là de façon  
22 détaillée.

23 Q. [56] Et puis, est-ce que vous auriez objection à  
24 ce que dans le prochain dossier tarifaire, le  
25 Transporteur dépose ces... ou explique mieux ces

1 changements-là, là, qui ont été effectués depuis le  
2 début deux mille dix-huit? Est-ce que ça serait un  
3 problème pour le Transporteur?

4 R. Ça ne sera pas un problème du tout pour le  
5 Transporteur d'expliquer les changements qui ont  
6 été faits et de le déposer au prochain...

7 Q. [57] Éventuellement. S'il y a d'autres changements  
8 évidemment en cours là. Si vous deviez revoir votre  
9 processus, bien évidemment ça pourrait être inclus  
10 là-dedans?

11 R. Effectivement.

12 Q. [58] O.K. Écoutez. La prochaine question va  
13 concerner les analyses de sensibilité que vous  
14 déposez parfois dans les dossiers d'investissement  
15 concernant les taux de pertes. Je pense que c'est  
16 vous, Monsieur Delourme, hier, que vous avez  
17 répondu à une recommandation de l'AHQ-ARQ sur la  
18 révision de la formule polynomiale. Et j'ai compris  
19 dans votre réponse que pour vous, lorsqu'il était  
20 question des pertes là, l'analyse des pertes  
21 différentielles, vous préféreriez que ça soit vu dans  
22 les dossiers d'investissement en question là plutôt  
23 que dans d'autres types de dossiers. Mais vous  
24 préféreriez que le débat se fasse dans les dossiers  
25 d'investissement?

1 M. BENOÎT DELOURME :

2 R. Oui. C'est ce que j'ai suggéré. Après ça, si on  
3 considère, admettons, que la méthode que le  
4 Transporteur utilise pour ses analyses économiques,  
5 bien, ça devienne un débat un peu générique, le  
6 Transporteur ne serait pas fermé à l'idée qu'on  
7 associe cette discussion soit à la politique  
8 d'ajout ou soit carrément à un nouveau forum qu'il  
9 faudra définir, mais... Voilà! La cause tarifaire,  
10 c'est quand même... c'est pas le bon forum et un  
11 meilleur forum, ce serait sans doute le dossier  
12 d'investissements.

13 (10 h 20)

14 Maintenant, si la Régie de l'énergie  
15 considère que c'est quelque chose qui devrait être  
16 générique, bien, libre à elle de définir un autre  
17 forum ou de l'associer à la politique d'ajout qui  
18 est en fait en cours. Je ne sais pas, suggestion.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Me permettez-vous de renchériser? Simplement pour  
21 qu'on soit précis et qu'on se comprenne entre ce  
22 que nos témoins et puis le processus réglementaire,  
23 pour être certain qu'il n'y a pas de... l'important  
24 pour nous qu'il n'y ait pas d'écart, l'important  
25 pour nous, c'est que ce soit dans un processus où

1 la question est soulevée, hein! Que ça se fasse  
2 dans un processus tarifaire, dans un processus  
3 générique, dans un dossier en cours...

4 Idéalement, si c'est des choses très  
5 précises, le dossier d'investissements est  
6 l'endroit le plus... est le plus prégnant pour  
7 prendre en considération des solutions  
8 d'investissements puis faire le partage entre  
9 quelle solution performe le mieux.

10 Mais, si c'était de nature générique,  
11 monsieur Delourme disait que peut-être le dossier  
12 tarifaire n'était pas un endroit. C'est un endroit  
13 si le sujet est annoncé et si on a la chance de se  
14 préparer et de vous offrir par le biais d'une  
15 démarche. Alors, c'est simplement la précision que  
16 je voulais ajouter.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vais juste vous dire que ce qu'on avait peut-  
19 être en tête, c'est d'ajouter une information dans  
20 le Guide de dépôt. Alors, s'il y a des projets  
21 d'investissements qui, pour lesquels une partie  
22 d'analyse de rentabilité était sur les taux de  
23 pertes, bien évidemment peut-être d'inclure une  
24 analyse de sensibilité dès le départ plutôt que  
25 d'attendre la requête de la Régie à cet effet-là.

1           Alors, c'était de voir peut-être cette question-là  
2           avec le Transporteur.

3           Me YVES FRÉCHETTE :

4           Je vous remercie, le message est passé. L'idée, et  
5           ce qu'on apprécie toujours, c'est de pouvoir avoir  
6           la chance de... lorsque vous lancez une idée, une  
7           initiative ou un projet quelconque, qu'on ait la  
8           chance pour nous de trouver le meilleur forum pour  
9           y répondre. Est-ce que c'est, comme je vous dis,  
10          dans... comme monsieur Delourme le disait, si on  
11          est dans le cadre d'un dossier précis et que c'est  
12          un aspect précis d'un dossier d'investissements qui  
13          répond à son cadre réglementaire, parce qu'on a des  
14          décisions à prendre. Vous avez des décisions à  
15          prendre. On a des projets à présenter qui  
16          fonctionnent à l'intérieur d'un cadre réglementaire  
17          précis.

18                   Alors, dans ces circonstances-là parfois,  
19           mais je peux vous dire qu'on valorise toujours  
20           d'être à la remorque de ce que vous nous demandez.  
21           Et si ça se passe dans le cadre d'une revue du  
22           Guide de dépôt qui pourrait être aussi revu avec le  
23           MRI et puis qui pourrait peut-être être simplifié  
24           pour les années d'intervalle, amener une vision de  
25           la preuve qui soit plus sous forme de tableaux que

1 de mots. Alors, regardez, je pense que tout est sur  
2 la table.

3 Mais, ce que je veux vous dire, c'est que  
4 les projets d'investissements doivent progresser.  
5 Ils sont présentés à la Régie s'il y a des  
6 questions qui doivent y être adressées pour évaluer  
7 la robustesse des solutions qui vous sont  
8 présentées pour les fins du projet. Ça, il faut le  
9 faire dans le cadre des projets parce que les  
10 objectifs y sont, les années économiques qui  
11 reposent sur les coûts des projets, leur  
12 déploiement dans le temps est aussi important pour  
13 le respect des critères de fiabilité, et caetera.

14 Vous connaissez tout ça aussi bien, sinon  
15 mieux que moi là. Alors, dans ces circonstances-là  
16 il faut toujours faire attention. Et puis, pour  
17 nous, c'est important que les choses soient faites  
18 au bon endroit. C'est ça. C'est bien. Excusez-moi,  
19 Monsieur...

20 Me MARC TURGEON :

21 Je vous... je pense vous comprendre, Maître  
22 Fréchette.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 J'espère.

25

1 Me MARC TURGEON :

2 En fait, c'est toute la question de savoir, la  
3 question de principe versus la question du 73. Le  
4 73, en règle générale, c'est fait par une personne  
5 qui regarde son dossier, qui passe des commandes  
6 pour son dossier. La seule chose que ma collègue  
7 vous a livrée, c'est qu'on se pose la question si,  
8 dans certains dossiers sur les taux de pertes, il  
9 ne devrait pas y avoir un truc qui soit partout,  
10 qui est déclenché, qui est incorporé. Alors, ce qui  
11 ferait que le 73, parce qu'il ne peut pas être...  
12 ce serait couvert, donc c'est une question de  
13 principe par un banc de trois. Ça peut être... ça  
14 peut être dans le dossier de ma collègue qui est en  
15 cours. Ça peut être dans un autre dossier.

16 Puis en même temps, je vous dirais que  
17 ça... ça va plus vite dans le 73 parce qu'on ne  
18 demande pas quelque chose qui n'attend pas puis  
19 qu'on ne doit pas attendre. Alors, dans le 73,  
20 quand vous arrivez, vous voulez avoir une réponse  
21 rapide. Alors, c'est dans ce sens-là qu'on se  
22 posait la question...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Tout à fait.

25

1 Me MARC TURGEON :

2 ... si on ne devrait pas avoir une réflexion et  
3 après ça l'intégrer par un banc de trois pour que  
4 ce soit plus rapide dans les 73. C'est juste ça.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Si mes propos ont amené cette réflexion-là, je  
7 pense qu'on s'est bien compris. Mais, peut-être que  
8 maintenant on va continuer à perturber mon  
9 collègue. Je pense que monsieur Delourme vous a  
10 entendu là et s'il y avait quelque chose à ajouter  
11 au débat, aux échanges qu'on a eus. Puis s'il peut  
12 vous donner son éclairage, c'est peut-être...

13 (10 h 25)

14 M. BENOÎT DELOURME :

15 R. Assez simplement, je dirais que, suite à 3887-2014  
16 qui était quand même le premier gros dossier dans  
17 lequel la part des pertes avait joué un rôle  
18 important dans l'évaluation économique, on avait  
19 donc révisé, on se rappelle, l'analyse économique,  
20 parce qu'on avait des concepts d'analyse économique  
21 à l'interne. Puis on s'était donc mis à jour par  
22 rapport aux exigences de la Régie. Puis on avait  
23 répondu au questionnement en terme de mise à jour  
24 des paramètres économiques. Et puis on avait aussi  
25 également fait un test de robustesse. Alors, j'en

1           conviens, on avait fait ça en audience parce que, à  
2           l'époque, le questionnement est arrivé assez  
3           tardivement.

4                        Et suite à ça, la Régie dans sa décision  
5           avait annoncé des exigences pour les dossiers  
6           futurs. Et dans 4057, on s'y est plié. On a mis à  
7           jour nos analyses économiques tel que vous l'aviez  
8           prescrit dans Chamouchouane-Montréal, donc mise à  
9           jour des taux d'actualisation, et caetera. Donc, le  
10          dossier qu'on avait présenté était déjà conforme à  
11          ce que vous aviez émis comme recommandation, comme  
12          décision, excusez, suite à 3887. Donc, tant qu'à  
13          moi, on évolue ensemble. Et le premier dossier  
14          Chamouchouane-Montréal nous avait déjà fait bouger  
15          et on s'y est adapté.

16                       Maintenant, madame Falardeau avait...  
17          madame, donc qui est la régisseuse qui s'occupe du  
18          dossier, a émis le souhait d'avoir un complément de  
19          preuve dans 4052 pour justement d'entrée de jeu  
20          offrir un test de robustesse sur l'analyse  
21          économique, qu'on a trouvé très pertinent puis  
22          qu'on a livré. Alors si, désormais, la Régie  
23          considère que ce genre de test devrait être  
24          récurrent et puis livré d'entrée de jeu, bien,  
25          écoutez, moi, je n'ai aucune difficulté là-dessus.

1 Par ailleurs, ça pourrait transparaître dans une  
2 future décision de ce dossier-là. Donc, on est à  
3 l'écoute de ça. Puis les décisions, on les prend en  
4 note puis on travaille en fonction de ça aussi.

5 Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

6 C'est phénoménal, je n'ai jamais eu une réponse  
7 aussi complète à une question que je n'ai pas eu le  
8 temps de poser.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Mais on prend des notes. Mais on s'y est mis à  
11 plusieurs.

12 Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

13 C'est exactement la préoccupation que nous avons  
14 dans le dossier, effectivement, Micoua-Saguenay, la  
15 Régie vous a demandé en complément de preuve de  
16 déposer une analyse de sensibilité. Vous l'avez  
17 fait. C'était le sens de la question, à savoir est-  
18 ce qu'il ne serait pas préférable de la déposer dès  
19 le départ. Je pense que la réponse a été assez  
20 éloquente. Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres  
21 questions.

22 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Quelques questions de suivi de ma part.

25 Q. [59] Hier, en engagement à l'AHQ-ARQ, votre

1 engagement numéro 4 qui était :

2 Depuis quand ne calcule-t-on plus les  
3 pertes sur une base horaire.

4 Ou, quelque chose à cet effet. Monsieur Monette,  
5 vous aviez indiqué, et là je prends votre page 9 de  
6 votre présentation, qu'un des motifs, enfin vous  
7 l'avez dit à une autre reprise également dans votre  
8 présentation, que vous ne preniez... vous preniez  
9 les données des compteurs mensuels qui étaient  
10 beaucoup plus précises et que c'est en raison de  
11 cette donnée-là de compteurs mensuels que vous  
12 faisiez un bilan mensuel de l'énergie entrant et  
13 sortant qui permet de calculer des pertes. Les  
14 compteurs ne permettent pas d'avoir des relèves  
15 horaires? Bien, c'est parce que, là, vous donnez  
16 des compteurs mensuels. Je ne connais pas comment  
17 les compteurs pour la production, les  
18 interconnexions, fonctionnent. Mais est-ce qu'ils  
19 n'ont pas des données horaires également?

20 M. FRANCIS MONETTE :

21 R. Effectivement, il est possible d'obtenir des  
22 données horaires de la part des compteurs. L'enjeu  
23 majeur qu'on a ici, c'est de prendre cette flèche-  
24 là puis la rentrer ici. Si on voulait rentrer ça au  
25 SSEP, bien, ça serait quand même... ça nous

1           demanderait des modifications de système qui  
2           seraient relativement complexes.

3       Q. [60] Mais...

4       R. Sinon, d'autre part... Pardon. Allez-y!

5       Q. [61] Excusez-moi! Je ne suis pas ingénieur, alors  
6           des fois c'est plus long pour moi de comprendre  
7           certaines choses. Mais ce que je comprends, c'est  
8           que ce qui est rare dans le SSEP, c'est des données  
9           horaires que vous mettez ensuite en sommaire  
10          mensuel pareil dans le calcul du taux de pertes.

11       (10 h 30)

12       Vous avez donc les données horaires dans le SSEP.  
13       Si vous aviez les données horaires des compteurs  
14       qui rentrent également dans le chiffrier, vous  
15       n'auriez pas besoin de faire le sommaire mensuel.  
16       Vous auriez, dans le chiffrier, les données  
17       horaires du SSEP et les données horaires ensuite  
18       des compteurs, ce qui vous permettrait de faire un  
19       taux de pertes horaire. Excusez-moi, il y a peut-  
20       être quelque chose que je ne comprends pas.

21       R. Bien, en fait, si on voulait calculer un taux de  
22       pertes horaire, toutes les données devraient,  
23       effectivement, se retrouver au même endroit. Donc,  
24       soit au SSEP ou dans un chiffrier. Dans tous les  
25       cas, si on voulait faire ça, ça demande des

1 modifications au système. Donc, si on voulait faire  
2 ça... bien...

3 Q. [62] Bien, c'est parce qu'en ce moment... excusez-  
4 moi, je veux juste... parce que vous... Je ne  
5 comprends pas pourquoi ça demanderait des  
6 modifications au SSEP si les données des compteurs  
7 mensuelles ne se retrouvent pas dans le SSEP, elles  
8 se retrouvent juste dans le chiffrier. Ou, en tout  
9 cas, selon votre dessin, là.

10 R. Oui.

11 Q. [63] Alors, pourquoi ça demanderait des  
12 modifications au SSEP de donner des données  
13 horaires des compteurs?

14 R. Désolé. Pour bien répondre à la question. Donc, la  
15 contrainte des données... si on avait des données  
16 horaires de compteurs, dans tous les cas ça  
17 m'oblige de faire des modifications au SSEP dans la  
18 mesure où si on rentre des données horaires ici, du  
19 côté du calcul du chiffrier... parce que là je  
20 comprends de votre question, vous arrivez à la  
21 question pourquoi on n'a pas calculé les taux de  
22 pertes horaires? Si je comprends bien.

23 En fait, donc si j'arrive, ici, en rentrant  
24 des données horaires au chiffrier, bien, je devrai,  
25 de toute façon, modifier mon SSEP pour être capable

1 de... que les livraisons au Distributeur soient  
2 également transférées de façon horaire dans mon  
3 calcul de chiffrier.

4           Donc, dans tous les cas, tu sais, que je  
5 prenne mes compteurs puis que, d'une façon  
6 quelconque, je les rentre directement au SSEP ou  
7 que je les rentre dans le chiffrier, là c'est les  
8 livraisons au Distributeur que je dois mettre de  
9 façon horaire.

10           Dans tous les cas, ça m'amène à faire des  
11 changements à mon système, qui ne sont, à notre  
12 avis, pas recommandables. C'est un ancien système,  
13 qui est relativement vieux, donc on ne veut pas, à  
14 ce moment-ci, faire outre mesure des changements  
15 sur ces systèmes-là.

16           D'autre part, j'aimerais juste quand même  
17 réitérer la réponse qu'on a faite à l'AHQ-ARQ quant  
18 à l'utilité d'avoir des taux de pertes horaires. On  
19 a le sentiment que ça ne nous aiderait pas, en  
20 termes de détection d'erreurs, d'avoir des données  
21 horaires. Des données horaires, ça varie trop en  
22 raison... comme je disais, il y a un système  
23 dépressionnaire qui arrive sur le Québec, là, tout  
24 d'un coup, il y a mille mégawatts (1000 MW) d'effet  
25 couronne qui sont consommés... j'ai moi-même

1 constaté ça dans le centre de contrôle du réseau, à  
2 côté du répartiteur, là, tu vois ça,  
3 tranquillement, ça... pas tranquillement,  
4 rapidement, là, l'énergie à étirer.

5 Ça fait que de regarder des données  
6 horaires ne nous permettrait pas de détecter des  
7 erreurs. Ne nous rendrait meilleurs, en fait. C'est  
8 le sentiment qu'on a ici. Donc, vraiment, la  
9 solution qu'on pense qu'on... bien, pas... qu'on  
10 est à ce point-ci, très confiant de mettre en  
11 place, qui va nous aider, c'est vraiment un outil  
12 de comparaison plutôt basé sur un modèle réseau.  
13 Celui-ci va vraiment, là, nous permettre d'être  
14 capable de détecter des erreurs, puis en plus de  
15 trouver l'endroit où il y a des erreurs.

16 (10 h 35)

17 Dernier élément que je veux vous apporter  
18 également. Je ramène aussi un élément qu'on a dit  
19 dès le départ. Le taux de pertes, quand on le  
20 regarde, bien c'est un chiffre qui représente une  
21 réalité d'un réseau qui est quand même spatial,  
22 temporel, qui est très variable. Ça fait que de  
23 regarder ce chiffre-là, ça peut... on peut  
24 difficilement cibler une erreur, donc ça ne peut  
25 pas vraiment nous aider à trouver où est l'erreur.

1           Donc, de là l'idée de concentrer plutôt nos efforts  
2           sur : un, améliorer notre processus de calcul  
3           actuel pour s'assurer qu'on ne fasse pas d'erreur.  
4           Puis d'autre part, se donner un outil de  
5           comparaison basé sur un modèle réseau. Une longue  
6           réponse, là, mais je voulais quand même envelopper  
7           ça.

8           Q. [64] Non, c'est correct. Il faut m'expliquer  
9           lentement des fois, c'est correct, ça va bien.

10          R. Pardon, est-ce que vous me permettez un dernier  
11          point de précision?

12          Q. [65] Bien sûr.

13          R. Désolé.

14          Q. [66] Non, non.

15          R. Hier, dans les échanges avec maître Turgeon, là, il  
16          y a une question que j'avais peut-être mal saisie,  
17          là, où la question semblait dire que le taux de  
18          pertes était calculé au SSEP, là. Je veux juste  
19          clarifier que le taux de pertes c'est vraiment  
20          calculé au chiffrier. Je voulais juste clarifier  
21          cette information-là.

22          Q. [67] Merci beaucoup. L'outil de validation avec  
23          l'IREQ. Je prends bien note des propos de maître  
24          Fréchette, que le Transporteur pourrait faire des  
25          suivis administratifs. Ceci dit, quand il n'y a pas

1 d'échéancier ça n'a pas tendance à monter sur le  
2 dessus de la pile pour être traité rapidement et je  
3 me demandais : y a-t-il un incitatif... au-delà des  
4 suivis administratifs qui peuvent s'allonger durant  
5 de nombreuses années, quel serait l'incitatif qu'on  
6 pourrait vous donner pour que ça se fasse  
7 rapidement?

8 M. PATRICK TRUONG :

9 R. Si vous permettez...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Peut-être juste... juste... la suggestion qu'on  
12 vous faisait, qui était commune à monsieur Verret  
13 et moi, c'était d'avoir un pas qui s'insérait au  
14 niveau du suivi administratif en amont du dossier  
15 tarifaire. Donc, pour pouvoir éviter le désagrément  
16 que vous nous mentionnez au niveau de délai, ça  
17 va... ça pourrait être soit un rapport d'étape ou  
18 soit où est-ce qu'on en est, revenir avec un  
19 échéancier plus précis. Monsieur Truong pourra...  
20 va vous préciser tout ça sur comment... mais pour  
21 nous, notre vision c'était : si, entre aujourd'hui  
22 et la décision que vous allez rendre et le dépôt  
23 qu'on fera un peu plus tard dans l'année, si on  
24 peut vous faire un suivi administratif, un état  
25 d'avancement, un état de calendrier ou autre, puis

1 qu'on n'est pas en mesure de faire, monsieur Truong  
2 va tout vous donner le... ce qu'il a jusqu'à  
3 maintenant de fait. C'était dans ce sens-là qu'on  
4 vous... mon commentaire.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, c'est ça.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'était pour vous le volontariser comme ça.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est juste que... je vous remercie, c'est gentil.  
11 Et puis évidemment, là, l'incitatif c'est parce que  
12 ce qu'on avait cru comprendre de la preuve c'est  
13 qu'évidemment vous êtes en train de faire le  
14 « scooping », je cherche le terme français, je ne  
15 le trouve pas, du projet, mais que ça pourrait  
16 prendre des mois, des années à arriver. Alors je ne  
17 sais pas si vous pourriez nous en parler?

18 R. Si vous permettez, d'abord, elle va être au « top »  
19 de la pile parce que c'est pas un plaisir fou pour  
20 nous de venir expliquer les erreurs du passé. Alors  
21 ça met beaucoup de pression dans l'organisation et  
22 même notre président est saisi du dossier. C'est  
23 certain que, nous, on veut s'asseoir avec les  
24 règles, puis on essaye d'investiguer, pour nous  
25 aussi se reconforter. Quand on fait des erreurs

1           comme ça, qu'on a trouvé des erreurs humaines,  
2           qu'est-ce qu'on peut mettre en place comme  
3           mécanisme et comment on peut se reconforter? Nous-  
4           mêmes, comme Transporteur, on a ce souci-là  
5           d'essayer de trouver une solution comparative. Et  
6           c'est certain qu'on ne veut pas mettre ça en bas de  
7           la pile, loin de ça cette idée-là, croyez-moi.

8       Q. [68] Merci. Ça ne sera pas long, je vais juste  
9           vérifier. Question de EBM. EBM vous a transmis ce  
10          matin, là, la D-2017-021. Et puis vous nous aviez  
11          indiqué, bon, qu'il y avait un retour à la hausse,  
12          là, pour deux mille quatorze (2014), mais le...  
13          mais ça avait baissé, puis là il y a un retour à la  
14          hausse. C'est ce que... enfin, ça... le taux de  
15          pertes devenait... se corrélait. Mais est-ce que  
16          vous pourriez-nous dire en raison de quels  
17          facteurs? Est-ce qu'on parle du même facteur  
18          d'énergie transitée ou si ça re... comment je  
19          dirais. S'il y a un retour à la hausse, en tout cas  
20          c'est ce que j'avais marqué, corrigez-moi si c'est  
21          pas le bon terme. Si ça revient, c'est pour quel  
22          motif? Est-ce que vous avez détecté, est-ce que  
23          c'est le même motif qui est dans la décision ou  
24          c'est un autre? C'est des erreurs d'équations ou...  
25          (10 h 40)

1 M. FRANCIS MONETTE :

2 R. Juste pour des questions de compréhension, ce qu'on  
3 dit ici, c'est que deux mille quatorze (2014) va...  
4 On anticipe qu'elle va rebaisser. La raison pour  
5 laquelle deux mille quatorze (2014) baisse, c'est  
6 qu'en fait, dans notre exercice d'ajustements on  
7 s'est rendu compte qu'il y avait une équation qu'il  
8 fallait recorriger, qui affecte deux mille quatorze  
9 (2014). Donc, le taux de deux mille quatorze (2014)  
10 devrait baisser. Lorsque ce taux-là de deux mille  
11 quatorze (2014) baisse, bien là, on retombe sur les  
12 tendances de l'étude de Benoît. Ça fait en sorte  
13 que ça suit les indicateurs de Benoît puis on est  
14 capable de bien comprendre l'évolution des taux de  
15 pertes avec ça ou d'expliquer.

16 Q. [69] Merci. Une autre petite question là. Vous avez  
17 fait une revalidation plus particulière pour  
18 déterminer le taux de deux mille dix-neuf (2019).  
19 Quand vous avez revalidé jusqu'en deux mille six  
20 (2006), donc deux mille quinze (2015), deux mille  
21 seize (2016), deux mille dix-sept (2017), vous les  
22 avez revalidés. Pré deux mille quinze (2015), est-  
23 ce que c'est le même titre? Ou vous avez regardé la  
24 topographie des équations et tout ça? Ou vous avez  
25 fait un titre de régression ou je ne sais pas trop

1           quoi, pour arriver aux taux révisés?

2           R. Non. Non. Non. Non. Les taux révisés, pour  
3           l'ensemble de la...

4           Q. [70] De deux mille six (2006) à...

5           R. De deux mille six (2006) même jusqu'à deux mille  
6           dix-sept (2017) là, c'est vraiment... On a regardé  
7           les équations là, on a analysé les équations. C'est  
8           vraiment des détectations d'erreurs là.

9           Q. [71] O.K.

10          R. On regarde l'équation versus la topologie du  
11          réseau. On dit : « Non, non, non. Il y a un écart,  
12          ça aurait dû être ça. »

13          Q. [72] Merci. En réponse à la question de maître  
14          Ouimette, vous sembliez dire qu'il y a une  
15          documentation qui est en cours en ce moment, que  
16          vous êtes en train d'écrire le processus. Est-ce  
17          que c'est encore des aides au fonctionnement, F-10,  
18          on tourne la page? Ou est-ce que c'est une  
19          description du processus un peu plus substantielle?

20          M. PATRICK TRUONG :

21          R. Je vais vous répondre. Hier, comme je vous l'ai  
22          dit, on a ajouté deux ressources qui nous  
23          permettent d'ajouter du contrôle dans le processus,  
24          et l'une de leurs jobs, c'est de documenter ce  
25          processus de manière systématique. On se rappelle,

1           comme Francis l'a dit aujourd'hui, le processus est  
2           intrinsèque au système où on dit : « Appuyez F-10  
3           quand il y a des changements de charges. » Et ça,  
4           quand on veut ajouter les deux ressources qui sont  
5           là en place, ils nous aident à renforcer le  
6           processus de contrôle et aussi à le documenter.  
7           Alors, c'est certain qu'on veut livrer, dans la  
8           prochaine cause, comme tout-à-l'heure on vous l'a  
9           dit, on va déposer en prochaine audience toute  
10          cette documentation.

11        Q. [73] Merci. Et Madame Salhi, cette dernière  
12          question, elle est pour vous et c'est les outils  
13          réglementaires. On comprend que vous êtes très  
14          confiants des taux de pertes révisés. Évidemment,  
15          nous, on a des tarifs à déterminer. Là, il est à  
16          cinq point quatre (5,4 %). Je comprends que deux  
17          mille dix-huit (2018), il y a encore quelques  
18          validations à faire. Est-ce qu'il y a à mettre en  
19          place des outils réglementaires, comptes d'écart,  
20          ou d'autres choses du type pour qu'on s'assure  
21          qu'on fixe le bon taux de pertes?

22          (10 h 45)

23          Mme WAHIBA SALHI :

24        R. Ce que je vous ai dit hier, c'est qu'avec  
25          l'exercice puis la confiance qu'on a dans

1 l'exercice de validation qui a été réalisé, le fait  
2 d'avoir un taux de pertes calculé sur une moyenne  
3 de trois (3) années, on est revenu à cinq point  
4 quatre (5,4 %), qui est un taux de pertes  
5 relativement semblable aux taux de pertes en amont  
6 de deux mille douze (2012), qu'on arrive... Donc,  
7 oui, on a effectivement confiance que la fixation  
8 des tarifs en utilisant un taux de pertes de cinq  
9 point quatre (5,4 %) est tout à fait adéquat pour  
10 des tarifs justes et raisonnables. Ça, c'est la  
11 première partie de ma réponse.

12 La deuxième partie de la réponse, c'est que  
13 je ne... les tarifs, vous avez approuvé des tarifs  
14 provisoires qui sont en cours à cinq point quatre  
15 (5,4 %). Pour moi, cinq point quatre (5,4 %) est  
16 encore un bon taux à utiliser pour la fixation des  
17 tarifs avec la décision sur le fond sur les tarifs  
18 qui va nous arriver au mois de mars. Donc, je ne  
19 comprends pas l'évaluation que vous cherchez à  
20 faire avec un compte d'écarts.

21 Q. [74] Bien, c'est parce que d'ici à ce que l'IREQ  
22 que vous arriviez à une méthode avec l'IREQ qui  
23 permette de revalider vos données, vous comprendrez  
24 que certains clients ont pu être ébranlés par ce  
25 qui s'est passé et on ne voudrait pas... Là on

1 parlera de compensation ou pas compensation, mais  
2 ça, c'est pour le passé.

3 Mais, si on veut éviter, d'ici à ce qu'on  
4 ait un modèle qui permette de revalider vos taux de  
5 pertes, est-ce qu'on devrait instaurer... Je n'ai  
6 pas de réponse, là, je vous pose la question. Est-  
7 ce qu'on devrait instaurer un mécanisme quelconque,  
8 réglementaire, qui permettrait d'avance de liquider  
9 ou de quantifier les écarts s'il devait y en avoir?

10 R. Je peux vous dire que je n'ai pas fait l'analyse  
11 avant de venir à cette audience-là pour cet aspect-  
12 là d'un compte d'écarts. Ce que je peux dire, c'est  
13 que si un compte... si un taux de pertes, puis là  
14 je reviens comme, par exemple, l'année dernière, si  
15 on n'avait pas eu d'erreurs du tout et qu'on avait  
16 fixé un taux de pertes, on aurait établi des tarifs  
17 projetés avec ce taux de pertes là.

18 C'est le même exercice qu'on est en train  
19 de faire cette année, en deux mille dix-neuf  
20 (2019), en fixant un taux, un tarif avec un taux de  
21 pertes projeté. Ce que je vous ai dit hier, c'est  
22 que si jamais il y avait un petit écart, on va  
23 traiter, soyez certains, les clients de façon juste  
24 et équitable.

25 Maintenant, si on veut capter ces écarts-là

1 à travers un compte d'écart à solder par la suite,  
2 je dirais, ça ne peut pas nuire au Transporteur, ça  
3 ne peut pas nuire aux clients d'avoir un  
4 ajustement. Puis je vous dirais très probablement  
5 que ça n'arrivera pas souvent puisque, avec tout ce  
6 qu'on va mettre en place, on va s'assurer d'avoir  
7 des taux de pertes et des tarifs fixés d'avance  
8 adéquatement.

9 Q. [75] Ça fait que est-ce que ce serait votre  
10 recommandation d'en avoir un ou pas?

11 R. Ah! Je ne peux pas répondre.

12 Q. [76] Voulez-vous prendre un engagement.

13 R. Je pourrais prendre un engagement pour répondre,  
14 mais pas à froid.

15 Q. [77] Alors, ça va être l'engagement numéro 7, juste  
16 de vérifier si des outils réglementaires doivent  
17 être mis en place et la position du Transporteur à  
18 cet égard. Alors, ce serait évidemment, maître  
19 Turgeon me rappelle justement que ce serait à  
20 partir du tarif... le taux dans le tarif provisoire  
21 qui est à cinq quatre (5,4 %) puisque c'est lui qui  
22 est en cours depuis le premier (1er) janvier.

23

24 E-7 (HQT) : Vérifier si, taux dans le tarif  
25 provisoire qui est à 5,4 %, des outils

1                                   réglementaires doivent être mis en  
2                                   place et indiquer la position du  
3                                   Transporteur à cet égard (demandé par  
4                                   la Formation)

5

6                   Et avec ça, ça termine les questions. Maître  
7                   Fréchette, avez-vous un ré-interrogatoire?

8                   Me YVES FRÉCHETTE :

9                   Non, je vous remercie. J'ai déjà abusé de maître  
10                  Ouimette en cours.

11                 LA PRÉSIDENTE :

12                 Alors, je vous remercie. On va prendre la pause  
13                 tout de suite jusqu'à onze heures (11 h 00) et puis  
14                 on va revenir avec la preuve de l'AQCIE-CIFQ parce  
15                 qu'on mettait EBM à la fin. Pas EBM, excusez,  
16                 l'AHQ-ARQ. On mettait l'AHQ-ARQ à la fin, donc on  
17                 revient avec vous. Parfait. Alors, vous êtes  
18                 libérés. Je vous remercie beaucoup. Passez une  
19                 belle journée. Oui. Excusez-moi.

20                 Me GUY SARAULT :

21                 Je m'excuse.

22                 LA PRÉSIDENTE :

23                 C'est correct.

24                 ÉCHANGE DE PART ET D'AUTRE

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Pendant qu'on parle d'agenda justement...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 Me GUY SARAULT :

6 ... j'ai un de mes témoins, Pierre Pelletier, qui  
7 est... pas Pierre Pelletier, Pierre Vézina.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est rare...

10 Me GUY SARAULT :

11 Excusez le lapsus. Pierre Vézina qui a des  
12 contraintes pour lundi prochain le vingt et un  
13 (21). Et c'est une journée où on devait présenter  
14 notre preuve dans le volet MRI.

15 (10 h 50)

16 On s'interrogeait sur les réaménagements qui  
17 pourraient être apportés à l'agenda, soit pour  
18 qu'on le place avant ou après le vingt et un (21).

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ce serait probablement après parce que j'ai déjà  
21 des gens de... monsieur Audet de EBM qui n'est pas  
22 disponible. J'ai l'AHQ-ARQ qui n'est pas disponible  
23 le vingt et un (21) et... Bien, évidemment, vous  
24 n'êtes pas si nombreux que ça là. Alors...

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Bien oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... ce serait le... je pourrais vous offrir le  
5 vingt-deux (22), mais là à ce moment-là ça cause  
6 des contraintes de notes sténos parce qu'il y a  
7 monsieur Lowry là.

8 Me GUY SARAULT :

9 Moi, il faudrait que je demande à monsieur Vézina.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Vérifiez avec monsieur Vézina parce que ça cause  
12 vraiment des grosses contraintes parce que là au  
13 niveau des notes sténos, on avait le vingt-deux  
14 (22) et le vingt-quatre (24), on avait des notes  
15 sténos parce que ce n'était que francophone.

16 Me GUY SARAULT :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Évidemment, monsieur Lowry étant anglophone,  
20 c'est...

21 Me GUY SARAULT :

22 Mais, le panel auquel participe monsieur Vézina, ce  
23 n'est pas le panel avec monsieur Lowry.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Mais, on vous avait mis un après l'autre

1 évidemment.

2 Me GUY SARAULT :

3 Oui, c'est ça. Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Mais, je peux vous séparer... Je vais regarder ça,

6 mais...

7 Me GUY SARAULT :

8 Désolé.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non, c'est correct. Voir si c'est possible pour lui

11 là d'être là lundi, sinon on verra ce qu'on peut

12 faire. Mais, j'ai des contraintes aussi avec la

13 sténographie.

14 Me GUY SARAULT :

15 On est conscient de ça, alors...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Ça fait que je vais... On va regarder ça.

18 Me GUY SARAULT :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie. Ça fait qu'on va revenir à onze

22 heures et cinq (11 h 05) juste pour être sûr. O.K.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 (11 H 05)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Rebonjour. Maître Sarault.

4 Me GUY SARAULT :

5 En regardant le calendrier, le mieux que je peux  
6 vous offrir est la chose suivante. C'est le lundi  
7 vingt et un (21), on fait quand même la preuve avec  
8 monsieur Lowry, donc tout... En fait, on...

9 Me GUY SARAULT :

10 Ça, c'était prévu. Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. Ça, c'était prévu et on... Parce que là ce  
13 qu'on avait fait, c'est qu'on avait mis la preuve,  
14 les deux panels un après l'autre, hein! Là on va  
15 vous séparer votre panel. Alors, on va faire  
16 monsieur Lowry le lundi qui était la majeure partie  
17 des interrogatoires, on se doutait que c'était pour  
18 monsieur Lowry. On passerait ensuite la FCEI,  
19 maître Turmel, si on a... Et le mardi matin, on  
20 passerait le panel à ce moment-là, le deuxième  
21 panel de l'AQCIE.

22 C'est sûr que pour vous là, ça sépare votre  
23 preuve en deux là, il va y avoir un intervenant  
24 entre.

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Mais, c'est deux sujets différents de toute façon.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui. Alors...

5 Me GUY SARAULT :

6 Alors, ça vous convient, Monsieur Vézina.

7 M. PIERRE VÉZINA :

8 Oui, tout à fait.

9 Me GUY SARAULT :

10 O.K. Bon.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait.

13 Me GUY SARAULT :

14 Bien, je vous remercie beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ça fait plaisir. Maître Fréchette, concernant les  
17 notes sténographiques, avez-vous des nouvelles?

18 Parce que vous étiez...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Je n'en ai pas rediscuté là.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Mais, bon, je comprends... je comprends mieux  
25 maintenant que le défi, c'est la langue anglaise.

1 Je pourrais en regliser un mot avec monsieur  
2 Larose en fin de journée là...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 ... puis on fera le point. On vous reviendra.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Alors, c'est à vous, Maître.

9 PREUVE DE L'AQCIE ET DU CIFQ

10 Me GUY SARAULT :

11 Alors, c'est ça. Alors, aujourd'hui évidemment  
12 c'est la preuve de l'AQCIE et du CIFQ sur la  
13 question des pertes seulement. Alors, on a un panel  
14 de trois témoins, notre analyste... Monsieur  
15 Paquin, excusez-moi, Paul Paquin. Là je m'enfarge  
16 dans les noms, je ne comprends pas. Pierre Vézina  
17 du CIFQ et Jocelyn Allard de l'AQCIE. Alors, si  
18 vous voulez bien assermenter les témoins puis on va  
19 avoir un seul document à produire.

20

---

21 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quinzième (15e)  
22 jour du mois de janvier, ONT COMPARU :

23

24 PAUL PAQUIN, analyste en énergie, ayant une place  
25 d'affaires au 1685, Croissant-Séguin, Brossard

1 (Québec);

2

3 PIERRE VÉZINA, directeur, Énergie et environnement  
4 pour le CIFQ, ayant une place d'affaires au 1175,  
5 avenue Lavigerie, Québec (Québec);

6

7 JOCELYN B. ALLARD, avocat, président de l'AQCIE,  
8 ayant une place d'affaires au 1010, rue Sherbrooke  
9 Ouest, bureau 1800, Montréal (Québec);

10

11 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
12 solennelle, déposent et disent :

13

14 INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

15 Q. [78] Alors, le seul document de preuve qui a été  
16 déposé au dossier, c'est la pièce C-AQCIE-CIFQ-  
17 0034. C'est un mémoire qui a été préparé par notre  
18 analyste, monsieur Paul Paquin. Alors, Monsieur  
19 Paquin, vous reconnaissez que ce mémoire a été  
20 préparé sous votre supervision et sous votre  
21 contrôle?

22 M. PAUL PAQUIN :

23 R. Oui.

24 Q. [79] Et vous l'adoptez comme votre preuve dans le  
25 présent dossier?

1 R. Oui.

2 Q. [80] Est-ce que vous avez des corrections à  
3 apporter à votre mémoire?

4 R. Non.

5 Q. [81] Et aujourd'hui, pour les fins de votre  
6 comparution devant la Régie, est-ce que vous avez  
7 des commentaires à formuler pour une meilleure  
8 compréhension de la position de l'AQCIE et du CIFQ  
9 sur la question des pertes?

10 R. Oui.

11 Q. [82] On vous écoute.

12 R. Oui. Alors, bonjour, Madame et Messieurs les  
13 Régisseurs. Alors, comme vous avez pu le constater,  
14 il y a deux recommandations principales à notre  
15 mémoire. Alors, je vais tout simplement, très très  
16 brièvement là, faire un survol concernant ces deux  
17 recommandations-là.

18 Alors, comme vous avez pu le constater dans  
19 l'information qui a été fournie par le  
20 Transporteur, il y a deux... on peut considérer  
21 qu'il y a principalement deux types de pertes. Il y  
22 a des pertes par effet Joule qui sont fonction du  
23 transit sur le réseau de transport, et les autres  
24 pertes.

25 Les autres pertes sont occasionnées par la

1 seule présence des équipements sur le réseau. Juste  
2 parce qu'ils sont là, ça génère des pertes, même si  
3 il n'y a aucun transit.

4 Alors, l'étude du Transporteur porte sur  
5 l'impact des divers facteurs sur le taux de pertes  
6 de transport. Alors, selon les informations  
7 fournies, les intervenants comprennent que les  
8 facteurs qui affectent seulement le transit, comme  
9 l'ajout ou le retrait d'une centrale ou d'une  
10 charge, a un impact sur les pertes à l'effet joule  
11 seulement. Parce que là ça concerne uniquement le  
12 transit.

13 Mais, par contre, les facteurs qui  
14 modifient la topologie du réseau... par exemple,  
15 l'ajout d'une ligne, ça, ça a un impact sur les  
16 pertes joule et les autres pertes. Parce qu'on  
17 ajoute des équipements sur le réseau. Et aussi  
18 c'est indiqué que :

19 Les pertes par effet couronne se  
20 retrouvent particulièrement sur les  
21 équipements sept cent trente-cinq  
22 (735) kV.

23 Et, en réponse à une demande de renseignement, le  
24 Transporteur estime qu'elles peuvent représenter  
25 entre dix (10) et vingt pour cent (20 %) des pertes

1 d'une ligne à sept cent trente-cinq (735) kV.

2           Maintenant, dans l'évaluation des pertes  
3 que le Transporteur réalise. Il fait ça de deux  
4 façons, par mesurage et par... par mesurage, à ce  
5 moment-là il obtient des pertes totales sur le  
6 réseau, des pertes joule et toutes les autres  
7 pertes. Et aussi, il fonctionne par simulations.  
8 Par simulations, ça, c'est des programmes  
9 d'ordinateur qui simulent le transit sur le réseau.  
10 Et, à ce moment-là, avec la façon dont c'est  
11 représenté, ces pertes par simulations, il obtient  
12 uniquement les pertes par effet joule. Ils  
13 n'obtiennent pas les pertes par effet couronne et  
14 les autres pertes.

15           Alors, selon notre compréhension, les  
16 résultats des variations des paramètres mentionnées  
17 à l'étude sont obtenues par des simulations et  
18 concernent donc uniquement les pertes par effet  
19 joule.

20           Alors, dans les cas où il s'agit d'une  
21 variation de paramètres qui modifie le transit  
22 d'électricité, le différentiel de pertes obtenu par  
23 simulations est complet. Parce que... si la  
24 topologie du réseau n'est pas modifiée. Par contre,  
25 dans le cas où la topologie du réseau est modifiée,

1           comme dans le cas de l'ajout d'une ligne  
2           Chamouchouane-Bout-de-l'Île ou, éventuellement,  
3           Micoua-Saguenay, le différentiel de pertes obtenu  
4           est incomplet puisqu'il comprend uniquement les  
5           pertes par effet joule.

6                       Alors, la recommandation 1 de l'AQCIE et du  
7           CIFQ, présentée à la page 5 de notre mémoire,  
8           mentionne que les intervenants recommandent à la  
9           Régie d'exiger que le Transporteur poursuive son  
10          analyse des pertes électriques sur son réseau afin,  
11          notamment, de quantifier l'influence de chacune des  
12          sources identifiées dans l'étude actuelle. Soit les  
13          pertes par effet joule, les pertes par effet  
14          couronne, les pertes « shunt » et les autres  
15          pertes.

16                      Cette recommandation est supportée par le  
17          fait que la valeur des pertes, autres que par effet  
18          joule, est importante. En réponse à une demande de  
19          renseignements, le Transporteur a indiqué que les  
20          pertes totales sur le réseau, par exemple en deux  
21          mille dix-sept (2017), étaient de onze virgule cinq  
22          térawattheures (11,5 TWh).

23                      Si on compare, comme il le mentionne dans  
24          sa pièce B-0092, les pertes par effet joule  
25          constituent environ soixante-quinze pour cent

1 (75 %) des pertes totales. Donc, ça veut dire que  
2 les autres pertes peuvent... si on considère les  
3 pertes, par exemple, deux mille dix-sept (2017),  
4 les autres pertes peuvent représenter jusqu'à deux  
5 virgule huit térawattheures.

6 À la réponse à l'engagement numéro 5, qu'on  
7 devrait recevoir, concernant les pertes par effet  
8 couronne qu'on a demandées, devrait nous donner un  
9 peu plus d'informations concernant cette valeur-là.

10 Mais si on considère, par exemple, dans le  
11 dossier 4052, le différentiel de pertes qui a été  
12 fourni par le Transporteur, c'est zéro virgule cent  
13 vingt-trois térawattheure (0,123 TWh), pour un  
14 scénario, et zéro virgule deux quatre-vingt-cinq  
15 térawattheure (0,285 TWh) pour un autre scénario.  
16 Alors, ça, c'est des pertes uniquement par effet  
17 joule qui ont été mentionnées.

18 Alors, tout à l'heure, comme je  
19 mentionnais, les pertes par effet couronne peuvent  
20 représenter jusqu'à deux point huit (2,8) sur le  
21 réseau. On voit donc les pertes par... les autres  
22 pertes sont quand même très, très importantes  
23 éventuellement dans les analyses économiques.

24 Et, aussi, comme on... ça a été constaté  
25 dans le dossier 3887, le dossier

1 Chamouchouane, et comme on peut également  
2 le constater dans le réseau ?? du dossier  
3 4052, Micoua-Saguenay, la valeur économique  
4 des pertes électriques est une composante  
5 déterminante dans la comparaison économique  
6 entre les solutions analysées et  
7 éventuellement retenues.

8 (11 h 15)

9 Par ailleurs, à l'audience du quatorze (14)  
10 janvier, le Transporteur mentionne qu'en  
11 collaboration avec l'IREQ il entend définir plus  
12 précisément les autres pertes qu'il mentionne, en  
13 réponse à une question qui disait : donc, le but de  
14 la manoeuvre avec l'IREQ c'est éventuellement  
15 d'être en mesure de calculer les quatre pointes,  
16 les quatre types de pertes, et répond tout à fait à  
17 une note du quatorze (14) janvier à la page 241.

18 Donc, cette analyse-là éventuellement qui  
19 sera faite, ça répond à la recommandation de  
20 l'AQCIE et du CIFQ. Mais nous recommandons que la  
21 Régie obtienne plus de précisions de la part du  
22 Transporteur concernant la portée de l'étude en vue  
23 s'assurer qu'elle réponde aux préoccupations des  
24 intervenants, notamment concernant les pertes par  
25 effet couronne sur les lignes à sept cent trente-

1 cinq (735) kV.

2 De plus, les intervenants recommandent que  
3 la Régie exige que les résultats soient présentés  
4 lors du prochain dossier tarifaire, si possible.  
5 Maintenant, à l'audience du quinze (15) janvier,  
6 c'est-à-dire tout à l'heure, le Transporteur  
7 mentionne qu'il n'a pas le calendrier pour le  
8 moment, mais il dit que c'est une priorité. Il  
9 mentionne également qu'il est ouvert à un suivi  
10 administratif.

11 Alors dans ce cadre-là, nous recommandons à  
12 la Régie de fixer un calendrier et de préciser que  
13 les intervenants seront appelés à participer à un  
14 éventuel suivi administratif, et non pas attendre  
15 que ce soit tout fini à la fin.

16 Nous allons passer maintenant à la  
17 recommandation numéro 2. La deuxième recommandation  
18 apparaît à la page 9 du mémoire. Alors ça se dit  
19 comme... comme ça a été mentionné dans le dossier  
20 3887 et également dans le dossier 4052, la valeur  
21 économique des pertes électriques est une  
22 composante déterminante de la comparaison  
23 économique entre les solutions analysées. Il faut  
24 donc - c'est là qui est notre recommandation - il  
25 faut donc s'assurer que les valeurs des pertes

1           fournies par le Transporteur reflètent le plus  
2           fidèlement possible la réalité anticipée.

3                       En audience, nous avons compris que le  
4           Transporteur suggère que cela soit fait dans le  
5           cadre d'un dossier comme par exemple 4052. Ça,  
6           c'était hier. Maintenant, ce matin, il s'est montré  
7           ouvert à un dossier générique. Alors c'est ce que  
8           nous recommandons, parce que nous ne pensons pas  
9           qu'un dossier d'investissement, comme ça a été  
10          mentionné un peu ce matin, il y a juste un  
11          régisseur, et aussi c'est une étude qui peut être  
12          assez approfondie, qui peut demander du temps et  
13          nous ne pensons pas que c'est un dossier  
14          spécifique... que c'est dans un dossier spécifique  
15          que ce sujet-là doit être traité, et plutôt dans un  
16          dossier générique.

17                      Alors dans un tel dossier générique, il  
18          nous apparaît qu'il faudrait d'abord valider,  
19          notamment, la fameuse formule polynomiale, tel que  
20          ça a été recommandé dans le dossier de l'AHQ-ARQ,  
21          mais aussi prendre en compte toutes les sortes de  
22          pertes, notamment les pertes par effet couronne.

23                      Ceci est particulièrement nécessaire dans  
24          le cas d'ajout d'une ligne à sept cent trente-cinq  
25          (735) kV, où les pertes par effet couronne sont

1 très importantes. L'ajout d'une telle ligne peut  
2 avoir... peut avoir pour effet de réduire les  
3 pertes par effet joule à cause de la modification  
4 de l'impédance globale du réseau. Mais cette  
5 nouvelle ligne, par sa seule présence, provoque une  
6 augmentation des pertes par effet couronne. Il faut  
7 donc considérer le bilan net des pertes et non pas  
8 uniquement la diminution des pertes par effet  
9 joule. Ce qui n'est pas fait habituellement,  
10 jusqu'à maintenant, dans les dossiers.

11 Donc, nous considérons qu'il est bien  
12 nécessaire de bien identifier les pertes par effet  
13 joule, en validant notamment la formule polynomiale  
14 ou d'une autre façon et de bien identifier aussi  
15 les autres pertes.

16 Et les intervenants demandent à la Régie  
17 d'exiger que le Transporteur présente les deux  
18 types de pertes, notamment lors de projets  
19 d'investissement concernant des lignes à sept cent  
20 trente-cinq (735) kV.

21 Alors ceci termine ma présentation, je vous  
22 remercie de votre attention.

23 Me GUY SARAULT :

24 Alors ceci complète vos commentaires, Monsieur  
25 Paquin.

1 M. PAUL PAQUIN :

2 Oui, oui.

3 Me GUY SARAULT :

4 Et là, je m'adresse aux deux autres témoins, au cas  
5 où ils auraient des commentaires à formuler?

6 M. PIERRE VÉZINA :

7 Oui, si vous me permettez, ce ne sera pas très  
8 long. En fait, d'abord juste pour signifier que  
9 j'adopte la preuve de monsieur Paquin, comme celle  
10 du CIFQ, d'une part. D'autre part, je voulais juste  
11 réitérer nos préoccupations, un peu comme celles de  
12 la Régie, par rapport à l'enjeu que soulève le taux  
13 de pertes. On l'a vu dans des dossiers antérieurs,  
14 particulièrement Chamouchouane-Bout-de-l'île, où on  
15 s'est fait dire que, bon, il y avait peut-être eu  
16 une erreur dans le processus. Mais également aussi  
17 dans le dossier qui est en cours, qui est le  
18 dossier Micoua-Saguenay, pour lequel cet enjeu-là  
19 est vraiment fondamental et peut faire pencher la  
20 balane d'une solution à une autre.

21 (11 h 20)

22 Donc, on voit que le taux de pertes est un  
23 enjeu extrêmement important sur le plan économique  
24 et peut orienter des décisions de la Régie dans un  
25 sens ou dans un autre. Alors, pour nous, c'est très

1           préoccupant de voir les fluctuations qu'on a  
2           connues antérieurement, tant chez le Transporteur  
3           que chez le Distributeur également. Et de ce point  
4           de vue-là, je pense que les propositions qui sont  
5           faites ici vont nous permettre, j'espère, d'en  
6           arriver à une meilleure vision et un meilleur suivi  
7           dans le temps du taux de pertes.

8           M. JOCELYN B. ALLARD :

9           R. Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs, je  
10          n'aurai pas grand-chose à rajouter, sauf de dire  
11          que je supporte les conclusions de notre analyste  
12          évidemment et les recommandations. Et je souscris  
13          aux propos de monsieur Vézina du CIFQ. Merci.

14          Me GUY SARAULT :

15          Alors, je pense que ça complète bel et bien la  
16          preuve en chef de l'AQCIE-CIFQ sur le taux de  
17          pertes. Alors, les témoins sont disponibles pour  
18          être contre-interrogés.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Je vous remercie beaucoup. Je vais y aller en  
21          ordre. Maître Cadrin, avez-vous des questions? Pas  
22          de questions. Maître Turmel, avez-vous des  
23          questions? Pas de questions. Maître Dubé, avez-vous  
24          des questions? Pas de questions non plus. Est-ce  
25          que je vois maître Neuman? Je ne le vois pas.

1 Maître Fréchette?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Non.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Ouimette?

6 Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

7 Non, je n'ai pas de questions. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Vous avez été d'une clarté inouïe. Personne n'a de  
10 questions. Alors je vous remercie beaucoup. Et puis  
11 je ne pense pas qu'il va y avoir de  
12 réinterrogatoire dans les circonstances. C'est pour  
13 ça que je ne vous l'ai pas offert. Je vous remercie  
14 beaucoup. Et vous êtes maintenant libérés. Ça va  
15 être au tour d'EBM.

16

17 PREUVE DE EBM

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bonjour, Maître Dubé.

21 Me NICOLAS DUBÉ :

22 Rebonjour, Madame la Présidente, Messieurs les  
23 Régisseurs. Je demanderais dans un premier temps à  
24 madame la greffière de bien vouloir assermenter le  
25 témoin s'il vous plaît.

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quinzième (15e)  
2 jour du mois de janvier, A COMPARU :

3

4 JULIEN WU, gestionnaire principal chez Énergie  
5 Brookfield, ayant une place d'affaires au 41, rue  
6 Victoria, Gatineau (Québec);

7

8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me NICOLAS DUBÉ :

12 Q. [83] Donc, dans un premier temps, je vais procéder  
13 avec la procédure pour adopter la preuve. La preuve  
14 d'EBM sur le taux de pertes de transport est  
15 essentiellement constituée du mémoire qui porte la  
16 cote C-EBM-0025. Monsieur Wu, avez-vous participé à  
17 la préparation de ce document et l'adoptez-vous  
18 pour valoir comme votre témoignage écrit en la  
19 présente instance?

20 R. Oui.

21 Me NICOLAS DUBÉ :

22 Madame la Présidente, nous avons également déposé  
23 le c.v. de monsieur Wu. Et corrigez-moi, Madame la  
24 Greffière, je crois que c'est la cote C-EBM-0026?

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Oui, c'est la cote 0027.

3 Me NICOLAS DUBÉ :

4 0027. Parfait. Voici une copie, qu'on déposera au  
5 dossier. Madame la Présidente, monsieur Wu, sa  
6 langue maternelle, c'est l'anglais. Mais il va  
7 rendre son témoignage en français. Par contre, il  
8 se peut que, parfois, le naturel revient au galop  
9 puis qu'il y ait quelques mots ou de courtes  
10 phrases qui soient en anglais pour qu'il puisse  
11 exprimer sa pensée plus clairement. Monsieur Wu  
12 comprend toutefois parfaitement le français, et  
13 comme je lui ai dit à maintes reprises, je trouve  
14 qu'il s'exprime très bien en français, beaucoup  
15 mieux que je le fais en anglais.

16 (11 h 25)

17 Donc, pour débiter, Monsieur Wu, pouvez-  
18 vous expliquer brièvement à la Régie en quoi  
19 consiste votre poste chez Energy Brookfield  
20 Marketing, et depuis combien de temps vous occupez  
21 ce poste?

22 M. JULIEN WU :

23 R. Bonjour tout le monde, bonjour Madame la Régisseur,  
24 Messieurs les Régisseurs, l'équipe de la Régie  
25 ainsi que mes collègues et l'équipe d'HQT. Comme le

1 dit monsieur Dubé, j'avais compté faire la  
2 présentation en anglais, mais cette semaine on a  
3 appris qu'il y a des problèmes avec les  
4 traducteurs, donc je fais un effort. Si j'ai du mal  
5 à m'exprimer, s'il vous plaît de me demander de  
6 répéter là ma question. Et si jamais je commence à  
7 paniquer, je vais passer en anglais. Donc, je vous  
8 demande pardon d'avance.

9 Ça fait cinq (5) ans que je suis avec  
10 Energy Brookfield Marketing. J'ai commencé il y a  
11 cinq (5) ans comme analyste dans l'équipe des  
12 affaires réglementaires, et au fur et à mesure je  
13 me trouve dans le poste de gestionnaire principal,  
14 toujours dans l'équipe des affaires réglementaires.

15 Et comme vous le savez, Energy Brookfield  
16 Marketing, c'est une entreprise internationale,  
17 nous avons des actifs un peu partout et surtout au  
18 Canada, et c'est là où je retrouve ma  
19 responsabilité en tant que gestionnaire principal  
20 pour les affaires réglementaires. Donc, nous avons  
21 des actifs au Canada, en Colombie-Britannique, en  
22 Alberta, en Ontario, Québec, et des activités aussi  
23 en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Pour  
24 les États-Unis, nous avons des actifs un peu  
25 partout aussi, à New-York, en Nouvelle-Angleterre,

1 PGM et CAISO donc en Californie.

2           Donc, pour notre entreprise, nous avons des  
3 activités dans le domaine de l'achat et de la vente  
4 d'électricité, de l'énergie, des produits  
5 secondaires ainsi que la capacité. Et une grande  
6 portion de notre activité commerciale, c'est  
7 l'arbitrage. C'est l'arbitrage de l'énergie de  
8 l'électricité d'un marché à un autre. Et c'est pour  
9 ça que le coût de pertes de transport c'est un  
10 enjeu très important pour nous puisque ça  
11 représente un coût significatif. Et voilà.

12 Q. [84] Avez-vous d'autres expériences  
13 professionnelles qui n'apparaissent pas dans votre  
14 CV et qui sont pertinentes aux fins du présent  
15 dossier?

16 R. Oui. Je n'ai pas inclus dans mon CV le fait que je  
17 fais partie du panel technique de l'AISO. Donc,  
18 c'est le coordonnateur de fiabilité de l'Ontario.  
19 Et le panel technique de Technical Panel, c'est un  
20 groupe qui est composé de douze (12) experts de  
21 l'industrie qui donnent des conseils au conseil  
22 d'administration de l'AISO, justement pour rédiger  
23 et pour finaliser les règles du marché, donc les  
24 tarifs et conditions. J'y suis comme un expert de  
25 l'industrie, payé et nommé par l'AISO, et je

1 représente le secteur des négociants, des  
2 « marketers ». Donc, il y a d'autres personnes qui  
3 représentent les producteurs, la charge locale. J'y  
4 suis comme l'expert qui présente le secteur des  
5 négociants.

6 Et chaque fois qu'il y a une règle de  
7 marché qui est présentée devant le Technical Panel,  
8 il y a toujours un vote à la toute fin. Et si les  
9 représentants du panel acceptent la règle, la  
10 nouvelle règle, ça va ensuite chez le conseil  
11 d'administration pour être ensuite adoptée comme  
12 tarifs, et conditions finales.

13 Autre que ça, avant Brookfield, j'ai  
14 travaillé chez l'Association canadienne de  
15 l'électricité et j'y étais comme gestionnaire du  
16 conseil de transport. Donc, CEA, ACE, vous êtes  
17 bien familiers avec l'organisation. Et je  
18 travaillais à l'époque avec beaucoup de gens venant  
19 de l'HQT, tels que Sylvain Clermont et ma  
20 responsabilité, à l'époque, c'est vraiment les  
21 enjeux du secteur de transport au Canada.

22 Q. [85] Merci, Monsieur Wu. Pourquoi EBM est-elle  
23 intervenue sur la question du taux de pertes de  
24 transport dans la présente cause tarifaire?

25 R. C'est clair parce que c'est un coût significatif et

1 très important pour nous. Comme je l'avais  
2 mentionné, nous sommes très conscients que le taux  
3 de pertes de transport, les pertes de transport,  
4 c'est une réalité, c'est un phénomène physique donc  
5 on ne peut pas y échapper, mais toutefois c'est un  
6 coût très, très important pour l'entreprise et nous  
7 sommes une entreprise privée et cotée en bourse.  
8 Donc, nous avons une responsabilité fiscale pour  
9 justement protéger les intérêts de nos actionnaires  
10 et donc voilà, c'est un coût très important pour  
11 les clients de point à point.

12 (11 h 30)

13 Donc, j'imagine que c'est la même chose  
14 pour... je ne peux pas parler pour Nalcor, mais  
15 j'imagine que c'est un coût qui est important pour  
16 les autres participants aussi du marché, mais  
17 malheureusement nous sommes les seuls clients de  
18 point à point qui se présentent devant la Régie  
19 aujourd'hui, mais voilà.

20 Et à part ça, depuis deux mille quinze  
21 (2015), nous avons fait des représentations devant  
22 la Régie pour soulever ce que nous avons constaté à  
23 l'époque comme une croissance continue et toujours  
24 à la hausse du taux de pertes de transport. Ça a  
25 été soulevé la première fois en deux mille quinze

1 (2015) et on se demandait : pourquoi est-ce que  
2 nous ne voyons pas le même phénomène d'une  
3 croissance continue et toujours à la hausse dans  
4 les autres marchés où nous avons des... soit des  
5 actifs ou bien des activités d'arbitrage? Et donc,  
6 on avait demandé la question devant la Régie. Non  
7 seulement en deux mille quinze (2015), mais aussi  
8 en deux mille seize (2016) et deux mille dix-sept  
9 (2017) et deux mille dix-huit (2018). Et même en  
10 deux mille seize (2016) nous étions devant la Régie  
11 et nous avons demandé pour des données réelles  
12 relatives aux pertes réelles de transport mensuel.  
13 Ce sont des questions qui ont été posées cette  
14 semaine par un intervenant du côté de HQD. Mais des  
15 fois c'est... c'est un enjeu très important pour  
16 nous.

17 Et après notre intervention, la Régie a  
18 rendu une décision en deux mille dix-sept (2017)  
19 pour ordonner le Transporteur de produire une étude  
20 sur les facteurs influençant les pertes de  
21 transport. Et nous avons constaté en deux mille  
22 dix-huit (2018) que... à la session de travail,  
23 qu'il y avait des erreurs potentielles. Donc, en  
24 tant qu'utilisateur de services de transport au  
25 Québec, c'est une question encore une fois de coût.

1 Est-ce qu'on a sur-payé ou on est-ce qu'on a sous-  
2 payé? C'est une question de comptabilité pour nous.  
3 Et si on avait sur-payé dans le passé, nous  
4 aimerions savoir quel est le montant et quelles  
5 seront les modalités de remboursement.

6 Et donc, voilà, nous avons participé à la  
7 séance de travail en juillet deux mille dix-huit  
8 (2018), on a compris qu'il y a des démarches en  
9 cours chez le Transporteur pour mieux comprendre  
10 les erreurs potentielles. Et nous sommes ici  
11 aujourd'hui principalement, autre que les sur-  
12 paiements passés potentiels, pour assurer qu'il n'y  
13 aurai pas d'erreur potentielle de ce type dans le  
14 futur. Donc, il y a le... ce qui s'est déjà passé,  
15 mais aussi en tant qu'utilisateur du réseau de  
16 transport et opérateur de centrales au Québec, nous  
17 voulons nous assurer qu'il n'y aura pas d'erreur de  
18 coût sur les pertes de transport dans le futur.

19 Et je dois prendre une pause et je dois  
20 remercier le... l'équipe de monsieur Verret pour  
21 avoir... nous avoir engagés d'une façon  
22 transparente. Avant la session de travail juillet  
23 deux mille dix-huit (2018) on a eu un appel avec  
24 notre délégué commercial et quelques autres  
25 participants du marché de point à point. Donc,

1 c'était... on a été traité de façon égale. Et  
2 justement Brookfield, je réitère toujours notre  
3 approche, c'est d'être traité de façon juste,  
4 transparente et équitable. Donc, c'était fait. Même  
5 avant la période des Fêtes, nous avons eu un appel,  
6 encore une fois, avec monsieur Verret et son  
7 équipe. Et après le Nouvel An, je pense que mon  
8 patron et monsieur Verret avaient eu aussi des  
9 discussions sur ce qui se passera devant la Régie.  
10 Donc, merci pour les efforts.

11 Me NICOLAS DUBÉ :

12 Q. [86] Pour continuer sur la dernière portion de  
13 votre réponse quant au fait qu'EBM souhaite qu'il  
14 n'y ait pas d'autres erreurs dans l'avenir, l'AHQ-  
15 ARQ, dans sa DDR numéro 2 au Transporteur, a  
16 demandé :

17 si le Transporteur a consulté une  
18 firme externe indépendante pour  
19 valider sa démarche de revalidation et  
20 les résultats obtenus.

21 Aux fins des notes, là, c'était la pièce B-0178, la  
22 réponse 5.4. Nous avons également demandé en deux  
23 mille seize (2016), Monsieur Wu, si les calculs du  
24 taux de pertes de transport sont vérifiés par une  
25 source externe. Et ça, aux fins des notes, on

1 retrouve ça dans le dossier R-3934-2015, à la pièce  
2 B-057. Je vous lis la réponse du Transporteur à la  
3 question de l'AHQ et la question va suivre :

4 Le Transporteur n'a pas fait appel à  
5 une firme externe indépendante afin de  
6 faire valider sa démarche de  
7 revalidation. Le Transporteur, de par  
8 les spécificités de sa méthode de  
9 calcul, a plutôt jugé qu'il avait les  
10 connaissances et les ressources  
11 nécessaires pour déceler les anomalies  
12 dans les calculs du taux de pertes et  
13 apporter les corrections nécessaires.

14 (11 h 35)

15 Q. [87] Avez-vous des commentaires à formuler à la  
16 Régie quant à cette réponse qui est essentiellement  
17 la même réponse qui avait été donnée à notre  
18 question dans le dossier R-3934-2015?

19 R. Oui, effectivement, nous avons déposé dans notre  
20 preuve, ce n'est pas une preuve très longue, mais  
21 quelques propositions, quelques recommandations sur  
22 le calcul des pertes de transport. Mais ce que nous  
23 avons constaté pour cette audience, la deuxième  
24 phase de l'audience, c'est qu'il y a en effet  
25 beaucoup d'erreurs, et qui peuvent remonter

1           jusqu'en deux mille six (2006). Et je comprends que  
2           ce n'est pas encore confirmé par une décision de la  
3           Régie. Mais c'est ce que nous constatons en ce  
4           moment, c'est qu'il y a des erreurs potentielles,  
5           qu'il y a potentiellement des surpaiements. Donc,  
6           c'est peu inquiétant pour nous en tant que client  
7           de transport.

8                        Nous constatons aussi que, dans le passé,  
9           nous étions devant la Régie pour faire des  
10          représentations sur ce sujet-là et nous avons  
11          constaté que les explications qui nous étaient  
12          fournies dans le passé par le Transporteur, par  
13          exemple en deux mille seize (2016), il y avait ...  
14          ou bien peut-être c'est la quantité d'énergie  
15          livrée qui ont une influence à la hausse pour les  
16          taux de transport de service.

17                      On se demande à la lumière de ce qu'on a vu  
18          cette semaine, est-ce que ça fait toujours du sens,  
19          est-ce que ça tient toujours la route. Et ça remet  
20          en question un peu notre confiance sur le taux de  
21          pertes de transport dans le futur, mais aussi dans  
22          le passé, dans le contexte des explications qui  
23          nous étaient fournies dans le passé par le  
24          Transporteur. Voilà! Pour nous c'est une question  
25          de confiance en tant que client qui paie pour nos

1 services de transport et ainsi que pour... sans  
2 parler des coûts d'opportunité puisque si nous  
3 devons peut-être acheter de l'énergie de l'Ontario  
4 pour en vendre aux États-Unis, plus le taux de  
5 pertes de transport est élevé, plus on doit en  
6 acheter pour remplir la différence à travers le  
7 marché du Québec.

8 Donc, ce n'est pas uniquement une question  
9 de droit de transport. C'est aussi de coûts  
10 d'opportunité. La production casse-pieds ce n'est  
11 pas très... au sein du Québec, parce que nous avons  
12 aussi des actifs au Québec. Donc, il y a beaucoup  
13 d'enjeux qui peuvent avoir un impact monétaire très  
14 significatif.

15 Hier et aujourd'hui même, on a entendu  
16 parler de niveau de confiance venant du  
17 Transporteur pour le processus de revalidation  
18 aussi dans le futur pour assurer que les erreurs  
19 potentielles de ce type ne se reproduiront pas.  
20 Mais j'ai cru entendre de monsieur Francis Monette  
21 que le Transporteur ne peut pas garantir qu'il n'y  
22 aura pas d'autres erreurs. Je ne pense pas qu'il a  
23 utilisé le mot « erreur » mais je pense qu'il a dit  
24 qu'il y aura potentiellement des variations du taux  
25 de pertes de transport réelles dans le futur.

1 Et il a aussi dit qu'il est confiant quant  
2 à son travail de revalidation des taux puisque le  
3 taux révisé se trouve désormais dans une plage  
4 acceptable ou bien un intervalle acceptable. Encore  
5 une fois, en tant que client, c'est un peu  
6 difficile pour nous de comprendre pourquoi est-ce  
7 qu'une étude rétroactive qui regarde toutes les  
8 données qui sont déjà produites, pourquoi est-ce  
9 que c'est difficile d'avoir une perte réelle fixe  
10 et juste et « accurate » avec précision?

11 Et je dis ça pas pour déclencher un débat  
12 philosophique, parce que même si c'est une  
13 différence de zéro point un pour cent (0,1 %), on a  
14 parlé de ça un peu ce matin pendant le contre-  
15 interrogatoire, c'est un coût que nous devons  
16 payer. Donc, quand je vais chez ma haute direction,  
17 quand je parle à mon cfo, directeur financier,  
18 c'est difficile pour moi de dire que, oui, pour une  
19 mesure passée avec des données passées, on ne peut  
20 pas avoir un coût précis que nous pouvons payer  
21 avec confiance. C'est un peu difficile.

22 (11 h 40)

23 Et une simple variation de zéro point un pour cent  
24 (0,1 %), zéro point zéro zéro cinq pour cent  
25 (0,005 %) sur un taux qui monte à six pour cent

1 (6 %), cinq pour cent (5 %), ça représente une  
2 somme significative pour nous. Donc, nous voulons  
3 cette assurance-là. C'est un niveau de confiance un  
4 peu plus élevé qu'une plage acceptable, un  
5 intervalle raisonnable. Parce que d'après ce que  
6 j'ai vu, c'était possible même, peut-être même un  
7 mécanisme de validation dans le passé, cinq pour  
8 cent (5 %), six pour cent (6 %), c'est dans une  
9 plage acceptable. Donc est-ce qu'on peut faire  
10 peut-être mieux.

11 Et comme on nous l'a dit dans le passé,  
12 taux de pertes de transport réelles c'est vraiment  
13 une formule simple, c'est « energy out minus energy  
14 in » et sur des données passées. Donc, encore une  
15 fois, il s'agit de l'application d'une formule  
16 assez simple. Alors, pourquoi ne pas faire mieux?  
17 Et je demande ça encore une fois en tant  
18 qu'utilisateur payant.

19 Et finalement, je dois dire que nous sommes  
20 en avis qu'il y aura besoin d'un vérificateur  
21 externe, comme nous l'avons demandé dans le passé,  
22 pour justement vérifier deux choses. La première  
23 chose, c'est le processus de revalidation sur la  
24 performance, les figures passées. Il y a aussi,  
25 dans le futur, un vérificateur externe,

1 indépendant, dirigé par la Régie, pour assurer que  
2 les taux futurs de pertes de transport ne seront  
3 pas, encore une fois, erronés. Donc, c'est la  
4 première réglementation que nous faisons ici. Et  
5 deuxième recommandation, c'est que... C'est  
6 important d'avoir un redressement et un  
7 remboursement quelconque assez rapide.

8           Encore une fois, nous sommes une entreprise  
9 cotée en bourse, nous avons des responsabilités  
10 fiscales et s'il y a réellement, décidés par la  
11 Régie, des remboursements, c'est quelque chose que  
12 nous, en tant qu'entreprise, on doit aller chercher  
13 et régler de façon la plus rapide possible.

14           Et juste un dernier mot sur l'audit,  
15 vérification externe, de mon expérience chez  
16 Brookfield, une vérification externe ça protège les  
17 deux parties. On a dit aujourd'hui que monsieur  
18 Benoit...

19 Q. [88] Delourme?

20 R. Delourme. A dit qu'il se donne neuf (9) sur dix  
21 (10) ou huit (8) sur dix (10). Mais s'il y a un  
22 vérificateur externe qui vient faire le travail de  
23 vérification avec lui et que ce vérificateur  
24 externe dit que : « Dix (10) sur dix (10), vous  
25 n'avez pas de problème. » Et peut-être aussi



1           voulons nous assurer que tous les faits, les  
2           calendriers et les échéanciers, la portée du  
3           travail soient présentés dans un processus devant  
4           la Régie le plus tard pour la tarification de deux  
5           mille vingt (2020) et je pense que c'est une  
6           demande raisonnable puisque pour nous, au moins, le  
7           débat sur les pertes de transport, ça a débuté en  
8           deux mille quinze (2015). L'étude a été ordonnée en  
9           deux mille dix-sept (2017) et nous voilà en deux  
10          mille dix-neuf (2019). Donc, ça fait presque cinq  
11          (5) ans que nous nous posons les mêmes questions.  
12          Et en même temps, cela n'empêche pas, pour les  
13          parties, EBM et HQT, de s'en parler entre temps  
14          pour comprendre et pour trouver un solution commune  
15          si nous voulons embarquer dans la discussion des  
16          modalités de remboursement. Ça peut être un  
17          paiement direct, ça peut être « Energy in kind »,  
18          donc l'énergie qui est donnée à Brookfield pour que  
19          nous puissions ensuite les monétariser dans les  
20          autres marchés voisins ou bien ça peut être un  
21          crédit ou bien un mélange des trois options ou  
22          bien, peut-être, il y a eu une quatrième (4<sup>e</sup>)  
23          modalité que je ne connais pas en ce moment. Mais  
24          ça n'empêche pas, pour les deux parties, de s'en  
25          parler. Et pour finir, je remercie encore une fois

1 pour la transparence et les efforts faits par HQT  
2 pour nous parler, pour nous tenir au courant.

3 (11 h 45)

4 Me NICOLAS DUBÉ :

5 Madame la Présidente, ça complète notre courte  
6 présentation de la preuve. Monsieur est disponible  
7 si mes confrères, pour la Régie, ont des questions.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie beaucoup. Maître Cadrin, est-ce  
10 que vous avez des questions? Pas de questions.

11 Maître Sarault, avez-vous des questions? Pas de  
12 question. Maître Turmel? Pas de question non plus.

13 Maître Fréchette?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Non, je n'ai pas de questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. Maître Ouimette?

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

19 Me MARC TURGEON :

20 Q. [90] À la toute fin du panel précédent, ma  
21 collègue, présidente, a mentionné possiblement  
22 d'avoir un outil réglementaire jusqu'à tant que les  
23 choses soient plus claires. On parlait donc d'un  
24 compte de frais reportés, est-ce que vous avez une  
25 position là-dessus?

1 R. Je pense que Transporteur doit continuer ses  
2 efforts de revalidation, doit continuer à  
3 travailler avec l'IREQ. Mais comme outil  
4 additionnel, pour moi, c'est l'auditeur, c'est le  
5 vérificateur externe contrôlé par la Régie. Ça nous  
6 donne un niveau de confiance, d'assurance.

7           Parce que, très franchement, j'ai parlé...  
8 Brookfield nous avons aussi des activités de  
9 transport en Amérique du Nord, aux États-Unis, en  
10 Amérique latine et j'ai parlé avec mes collègues  
11 qui s'occupent de nos activités de transport. Et  
12 quand je leur ai présenté les données de HQT, la  
13 réponse que j'avais eue c'est : « C'est presque  
14 impossible de comprendre. » Pas parce que les  
15 données sont mauvaises mais c'est juste... chaque  
16 système est différent.

17           Donc, pour nous, d'avoir un niveau de  
18 confiance, il faut absolument qu'il y ait un expert  
19 provenant de l'externe qui dit que : « Nous avons  
20 vérifié les données, confidentielles ou pas, et  
21 nous avons donné une note sur la performance. » Et  
22 peut-être même faire des recommandations sur  
23 comment mieux faire dans le futur. Une fois que  
24 c'est fait, je vois le rapport, c'est signé par le  
25 vérificateur.

1 Q. [91] Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci.

4 Q. [92] Juste une petite question justement sur cette  
5 question-là du vérificateur indépendant. Mes  
6 connaissances techniques ne sont pas aussi au  
7 point. Vous voulez qu'il revérifie la qualité de la  
8 mathématique faite ou... parce que là, évidemment,  
9 il y avait des erreurs dans les équations, donc,  
10 évidemment, toute... j'essaie de voir. Vous voulez  
11 qu'il refasse juste le calcul à partir des mêmes  
12 informations que le Transporteur avait ou vous  
13 voulez qu'il aille voir s'ils ont oublié des  
14 équations?

15 R. C'est le tout. Parce qu'on a parlé des erreurs  
16 humaines, on a parlé des... des erreurs des  
17 équations, même aujourd'hui, pour deux mille  
18 quatorze (2014). Je ne sais pas si la revalidation  
19 faite a été satisfaisante ou pas. Je ne peux pas  
20 tout simplement me prononcer là-dessus parce que je  
21 n'ai pas les données, je n'ai pas l'expertise, je  
22 n'ai pas la connaissance du réseau du Québec. Donc,  
23 c'est le tout. Et c'est à un expert externe de se  
24 prononcer sur est-ce qu'il y a des lacunes ou bien  
25 est-ce qu'on vérifie tout simplement ce qui a été

1 déjà fait?

2 Q. [93] Là je suis d'accord, c'est juste que  
3 d'habitude, quand on donne... ou on demande au  
4 Transporteur de faire quelque chose, de donner  
5 accès, il faut quand même que ce soit assez précis.

6 R. Hum hum.

7 Q. [94] Et là je dois vous avouer que je suis un petit  
8 peu dans le noir sur ce qu'on pourrait demander au  
9 fameux expert indépendant qui irait chez le  
10 Transporteur... je ne sais pas exactement ce qu'il  
11 devrait vérifier, si c'est... ce que vous demandez  
12 qu'il vérifie. Je comprends que vous voulez  
13 quelqu'un de l'externe qui s'assure que les  
14 chiffres sont bons?

15 R. Hum hum.

16 Q. [95] Ça, je comprends ça parfaitement. Mais c'est  
17 juste au niveau... jusqu'à quel niveau de  
18 vérification voulez-vous qu'il aille? Alors,  
19 évidemment, c'est là où j'ai de la difficulté à...

20 R. Je suis très conscient que la question du  
21 vérificateur indépendant, ça ne fait pas exactement  
22 partie des discussions de cette audience-là. Enfin,  
23 on a... je ne pense pas que c'est dans notre preuve  
24 même, donc. Je n'ai pas vraiment de réponse pour  
25 vous mais tout simplement à la lumière de ce qu'on

1 a appris cette semaine, il y a même des erreurs  
2 pour les données de deux mille quatorze (2014). Je  
3 ne sais pas si on peut peut-être faire mieux.  
4 Jusqu'à quel point?

5 Q. [96] D'accord. Juste un instant. Excusez-moi. Ça va  
6 être l'ensemble de mes questions. Je voulais juste  
7 vous mentionner que vous n'avez aucune crainte à  
8 avoir avec votre français. Vous ne devez pas faire  
9 d'anxiété avec votre français, il est excellent.

10 R. Je peux ajouter un petit mot, un tout dernier mot?

11 Q. [97] Bien sûr.

12 R. C'est sur l'IREQ.

13 (11 h 50)

14 Donc, on avait posé une question ce matin sur la  
15 collaboration entre HQT et l'IREQ dans le passé et  
16 pour le modèle de validation qui n'est pas encore  
17 complet.

18 Si jamais il y a un vérificateur  
19 indépendant, à mon avis et dans mes expériences en  
20 Ontario et ailleurs au Canada, ça doit être  
21 contrôlé par le régulateur, dans ce cas-ci la  
22 Régie, et donc en Ontario ce serait l'OEB, The  
23 Ontario Energy Board ou bien peut-être The Market  
24 Surveillance Panel, donc...

25 Normalement il y aura un NRP, une demande

1 de propositions, pour justement pour trouver un  
2 expert qui est à la fois compétent, mais au moindre  
3 coût. Pour moi encore, je reviens à la question de  
4 confiance.

5 Si HQT a toujours travaillé de très proche  
6 avec l'IREQ et toutefois il y a cette erreur  
7 potentielle qui s'est produite, est-ce qu'on peut  
8 peut-être considérer un vérificateur indépendant  
9 autre que l'IREQ, mais incluant l'IREQ si... dans  
10 le processus de demande de propositions pour avoir  
11 une idée peut-être avec une seconde paire d'yeux  
12 pour regarder la situation.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie beaucoup. Avez-vous un  
15 réinterrogatoire?

16 RÉINTERROGÉ PAR Me NICOLAS DUBÉ :

17 Une question en réinterrogatoire qui est en suivi  
18 de votre dernière question.

19 Q. [98] Monsieur Wu, le vérificateur indépendant pour  
20 l'avenir, est-ce que votre recommandation est à  
21 l'effet qu'il fasse la vérification à chaque année  
22 ou ça pourrait être fait de manière, à intervalle  
23 régulier, par exemple, pour à chaque deux ans,  
24 trois ans, quatre ans?

25

1 M. JULIEN WU :

2 R. Oui, j'ai oublié ce point-là. Je vois un parallèle  
3 avec le MRI. Dans le MRI, nous avons le concept de  
4 « rebasing », on n'a pas besoin de refaire les  
5 vérifications chaque année, mais chaque deux,  
6 trois, quatre ans. Je pense que c'est raisonnable  
7 de refaire une vérification.

8 Q. [99] Ça conclut l'ensemble de mes questions. Et je  
9 comprends que ça conclut aussi notre preuve.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Exactement. Je vous remercie beaucoup. Il est midi  
12 moins dix (11 h 50), on va faire la preuve de  
13 l'AHQ-ARQ au retour du dîner. Et après, on verra.  
14 Dépendamment comment les gens m'avisent si, un, ils  
15 veulent faire ça par écrit ou, deux, combien de  
16 temps ils estiment avoir de besoin pour leur  
17 plaidoirie. Mais, on ne dépassera pas l'heure  
18 prévue là. Alors, je veux juste vous le souligner.  
19 On verra à ce moment-là comment on fonctionne,  
20 dépendamment de l'heure qui reste.

21 Alors, on va aller prendre la pause lunch  
22 et on va revenir pour... Oh! Juste... Excusez-moi.  
23 Les engagements. Maître Fréchette.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Malheureusement, je n'ai pas eu de nouvelle à la

1 pause, mais dès le retour du lunch, j'aurai un  
2 nouveau score, si je peux me permettre.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. Excellent.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Bien.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci beaucoup.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Je vous remercie.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13

14 (13 h 09)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Rebonjour. Avant qu'on passe à la preuve de l'AHQ-  
17 ARQ, avez-vous des nouvelles sur les engagements?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui, Madame. Non, non, je sais. Mais, celui qui en  
20 demande ne devrait pas se plaindre que ça peut  
21 prendre du temps là. Alors, je fais des blagues,  
22 Maître Cadrin, en toute affection et amitié. Alors,  
23 de 1 à 5, c'est sous peu. Alors, n'est-ce pas une  
24 bonne nouvelle. Alors... Alors, sur ce, sur ces  
25 quelques mots positifs, je vous cède la parole.

1           Alors, c'est incessant, ça va être sous peu là,  
2           sans aucun doute. Le temps de formater tout ça puis  
3           de passer ça via le système.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Ça va. Merci beaucoup.

6           Me YVES FRÉCHETTE :

7           C'est moi.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           O.K. Cadrin.

10          PREUVE DE L'AHQ-ARQ

11          Me STEVE CADRIN :

12          On n'a pas les bonnes nouvelles qu'on avait là,  
13          mais... en tout cas. Mais, blague à part, ça s'en  
14          vient sous peu, donc on pourra le plaider. Alors,  
15          c'est... Donc, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Tout  
16          d'abord, je suis accompagné de monsieur Raymond que  
17          vous pourriez assermenter maintenant, Madame la  
18          Greffière, s'il vous plaît.

19

---

20          L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quinzième (15e)  
21          jour du mois de janvier, A COMPARU :

22

23          MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant  
24          une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,  
25          suite 110, Ville Saint-Laurent (Québec);

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

5 Q. [100] Alors, nous allons procéder à l'adoption de  
6 la preuve écrite dans le dossier. Monsieur Raymond,  
7 je comprends que vous avez préparé la preuve  
8 écrite, notamment la pièce C-AHQ-ARQ-0026 qui est  
9 le mémoire du taux de pertes de transport, de même  
10 que la pièce C-AHQ-ARQ-0030 qui est la présentation  
11 de ce jour, préparée ce jour également et déposée  
12 déjà au SDÉ. Est-ce que vous adoptez cette preuve  
13 pour tenir lieu de votre témoignage écrit en la  
14 présence instance tout d'abord et reconnaissez  
15 l'avoir préparé?

16 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

17 R. Oui.

18 Q. [101] Alors, ça complète. Et sans plus de  
19 formalité, je vous cède la parole en vous laissant  
20 avec votre présentation.

21 R. Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs,  
22 c'est un plaisir de vous entretenir encore une fois  
23 dans ce même dossier 4058. Alors, fidèle à notre  
24 habitude, on a préparé une petite présentation qui  
25 va traiter, premièrement, des pertes... des pertes

1 de transport prévisionnelles pour les  
2 investissements. Donc, on va regarder rapidement  
3 toujours le dossier Chamouchouane, Montréal, Laval,  
4 Duvernay, Bout-de-l'Île. Le calcul des pertes de  
5 transport qui va nous toucher un peu plus, et  
6 montrer des exemples ou ce qu'on entend par la  
7 validation des taux de pertes de transport.

8 Et je vous annonce tout de suite que toutes  
9 les recommandations du mémoire sont maintenues et  
10 il y en aura une additionnelle à la fin.

11 Donc, premièrement, pour les pertes de  
12 transport prévisionnelles en termes  
13 d'investissements, et ces deux tableaux sont  
14 extraits de la pièce B-0178 qui sont les réponses  
15 aux demandes de renseignements numéro 2 de l'AHQ-  
16 ARQ.

17 Dans ce premier tableau à gauche, ce qu'on  
18 voit dans le fond, c'est les résultats de l'analyse  
19 qui a été faite sur l'année mil neuf cent...  
20 pardon, deux mille seize (2016) où on a vu, comme  
21 monsieur Delourme l'a expliqué, que par rapport à  
22 l'année deux mille seize (2016) et si on... et le  
23 tracé Chamouchouane-Duvernay, bien ce tracé-là  
24 avait une économie de pertes différentielles de  
25 quarante-trois mégawatts (43 MW).

1 (13 h 14)

2 Et si on simulait le même en deux mille  
3 seize (2016), l'ajout de neuf plateformes de  
4 compensation série, bien on aurait plus treize  
5 (13), donc pour une différence de cinquante-six  
6 mégawatts (56 MW) la perte différentielle qu'on  
7 observe en simulant cette ligne avec les données de  
8 deux mille seize (2016) et le modèle qu'on connaît  
9 sous le nom de « modèle de simulation » qui  
10 consiste à simuler huit mille sept cent quatre-  
11 vingt-quatre (8784) situations horaires avec le  
12 modèle d'écoulement de puissance ou le modèle de  
13 réseau. Et on voit qu'on nous avait annoncé quatre-  
14 vingt-seize (96) quand on avait le dossier 3887.  
15 Donc, on nous a annoncé quatre-vingt-seize  
16 mégawatts (96 MW) de pertes différentielles.  
17 Aujourd'hui, on nous dit, on vous en a livré  
18 cinquante-six (56).

19 De la même façon, l'exercice qui a été fait  
20 sur les huit mille sept cent quatre-vingt-quatre  
21 (8784) heures, bien, en plus d'avoir une donnée à  
22 la pointe, qui a cinquante-six mégawatts (56 MW) de  
23 différence. On a une donnée cumulative si on  
24 additionne toutes les heures et une différence...  
25 encore là de pertes différentielles de deux cent

1 vingt-sept gigawattheures (227 GWh).

2 Tantôt on a vu qu'on avait... l'étude avait  
3 surestimée pour quelques raisons, là, une étant  
4 qu'on n'avait pas la bonne analyse économique;  
5 l'autre étant qu'on n'avait peut-être pas la bonne  
6 hypothèse de charge, et caetera. Donc, l'étude où  
7 le projet évaluait une certaine quantité de quatre-  
8 vingt-seize mégawatts (96 MW). Et le projet ou la  
9 méthode qu'on appelle l'approche... la méthode  
10 polynomiale traduit ce cinquante-six mégawatts-là  
11 (56 MW) en une quantité d'énergie par la formule  
12 polynomiale qui a un facteur de pertes de zéro  
13 virgule cinq un un (0,511).

14 Si on fait le calcul inverse ici avec la  
15 donnée plus VL simulé de deux mille seize (2016),  
16 on obtient un facteur de pertes de zéro virgule  
17 quarante-six (0,46) au lieu de zéro virgule  
18 cinquante-cinq un un (0,5511).

19 Donc, ce qu'on a observé dans ce dossier-  
20 là, c'est deux choses. C'est que, d'une part, la  
21 puissance était surestimée et, d'autre part, la  
22 formule pour traduire ou extrapoler, comme dit  
23 monsieur Delourme, la puissance en énergie, elle  
24 aussi surestimait cette énergie-là. Alors, il y  
25 avait deux sources de surestimation.

1                   D'où notre recommandation numéro 7 qui  
2                   était de « fournir une analyse d'impact des pertes  
3                   dues à la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'île » non  
4                   seulement sur deux mille seize (2016) mais de le  
5                   faire pour d'autres années : deux mille treize  
6                   (2013), quatorze (2014), quinze (2015), dix-sept  
7                   (2017). Et par la suite, bien, quand on aura  
8                   d'autres années, on le fera systématiquement.

9                   Ici ce que j'ai fait pour nos  
10                  recommandations, c'est que j'ai mis sous HQT les  
11                  réponses que les témoins du Transporteur ont  
12                  fournies principalement suite aux questions de  
13                  maître Fréchette. Puis il y en a peut-être d'autres  
14                  qui sont arrivées aujourd'hui. Alors, questionné  
15                  sur cette recommandation, le Transporteur a dit  
16                  que... Ici, j'ai malheureusement omis de mettre les  
17                  pages, mais c'est dans les notes d'hier. Résultat  
18                  semblable à deux mille seize (2016) si on le  
19                  faisait. Alors, monsieur Delourme a dit, bien, si  
20                  on faisait d'autres années, on pense qu'on  
21                  arriverait à des résultats semblables.

22                  Alors, à chaque fois que j'entends ça, je  
23                  me dis, bien, pourquoi on ne le ferait pas, là.  
24                  Autrement on peut dire qu'on aurait des résultats  
25                  semblables si on ne l'a pas fait. Alors, on le dit,

1 nous, ce n'est pas une raison de ne pas le faire.  
2 Et monsieur Delourme ce matin nous a dit que le  
3 modèle deux mille dix-sept (2017)... Non, ça, il  
4 nous a dit ça hier, là, que le modèle deux mille  
5 dix-sept (2017) a été utilisé dans 4052. Puis, ça,  
6 on le savait pour vraiment suite à une demande de  
7 renseignements de la Régie. Et il nous a dit ce  
8 matin que, peut-être que, en deux mille dix-sept  
9 (2017), si on le faisait, on aurait une valeur  
10 peut-être un peu différente. Alors, on comprend  
11 puis on est d'accord avec ça. Ce qu'on dit, bien,  
12 pourquoi ne pas enrichir cette information-là en la  
13 faisant sur... en passant ce modèle-là sur d'autres  
14 années. Si ça donne à peu près la même chose, bien,  
15 on aura la confirmation.

16 Deuxième partie de notre recommandation,  
17 c'était justement de « revoir la formule  
18 polynomiale utilisée » comme je vous ai expliqué  
19 tantôt « pour transformer les pertes  
20 différentielles de la puissance à l'énergie et de  
21 l'appuyer par des données réelles ». O.K. Le  
22 principe, c'est toujours le même. On a une espèce  
23 d'équation théorique qu'on veut utiliser pour  
24 prévoir l'avenir. Bien, assurons-nous que quand on  
25 a des données réelles, cette équation-là est bien

1 calibrée, elle prévoit justement bien les  
2 phénomènes réels. Quand on a des données réelles,  
3 on a le luxe d'avoir des données réelles, bien,  
4 vérifions l'acuité de ces équations-là ou de cette  
5 méthode-là.

6 Alors, ce que le Transporteur nous a dit,  
7 c'est, effectivement, monsieur Delourme a dit,  
8 bien, c'était bien important de bien la calibrer.  
9 Je pense qu'on dit un peu la même chose. Et puis  
10 que ça pourrait... quelque chose pourrait être fait  
11 dans justement le dossier Micoua-Saguenay où on a  
12 parlé aujourd'hui possiblement dans un dossier  
13 générique qui pourrait être fait pour analyser ces  
14 choses-là et puis évidemment, on aura des choses à  
15 dire là-dessus sur d'où est venue l'équation  
16 polynomiale, là, il y a quand même de la  
17 littérature là-dessus. Et on est d'accord que c'est  
18 important.

19 (13 h 19)

20 Troisième partie de cette recommandation-là  
21 c'était... bon, on dit c'est bien, là, on a fait  
22 des projets, on a dit combien ça coûtait, puis on a  
23 dit combien ça rapportait en termes de pertes,  
24 alors souvent on fait le suivi sur combien ça  
25 coûtait. Est-ce que ça a coûté plus, est-ce que ça

1 a coûté moins et on se sert de ça dans le futur  
2 pour vérifier jusqu'à quel point les prévisions de  
3 coût sont... sont bonnes, précises. Et on dit :  
4 bien de la même façon, essayons de suivre aussi la  
5 partie perte différentielle qui, dans certains cas,  
6 a fait la différence dans les projets. Alors  
7 vérifions par des suivis jusqu'à quel point cette  
8 prévision-là a été rencontrée.

9 Alors le Transporteur répond à ça, qui  
10 dit : bien si on fait ça on contredirait peut-être  
11 les décisions de la Régie. Et aussi il dit : bien  
12 on a répondu à ça dans la demande de renseignements  
13 numéro 5 de la Régie à la réponse 4.2. Donc, il y a  
14 quand même une réponse, là, qui donne un paquet  
15 d'objections, pourquoi il ne pourrait pas faire ça.

16 Puis, bon, nous ce qu'on dit : bien  
17 premièrement, je ne pense pas qu'un suivi ça  
18 contredit les décisions, là, c'est simplement  
19 d'aller voir... comme je disais tantôt, c'est pas  
20 parce qu'on fait un suivi sur le coût qu'on  
21 contredit la décision. On fait juste peut-être...  
22 en voyant les prévisions du passé, ça nous rend  
23 peut-être meilleur pour juger des prévisions  
24 futures.

25 Et, nous, ce qu'on dit c'est : le

1           Transporteur ne peut pas se soustraire à un suivi  
2           comme ça et doit trouver une façon de le faire,  
3           comme il l'a fait d'ailleurs, si on voit dans les  
4           diapos précédentes, là, pour Chamouchouane-Bout-de-  
5           l'île. T'sais, même si théoriquement il dit : bien  
6           on ne peut pas comparer avec un cas sans la ligne  
7           parce que ce cas-là n'est pas réaliste, bien c'est  
8           exactement ce qu'il a fait pour deux mille seize  
9           (2016), puis c'est ce qu'il a fait dans le 4052  
10          pour deux mille dix-sept (2017). Puis pour les  
11          besoins de la cause, c'est tout à fait, selon nous,  
12          approprié parce qu'on a... on ne peut pas dire...  
13          je ne peux pas vous montrer après coup. Je vous ai  
14          promis des gains de pertes, je ne peux pas après  
15          coup... je ne peux pas vous dire après coup, je ne  
16          suis pas capable de vous le démontrer. Peut-être  
17          qu'on n'est pas capable de le démontrer à la  
18          troisième décimale, mais on est capable d'avoir une  
19          bonne idée, comme on l'a vu, là, de comment ça  
20          s'est concrétisé ou non. Alors c'était le but de  
21          notre recommandation ici, le troisième volet de  
22          notre recommandation numéro 7.

23                       Allons maintenant au calcul des pertes de  
24                       transport et puis on a ce diagramme-là qu'on a vu,  
25                       là, à la B-0092, qui est la version révisée du HQT-

1 0, Document 1. Et alors on voit que l'équation  
2 de... il a fait une espèce d'équation qui se  
3 vérifie en autant qu'on n'a pas d'erreur dans les  
4 données, mais ça dit que tout ce qu'on produit ici  
5 qui est en vert plus tout ce qu'on reçoit de  
6 l'extérieur du Québec qui est en vert est égale à  
7 ce qui est en bleu, c'est-à-dire les besoins  
8 réguliers du Distributeur. Parce qu'ici... oui, les  
9 besoins réguliers du Distributeur. Le Transporteur  
10 nous a expliqué ce que voulait dire la charge  
11 locale hier, là. Donc, c'est les besoins réguliers  
12 du Distributeur, qui incluent les pertes de  
13 transport et de distribution, plus les livraisons à  
14 des réseaux voisins qui, elles, incluent seulement  
15 les pertes de transport. Alors ça, c'est comme  
16 l'équation qui fait que tout ce qui est en vert va  
17 finir par arriver en bleu, là, puis que ça balance.  
18 O.K. Parce que, en quelque part, il y a des pertes  
19 entre les deux.

20 Ce qu'on nous a dit hier c'est que  
21 l'énergie reçue est égale à la production, en vert,  
22 plus les réceptions, en vert, puis l'énergie  
23 transitée est égale aux besoins réguliers du  
24 Distributeur plus les livraisons. Alors un peu la  
25 même chose qu'on a là, ce qui fait que si je prends

1 ça, l'énergie reçue, c'est exactement égal à ce  
2 qu'il y a là... à ce qu'il y a ici à la production  
3 plus réception. L'énergie transitée c'est égal à ce  
4 qu'il y a aux membres de droite ici. Alors ce que  
5 j'en conclus c'est que l'énergie reçue égale  
6 l'énergie transitée, un peu contrairement à ce  
7 qu'on nous a dit hier, sauf qu'il y a peut-être une  
8 petite nuance en quelque part parce que, dans le  
9 fond, on sait que les consommations des centrales,  
10 évidemment, sont dans la donnée de production ici  
11 et que les consommations des centrales, comme on  
12 nous l'a dit, sont incluses ici. Alors il y a peut-  
13 être une petite nuance sur ça qui nous sera donnée  
14 à l'engagement 2, qui est sous peu.

15 Par contre, on a... en attendant, on a fait  
16 un tableau des données qu'on a à date, alors vous  
17 avez toutes les références ici, là, en bas du  
18 tableau. Alors pour les années deux mille douze  
19 (2012) à deux mille dix-sept (2017), bien il y a  
20 une première donnée qui ici nous est donnée... ça,  
21 ça nous est donnée dans la pièce du dossier  
22 tarifaire sur l'efficience, donc l'énergie  
23 transitée en gigawattheures. On a ici dans notre  
24 pièce complément de réponse ou plutôt dans la  
25 réponse à notre demande de renseignements numéro 2

1 on a d'autres chiffres, ici, sur l'énergie reçue.

2 (13 h 24)

3 Et, à droite, la ligne ici, c'est révisé.  
4 Alors, ici, ce sont les chiffres révisés. Alors, on  
5 voit qu'on a une énergie transitée révisée, qui est  
6 à peine différente du chiffre qu'on avait au début  
7 de la cause tarifaire. On a une énergie reçue  
8 révisée, ici, dans la réponse à notre demande de  
9 renseignements numéro 2, qui sont exactement les  
10 mêmes chiffres que la colonne 2, ici. Et on a une  
11 énergie reçue révisée, qui, elle, apparaît dans la  
12 réponse à la demande de renseignements de  
13 l'AQCIE-CIFQ.

14 Alors, c'est la question qu'on a soulevée  
15 hier, tous les chiffres semblent bien concorder,  
16 sauf peut-être ici, les deux chiffres en jaune,  
17 donc deux cent dix-neuf térawattheures (219 TWh),  
18 deux mille douze (2012), et deux cent vingt-cinq  
19 térawattheures (225 TWh), deux mille treize (2013).  
20 Et on attend donc les réponses.

21 Bon. Est-ce qu'il y a une différence entre  
22 l'énergie transitée et l'énergie reçue? Peut-être  
23 qu'encore là, il y a une petite question de  
24 définition qui peut impliquer la consommation des  
25 centrales. On voit qu'il y a une différence, ici,

1 d'à peu près quatre cents gigawattheures (400 GWh).  
2 En deux mille dix-sept (2017), on a un peu plus de  
3 difficulté parce que c'est seulement cent  
4 gigawattheures (100 GWh). Puis je suis allé voir la  
5 somme des consommations de centrales, en seize  
6 (16), dix-sept (17), c'est à peu près quatre cents  
7 (400). Je suis allé voir dans le fichier de  
8 l'entente globale cadre, là, il y a une colonne qui  
9 donne ça, on additionne la colonne puis ça donne à  
10 peu près quatre cents gigawattheures (400 GWh).  
11 Donc, attendons la réponse à l'engagement.

12 Autre point qui a été quand même amplement  
13 discuté, c'est qu'ici, on dit : « On fois qu'on a  
14 recal... »... ici, c'est le graphique une fois  
15 qu'on a recalculé, la première fois, là, qui a été  
16 déposé mi-novembre, les pertes de transport.

17 Alors, ce qu'on voit en... le trait plus  
18 foncé, c'est le calcul... c'est le taux de pertes  
19 HQT corrigé. Et souvenons-nous qu'il y a deux ans,  
20 nous, on a dit : « Bien, quand on compare le taux  
21 de pertes et l'énergie transitée »... qui, ici, est  
22 en vert - bien, on voyait des divergences. O.K.?

23 Et le Transporteur, à l'époque, nous a  
24 dit : « Oui, mais ce n'est pas le seul facteur »,  
25 puis on est bien d'accord, il y a aussi le transit

1 du nord au sud puis possiblement d'autre chose,  
2 comme l'effet couronne.

3 Alors, ici, on voit, par exemple, deux  
4 mille douze (2012) à deux mille treize (2013), les  
5 pertes augmentent. Et même la ligne verte est  
6 cachée derrière, là. Donc, les pertes augmentent à  
7 peu près au même rythme que l'énergie transitée  
8 augmente. Et puis l'énergie du nord... le transit  
9 du nord au sud augmente. Ça, ça va bien.

10 En deux mille quatorze (2014)... en deux  
11 mille quatorze (2014)... bien, puis le Transporteur  
12 l'a mentionné ce matin, là. On voit que les pertes  
13 augmentent mais que les deux... on va dire, les  
14 deux indicateurs... les deux valeurs qui  
15 l'expliquent, là, qui pourraient l'expliquer vont  
16 dans l'autre sens. Alors, il y a peut être autre  
17 chose, c'est ce qu'on dit. Puis, par contre, ce  
18 matin, le Transporteur a dit : « Bien, peut-être  
19 que ce chiffre-là n'est pas bon, on va le  
20 baisser. »

21 Ensuite, ici aussi on voit que les pertes,  
22 entre quatorze (14) et quinze (15), baissent alors  
23 que les deux indicateurs, dont le transit du nord  
24 au sud, augmentent. Encore là, si on baisse deux  
25 mille quatorze (2014), peut-être que cette

1 anomalie-là va être corrigée. Et, si on regarde les  
2 deux dernières années, ça va assez bien dans le bon  
3 sens.

4 Alors, ce graphique-là, je vous dirais,  
5 c'est déjà un premier graphique global qui nous  
6 permet de peut-être déceler un certain nombre de  
7 questions, si on peut le dire ainsi. Mais c'est ce  
8 qui... c'est le premier indice qui nous fait dire  
9 que... qui nous faisait dire dans notre mémoire que  
10 peut-être que le problème n'est pas totalement  
11 résolu. Et c'est un peu ce qu'on nous a confirmé ce  
12 matin.

13 Bon. Notre recommandation numéro 1, dans le  
14 calcul des pertes. Fournir des explications  
15 quantitatives complètes sur les facteurs qui  
16 justifient les variations importantes du taux de  
17 pertes de transport d'une année à l'autre en  
18 fonction de l'énergie transitée.

19 Alors, le Transporteur nous a dit hier que,  
20 ça, ça pouvait être difficile puis que l'énergie  
21 transitée n'est pas le seul facteur, comme on  
22 l'avait dit dans notre mémoire, d'ailleurs. Donc,  
23 on est d'accord que l'énergie transitée n'est pas  
24 le seul facteur, c'est pour ça qu'on veut avoir les  
25 autres facteurs qui justifient les variations. Mais

1 on considère que déjà c'est un bon premier signal.  
2 O.K.? C'est le genre de signal qu'on a levé, on a  
3 soulevé il y a deux ans pour dire : « Il y a peut-  
4 être un problème dans vos taux de pertes. »

5 Et ce qu'on dit, bien, incluons tous les  
6 facteurs pertinents dans les besoins du modèle à  
7 développer avec l'IREQ. O.K.? Pour que ce modèle-là  
8 puisse justement nous dire : « Voici, les  
9 différences viennent d'un certain nombre de  
10 facteurs. »

11 Quelqu'un a parlé, je pense, Madame la  
12 Présidente, d'une régression. Bien, c'est un peu ce  
13 qu'on fait quand on fait une... en statistique,  
14 hein, on veut savoir c'est quoi les variables  
15 indépendantes qui sont importantes pour expliquer  
16 un phénomène.

17 (13 h 29)

18 Maintenant, changeons de sujet parce que  
19 dans la détermination des calculs des taux de  
20 pertes de transport, il y a le calcul puis il y a  
21 la validation. Un peu comme je l'ai dit tantôt, les  
22 équations, ça va bien théoriquement, c'est A égale  
23 B, et caetera, mais où ça devient plus compliqué,  
24 c'est quand on met un facteur d'erreurs dans ces  
25 équations-là, ça se met à moins bien balancer. O.K.

1           Alors, c'est ce qu'on dit ici. La façon, la chose  
2           probablement la plus importante dans... ce n'est  
3           pas le calcul, mais c'est la validation de tout ça.  
4           Et c'est ce qui, un peu, a causé les divergences  
5           qui font qu'on est ici aujourd'hui.

6                       Alors, si on résume un peu, dans notre  
7           mémoire, qu'est-ce qu'on a vu comme, peut-être,  
8           problèmes en analysant le processus de validation,  
9           avec l'expérience que j'ai de ce genre de choses-là  
10          dans une ancienne vie? Alors, le processus de  
11          validation, ce qu'on dit, bien les taux de pertes  
12          là, ils n'ont pas été validés sur une base horaire.  
13          O.K. Et les productions horaires ne sont pas  
14          utilisées pour faire la validation horaire. Oui,  
15          les productions horaires sont utilisées à la fin du  
16          mois pour vérifier si le compteur d'énergie est  
17          bon, mais je comprends que si le compteur d'énergie  
18          n'est pas bon, je ne sais pas ce qu'on va faire  
19          parce qu'on nous dit que le compteur d'énergie,  
20          c'est la meilleure donnée. Alors, c'est possible  
21          aussi que les données horaires peuvent être utiles  
22          pour faire ça et je vous confirme que les compteurs  
23          d'énergie qui sont... Dans le fond, les compteurs  
24          d'énergie d'une centrale par exemple, bien, c'est  
25          comme l'odomètre dans votre voiture. O.K. Ça

1 continue à rouler. Alors, l'opérateur de la  
2 centrale, à minuit (0 h) ou presque... à chaque  
3 mois, va appeler quelqu'un ou va remplir ça dans un  
4 système informatique pour dire : « À minuit (0 h)  
5 ou presque, j'ai pris la donnée à telle heure... »  
6 S'il l'a prise à une heure (1 h) du matin parce  
7 qu'il avait d'autres choses à faire, bien il est  
8 une heure (1 h) du matin, le vingt-huit (28)  
9 février, voici ce qui était écrit sur l'odomètre ou  
10 de chacun des groupes, par exemple, s'il y a une  
11 centrale de douze (12) groupes.

12 Et celui qui reçoit ça, puis je peux vous  
13 en parler parce que j'étais responsable de cette  
14 partie-là à un moment de ma carrière, bien, il va  
15 valider ça puis s'il n'a pas été pris  
16 nécessairement à la bonne heure, bien, il va aller  
17 voir les données horaires, et caetera. Donc, il y a  
18 une certaine validation qui peut se faire et nous  
19 revenons là-dessus, nous reviendrons... Bien, en  
20 fait, je vais y aller tout de suite, c'est que...  
21 Ce qu'il faut comprendre ici, là, c'est qu'il y a  
22 ça qui est là, l'odomètre qui me permet de  
23 comprendre, de savoir combien j'ai produit pendant  
24 le mois ou pendant une période donnée. Et il y a  
25 aussi des capteurs, O.K., si l'odomètre est un

1           compteur, un capteur, des capteurs, c'est que je  
2           peux connaître, indépendamment de cet odomètre-là,  
3           à chaque heure ou à chaque... Même, on en parle,  
4           dans la preuve du Transporteur à toutes les trois  
5           (3) secondes là, mais en tout cas. Dans le cas de  
6           la production, je peux vous dire que les données  
7           sont lues et sont conservées aux cinq (5) minutes  
8           là, mais on est capable de connaître, prendre des  
9           photos. On est capable de connaître ces productions  
10          horaires-là. Bon.

11                        On dit, le Transporteur nous dit : « Pour  
12          calculer mes pertes, je prends le compteur  
13          mensuel. » Nous, ce qu'on dit : « Pour calculer les  
14          pertes, c'est probablement la meilleure donnée.  
15          Pour valider les pertes, on ne peut pas... » Ce  
16          qu'on dit c'est : « Ne nous privons pas de la  
17          valeur horaire. » Et on va vous le démontrer dans  
18          quelques diapos. Alors, c'est la distinction entre  
19          les deux. O.K., O.K. La valeur mensuelle, elle est  
20          bonne pour calculer, la valeur horaire, très utile  
21          pour valider.

22                        Alors, on nous dit que, bon, il y a eu un  
23          abandon de la vérification additionnelle à l'aide  
24          d'un modèle analytique. Le processus, selon nous,  
25          est non documenté. Je vais en reparler tantôt. Puis

1           ça, c'est assez grave, d'après nous là que ça ne  
2           soit pas documenté, un processus important comme  
3           celui-là. Et le processus et le résultat sont non  
4           vérifiés par des tiers. EBM en a parlé tantôt et  
5           Madame la Présidente, vous avez posé une  
6           question : « Bien. Qu'est-ce que le vérificateur  
7           pourrait faire là? » Alors, peut-être que si ça  
8           peut vous aider, on a réfléchi un peu à ça tantôt.

9                        Et pensons à un vérificateur là, qui lui...  
10           Bon. Premièrement, là-dedans il y a des notions, on  
11           va dire comptables là, même si ce n'est pas des  
12           sous là, il y a une comptabilité, c'est... On a  
13           parlé d'experts en contrôle, bien c'est un peu ce  
14           qu'ils font les experts en contrôle aussi là. Et on  
15           peut parler aussi d'une ressource technique, une  
16           ressource qui connaît un peu l'informatique et qui  
17           connaît un peu comment valider des données de ce  
18           type-là. Je ne nommerai pas de noms là, mais je  
19           pourrais vous... j'en connais. Et puis, alors, ce  
20           genre de choses-là... Et qu'est-ce que ferait ce  
21           vérificateur-là? Bien. Probablement que la première  
22           chose qu'il ferait, c'est qu'il regarderait...  
23           montrez-moi votre processus. O.K. Alors, le  
24           processus, malheureusement, il n'est pas documenté,  
25           donc il devrait s'asseoir avec des gens puis dire,

1 bon, qu'est-ce que vous faites. Regardez, si vous  
2 lisez notre mémoire, bien, c'est un peu ça qu'il  
3 ferait aussi. Il dirait, bien, voici, ah, bien, là,  
4 il y a juste une personne qui fait ça, puis c'est  
5 la même personne qui vérifie. En tout cas, je ne  
6 vous lirai pas tout le mémoire. Mais c'est un peu  
7 ce que ces gens-là feraient. Il regarderait  
8 premièrement le processus. Puis en voyant le  
9 processus, ma conclusion, c'est qu'il y a des  
10 problèmes. O.K. Je pense que c'est bien décrit dans  
11 le mémoire.

12 La deuxième chose qu'il ferait, c'est qu'il  
13 regarderait les résultats. Et puis probablement que  
14 le vérificateur lirait certains documents de la  
15 Régie dans ce dossier-ci puis dans d'autres, puis  
16 il aurait déjà des bonnes idées. Et pour valider  
17 des résultats qu'est-ce qu'on fait? Puis je vais  
18 vous le montrer tantôt. Bien, on commence par  
19 regarder les résultats globaux. Hein! On regarde  
20 les résultats globaux, un peu comme on l'a fait il  
21 y a deux ans. On a pris un tableau puis on a  
22 regardé l'énergie transitée par année, puis on a  
23 regardé les pertes par année. Puis on a dit, bien,  
24 cette année-là, l'énergie transitée augmente puis  
25 les pertes baissent. Puis, t'sais, il y a des

1 choses... peut-être qu'il y a des bonnes  
2 explications.

3 Or, une fois qu'on a vu ça, on a dit, c'est  
4 quoi les explications? Ah! Peut-être que c'est le  
5 transit nord-sud. Bon, bien, parfait, calculons, et  
6 caetera.

7 Ensuite qu'est-ce qu'il ferait? Bien, là,  
8 il creuserait. O.K. Il dirait, bien, là, les  
9 données annuelles sont peut-être bonnes ou sont  
10 peut-être pas bonnes, on va creuser, on va aller au  
11 mois. Je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a  
12 deux ans, on a demandé les données mensuelles. Le  
13 Transporteur nous a dit « ça n'existe pas ou ce  
14 n'est pas validé sur une base mensuelle ».  
15 Aujourd'hui, on nous dit d'autre chose. On nous dit  
16 que c'est fait.

17 Et qu'est-ce qu'il ferait encore? Bien, il  
18 creuserait, il creuserait dans des données  
19 horaires. Parce que les données horaires, pour  
20 valider, c'est là que ça part. O.K. On verra tantôt  
21 qu'il y a peut-être des objections. Puis aussi,  
22 bien, le vérificateur qui connaît les secrets, il  
23 va faire des... je vais dire des vérifications  
24 ponctuelles pour ne pas des « spot check ». Puis,  
25 là, bien, il va essayer de faire des

1           échantillonnages, et caetera. Peut-être qu'il va  
2           comparer avec d'autres juridictions parce qu'il a  
3           vu des études de balisage puis il a vu ailleurs  
4           comment ça se faisait. Puis ça existe, j'en ai  
5           trouvé récemment.

6                        Et aussi, bien, à Hydro-Québec, on sait  
7           qu'il y a aussi un vérificateur interne. Alors,  
8           peut-être que le vérificateur interne pourra  
9           décider un jour de s'attarder à ces questions-là  
10          aussi. Mais je pense que c'est son choix de voir  
11          les sujets sur lesquels il veut travailler. Alors,  
12          je vous dresse un petit portrait. Puis ça vous  
13          donne quand même une idée de ce qui peut être fait.

14                       Bon. Aussi, bon, on a constaté que ce  
15          n'était pas tout à fait redondant. Et un point dont  
16          je vous ai démontré aussi, que les données de  
17          consommation d'HQD, bien, c'est une bonne  
18          information qui n'est pas utilisée, que ça pourrait  
19          être utilisé pour une validation additionnelle. Et  
20          dans notre mémoire, finalement, on a dit qu'on ne  
21          voyait pas d'assurance sur la validité des valeurs  
22          validées.

23                       On nous a dit hier que les taux de  
24          pertes... Bien, pas hier, bien, c'est-à-dire la  
25          présentation d'hier, là, que les taux de pertes

1 révisés étaient plus fiables que les taux initiaux.  
2 Alors, évidemment, on se serait attendu que les  
3 taux de pertes révisés étaient fiables, pas juste  
4 plus fiables que les tarifs initiaux, les taux  
5 initiaux. Et ce manque d'assurance-là qu'on a  
6 soulevé dans notre mémoire, bien, on nous l'a comme  
7 confirmé aujourd'hui quand on a dit qu'ils vont  
8 revoir deux mille quatorze (2014).

9 Et si vous me posez la question, bien, je  
10 suis convaincu que ce n'est pas juste deux mille  
11 quatorze (2014) qu'il faut qu'on voit. Puis vous  
12 allez comprendre pourquoi après. Bien, probablement  
13 que je vous ai déjà convaincu, mais on va  
14 poursuivre.

15 Avant de commencer, nous avons quelques  
16 principes de validation généraux. O.K.  
17 Premièrement, ce serait bien d'utiliser toutes les  
18 données disponibles pour la validation. On a un  
19 paquet de choses qu'on mesure, bien, servons-nous-  
20 en.

21 Deuxième chose, ça serait bien de valider  
22 dans tous les sens possibles. Ici, je vais vous  
23 donner une petite analogie. Quand on était plus  
24 jeunes, quand j'étais plus jeune, peut-être  
25 certains d'entre vous n'ont pas connu ça avec les

1 calculatrices, mais quand on faisait une addition,  
2 là, on additionnait les chiffres de haut en bas  
3 puis, après, on recommençait de bas en haut. Hein!  
4 Puis, là, bien, ça ne donnait pas le même chiffre  
5 parce qu'on s'était trompé, on recommençait. Mais  
6 on avait comme... Dans ce cas-là, c'était les mêmes  
7 chiffres. Mais on avait des méthodes pour se  
8 vérifier. O.K. Quand je suis devenu un petit peu  
9 plus vieux, bien, là, c'était des matrices, des  
10 colonnes, des lignes. Alors, on calculait de gauche  
11 à droite, on calculait de haut en bas. Puis, là, on  
12 additionnait tout ça, puis il fallait que ça donne  
13 le même chiffre. Même aujourd'hui dans mes feuilles  
14 Excel, je fais ce test-là pour vérifier de deux  
15 façons, dans tous les sens possibles.

16 C'est un peu ce qu'on dit. C'est que,  
17 actuellement, les pertes de transport sont  
18 calculées de la production vers l'énergie livrée.  
19 Bien, faisons le calcul dans l'autre sens de la  
20 consommation vers l'énergie livrée puis voir si, à  
21 la jonction, comment ça se compare. Bon. J'avais  
22 toujours un... Les gens avec qui je travaillais me  
23 trouvait un peu tannant, mais je disais tout le  
24 temps, une donnée demeure suspecte tant qu'elle n'a  
25 pas été expliquée ou encore corrigé. Alors ici,

1 bon, on a eu les lettres du neuf (9) janvier du  
2 Distributeur, du Transporteur et nous avons répondu  
3 le onze (11). Et, selon nous, bien il y a eu une  
4 mauvaise compréhension de nos recommandations sur  
5 la validation. Qu'est-ce qui nous fait dire ça?  
6 Bien c'est que le Distributeur nous dit : bien il  
7 ne s'agit pas de... il nous dit on devrait  
8 reproduire toute la méthode utilisée par, je  
9 m'excuse, ici il y a une faute, c'est HQT. Donc, le  
10 Distributeur nous dit : si on faisait ça, on  
11 viendrait qu'à...

12 (13 h 39)

13 Me STEVE CADRIN :

14 Q. [102] Juste un instant, on va peut-être le modifier  
15 formellement pour les fins de se comprendre quand  
16 d'autres personnes nous liront peut-être tout à  
17 l'heure. Alors la page 11 de votre présentation à  
18 la deuxième flèche qui commence « il ne s'agit  
19 pas », je comprends que vous voulez modifier le  
20 dernier, qui n'est pas « HQD », mais qu'on devrait  
21 lire plutôt « HQT », le dernier... la dernière  
22 mention qui réfère soit au Distributeur ou au  
23 Transporteur. C'est exact?

24 R. C'est ça. « Il ne s'agit pas de reproduire par HQD  
25 toute la méthode utilisée par HQT ».

1 Q. [103] Alors simplement faire la modification.

2 R. La page 11.

3 Q. [104] D'accord.

4 R. Et du côté de HQT, ce que je comprends de ce que  
5 j'entends depuis deux jours et de la preuve, bien  
6 il ne voit pas nécessairement l'intérêt de tenir  
7 compte des productions et des pertes horaires pour  
8 la validation.

9 Alors pour être sûr qu'on se comprend bien,  
10 bien on a fait certaines explications pour vous  
11 faire une petite démonstration illustrée par des  
12 exemples, ce qu'on entend par ça, pour vous  
13 démontrer qu'il y a un intérêt à avoir les données  
14 horaires de production pour la validation et à  
15 avoir les données du côté Distribution.

16 Premièrement, comme je l'ai dit tantôt, là,  
17 le vérificateur regarderait tout ça sur une base  
18 annuelle. Alors ici c'est simplement un extrait  
19 d'une pièce du dossier du Distributeur, qui nous  
20 montre... et qui apparaît aussi dans la lettre que  
21 nous avons écrite le onze (11) janvier. Alors ici,  
22 imaginons-nous que nous avons le taux de pertes de  
23 transport. Là, on est même par année, là. O.K. Je  
24 ne suis pas encore par mois puis par jour. Alors si  
25 on regarde ici, c'est ça qu'on voit. Si vous

1 regardez les chiffres, là, ça a l'air très beau.  
2 O.K. Ça augmente un petit peu, puis on peut  
3 comprendre que ça augmente un petit peu parce qu'on  
4 a plus de transit sur les mêmes lignes, etc. Il y a  
5 une petite valeur qui jure un peu plus, c'est deux  
6 mille dix-sept (2017), là, on se demande pourquoi  
7 ça baisse, alors... Si on une question pourquoi ça  
8 baisse, soit que la donnée est bonne, mais qu'on  
9 l'explique ou on la corrige.

10 Alors là ici, cette vision-là, si on veut,  
11 vue seulement du Transporteur, ça dit : c'est pas  
12 si pire si on ne parle pas de deux mille dix-sept  
13 (2017). Maintenant je vais vous ajouter le taux de  
14 pertes de distribution. O.K. La partie... quand je  
15 vous dis la partie d'en bas, là, entre le... entre  
16 la frontière transport-distribution et la  
17 consommation, je vous ajoute ça. Alors il commence  
18 à y avoir un petit plus de jaune. O.K. Alors ici,  
19 bon, en deux mille neuf (2009), O.K., on passe de  
20 deux... deux un à un point neuf (1,9), puis on  
21 monte à deux point trois (2,3). C'est un moindre  
22 mal. On arrive ici, deux mille quatorze (2014) ça  
23 baisse de deux point un (2,1) à un point six (1,6).  
24 Ça, c'est une baisse de vingt... presque vingt-cinq  
25 pour cent (25 %). Ensuite, bien on baisse à un

1 point trois (1,3), un point zéro (1,0). Mais là, il  
2 y a un problème, là. Puis je vous confirme qu'il y  
3 a quelqu'un qui a publié ce tableau-là, c'est assez  
4 surprenant. O.K.

5 Alors ici, il y a... on voit un problème.  
6 O.K. C'est impossible, puis on a posé la question à  
7 l'époque au Distributeur : avez-vous fait quelque  
8 chose de différent? La réponse c'était non. On  
9 prend les chiffres du Transporteur. Alors on voit  
10 que ce que le Transporteur voyait ici, quand on  
11 ajoute le Distributeur toujours sur une base  
12 annuelle, bien on voit d'autre chose. O.K. Qu'on ne  
13 voyait pas simplement avec les taux de pertes du  
14 Transporteur. Donc, information qui nous dévoile  
15 quelque chose que celle d'en haut ne nous dévoilait  
16 pas.

17 Ici, vous allez me demander pourquoi que le  
18 taux de pertes de transport plus le taux de pertes  
19 de distribution ne donne pas le taux de pertes  
20 global, c'est simplement parce que les deux ne sont  
21 pas sous le même dénominateur commun. O.K. C'est  
22 comme ça que c'est fait, puis c'est correct. C'est  
23 sûr que les pertes de transport plus les pertes de  
24 production égalent les pertes globales, mais pas  
25 les taux parce que les taux c'est les pertes

1 divisées par quelque chose, qui n'est pas un  
2 dénominateur commun.

3 (13 h 44)

4 Maintenant, on... je vous ai démontré que  
5 c'était important de faire les vérifications par  
6 année. Maintenant, on va aller au mois. O.K. Ici,  
7 ce qu'on a fait c'est qu'on a fait un petit exemple  
8 simplifié. On a des données ici d'un mois, sept  
9 cent quarante-quatre heures (744 h). O.K. Et pour  
10 éviter d'avoir une enveloppe trop pleine, comme  
11 maître Fréchette avait tantôt, on a seulement dix  
12 heures (10 h). On a montré dix heures (10 h). Ça  
13 fait qu'imaginons-nous, pour les fins de l'exercice  
14 que... c'est un mois qui a juste dix (10) heures,  
15 simplifions ça, là. Et, pour simplifier la chose,  
16 bon, évidemment, l'unité, là, c'est fictif, là, tu  
17 sais, c'est cent vingt quelque chose, là, mais  
18 mettez ce que vous voulez, c'est juste l'énergie de  
19 pendant chaque heure.

20 Et on n'a pas mis d'importation et on n'a  
21 pas mis d'exportation, pour simplifier la  
22 discussion. O.K.? Et ce qu'on a caviardé ici, c'est  
23 l'information que le Transporteur nous dit qu'il  
24 n'utilise pas. Il nous dit qu'il utilise  
25 l'importation à l'heure, l'exportation à l'heure.

1 C'est ce qu'il nous a dit dans des réponses à nos  
2 demandes de renseignements. Dans sa présentation  
3 d'hier, là, au diagramme de revalidation, la ligne  
4 en bas, il dit qu'il l'utilise mensuel mais, en  
5 tout cas, moi, j'avais supposer qu'il l'utilise  
6 horaire.

7 Et il utilise l'énergie livrée par HQT à  
8 HQD à la frontière des deux réseaux. Il utilise ça  
9 de façon horaire. Et ce qui fait qu'ici, la colonne  
10 « Énergie livrée totale », bien, c'est simplement  
11 la colonne 4 plus la colonne 5. O.K.?

12 Alors, ce que le Transporteur voit, quand  
13 il utilise ces données-là, c'est qu'il y a, ici,  
14 pour ce mois-là, écourté de dix (10) jours, on a  
15 produit onze cent soixante-cinq (1165). On n'a pas  
16 eu de réception, on n'a pas importé. Donc, on a un  
17 total d'énergie reçue par le Transporteur de onze  
18 cent soixante-cinq (1165). Et on a livré mille  
19 quatre-vingt-dix (1099). Et simplement le calcul,  
20 on a un taux de pertes de six pour cents (6 %),  
21 point zéro un (0.01).

22 Alors, quand je regarde ce chiffre-là, ça  
23 semble bon. Taux de pertes, hein, cinq (5), six  
24 pour cent (6 %). Tout est beau.

25 Maintenant, ce que je vais faire, c'est que

1 je vais dévoiler ces heures-là, ici. O.K.? Donc, si  
2 le Transporteur utilisait les données horaires de  
3 production. Évidemment, l'exemple qu'il y a  
4 derrière ça, on l'a... est fictif, comme j'ai dit,  
5 là, c'est exemple et je peux vous garantir que  
6 c'est des genres d'erreurs qu'on a mis là qui  
7 existent beaucoup plus dans la réalité.

8 Alors, ici, quand on dévoile ça, O.K.? Et  
9 comme on a la production et qu'on a l'énergie  
10 livrée, qu'on avait déjà, mais on a la production  
11 par heure, bien, on est capable de calculer le taux  
12 de pertes de transport par heure.

13 Ici, on voit un taux de pertes de transport  
14 négatif. Alors, qu'est-ce qui est arrivé? La  
15 production, ici... imaginez-vous, ici, que c'est  
16 un... c'est l'ensemble du réseau ou c'est une  
17 partie du réseau qu'on est capable de comparer, là.  
18 Alors, on a produit cent huit (108) puis en a livré  
19 cent (109). Alors, on sait que, ça, ça ne  
20 fonctionne pas. Donc, une fois qu'on a vu ça, bien,  
21 on va creuser puis on va se demander : « L'erreur,  
22 est-ce qu'elle est là ou est-ce qu'elle est là? »  
23 O.K.? Ça se peut qu'on ne soit pas capable de le  
24 déterminer mais ça se peut que tantôt, là, je vous  
25 fais un « preview », quand on aura le troisième

1 chiffre ici, là, peut-être ça va être plus facile.

2 Alors, ici, on voit qu'il y a eu... bon,  
3 une production de cent quarante-cinq (145) et une  
4 énergie livrée de cent vingt-trois (123), avec un  
5 taux de pertes de transport de dix-sept point  
6 quatre-vingt-neuf (17.89). Et comme j'ai enlevé des  
7 heures, bien, supposons que ce taux de transport là  
8 élevé se répète sur plusieurs heures, alors ce  
9 serait une indication que peut-être que l'équation  
10 n'a pas été changée correctement. O.K.?

11 Alors, ici, je vous dis, on a des erreurs  
12 qui ont été dévoilées. Alors, la prochaine étape,  
13 on va les corriger du mieux de notre connaissance,  
14 ces erreurs-là.

15 Alors, je vous propose de changer, ici, la  
16 production, qui fait que le taux de pertes de cette  
17 heure-là va être trois virgule six (3,6). Et je  
18 vous propose de changer, parce que j'ai découvert  
19 qu'il y avait une erreur d'équation, le cent  
20 trente-neuf (139), ici. Qui fait que, si vous  
21 regardez les taux de pertes de transport horaires,  
22 bien, ça se tient assez bien. Et, par contre, juste  
23 en faisant cette correction, je suis passé de six  
24 point zéro un pour cent (6.01 %) de pertes de  
25 transport à quatre point quatre-vingt-treize

1 (4.93). Évidemment, parce que j'ai seulement dix  
2 (10) heures, là. Si j'avais sept cent quarante-  
3 quatre (744) heures, ma correction peut-être aurait  
4 un effet moins grand.

5 Alors, là, ça, ça va bien. Parce que, je  
6 vous rappelle, on a tenu compte des mesures de  
7 pertes horaires en utilisant la production horaire.

8 Maintenant, on va aller ce que le  
9 Distributeur, lui, sait, O.K.? Que le Transporteur  
10 n'utilise pas avant. Bon. Disons que, pour  
11 l'instant, on va regarder seulement les valeurs  
12 mensuelles de consommation de HQD. On ne regardera  
13 pas, pour l'instant, les valeurs horaires. Alors,  
14 on voit, ici, que l'énergie livrée a été de onze  
15 cent quinze (1115), puis tantôt on a vu que toutes  
16 les données semblaient bonnes. Et là on a onze cent  
17 quatorze (1114) qui a été consommée par les clients  
18 de HQD, pour un taux de pertes de distribution de  
19 zéro virgule zéro neuf pour cent (0,09 %) pour ce  
20 mois-là.

21 (13 h 49)

22 Alors, quand on sait... on l'a vu tantôt que les  
23 taux de pertes de distribution qui sont de l'ordre  
24 de deux pour cent (2 %), bien, il y a quelque chose  
25 qui ne fonctionne pas. O.K. Alors, si on avait

1 regardé les mois, déjà on aurait trouvé quelque  
2 chose. Maintenant, comment je fais pour corriger  
3 les données horaires? Bien, on a besoin de ça ici.  
4 Alors, on va aller ouvrir, on va « décaviarder »  
5 tout ça. Je ne sais pas si c'est un mot là, mais...  
6 Alors, ce qu'on constate, toujours là, c'est ce que  
7 le Distributeur, les données du Distributeur que le  
8 Transporteur n'utilise pas. Alors, le taux de  
9 pertes des distributions horaires ici, est de zéro  
10 (0) pour cette heure-là. Pourquoi il est zéro (0)?  
11 Parce que là, on vient de constater que le  
12 Distributeur... le Transporteur a livré quatre-  
13 vingt-dix (90 %) au Distributeur puis le  
14 Distributeur, ses clients en ont consommé quatre-  
15 vingt-dix (90 %). Alors, on sait que normalement un  
16 taux de pertes de distribution, c'est un (1 %),  
17 deux pour cent (1 %), alors, ici, il y a un  
18 problème. O.K. Est-ce que le problème est l'énergie  
19 consommée par les clients du Distributeur? Ou le  
20 problème est l'énergie livrée ou l'énergie  
21 produite?

22 Alors là, en fouillant un peu, on doit  
23 fouiller pour trouver. Ici, on a un taux de pertes  
24 de distribution négatif. Alors, on voit qu'il y a  
25 cent vingt et un (121) qui est parti de la

1 production, il y en a cent quinze (115) qui a été  
2 livré au Distributeur puis il y en a cent trente  
3 (130) qui a été consommé par les clients.

4 Alors, on peut soupçonner que c'est le... à  
5 première vue, que c'est le cent trente (130)...  
6 qu'il y a un problème. O.K. Parce qu'ils sont...  
7 sur les trois (3), il y en a deux (2) qui  
8 s'entendent, en tout cas. Alors, à un moment donné  
9 il y aura des vérifications qui seront faites.  
10 Alors, réparons ces données-là selon une hypothèse  
11 qu'on a là. Ici, on va ajouter, on va supposer que  
12 c'est l'énergie livrée qui n'était pas bonne, alors  
13 on arrive avec des taux horaire ici qui sont, quand  
14 même... qui vont bien. Puis ici, bien, on a supposé  
15 que c'était l'énergie consommée qui est erronée.  
16 Alors, on voit qu'on a des bons taux puis on arrive  
17 à la fin, puis on a un taux de pertes de transport  
18 de quatre virgule soixante-quatorze (4,74 %) versus  
19 le six zéro un (6,01 %), et je vous rappelle que  
20 c'est un exemple fictif là, alors ne partons pas  
21 avec ça. Et on a un taux de pertes de distribution  
22 de un point neuf (1,9 %).

23 Alors, ce qu'on vous a démontré, dans le  
24 fond, c'est que même si, vue mensuellement par le  
25 Transporteur, ça avait l'air d'une bonne donnée,

1 bien, il y a des cas, puis ce n'est pas des cas qui  
2 n'arrivent jamais là, qui arrivent peut-être à tous  
3 les jours ou presque là, qui font qu'on n'a pas  
4 tout vu. Et si on dévoilait toutes les données à  
5 notre disposition, on verrait d'autres choses. Et  
6 on dit aussi, puis le Transporteur le dit aussi de  
7 son côté là, mais le... Finalement, le Distributeur  
8 pourrait faire un paquet de cohérences spatiales  
9 pour chaque heure par poste satellite et par client  
10 industriel. O.K. Il reçoit tant d'un poste  
11 satellite, ses clients ont consommé tant, il  
12 pourrait faire ces additions-là sur l'ensemble des  
13 onze cents (1 100) postes satellites ou les onze  
14 cents (1 100) postes satellites là, c'est onze  
15 cents (1 100) de mesures parce qu'il y en a...  
16 Excusez, quatorze cent (1 400), je me corrige. Il y  
17 a en a là-dedans qui sont des points de postes  
18 satellites, mais il y en a qui sont directement  
19 livrés à des clients industriels par exemple.

20 Alors, on voit bien là toute cette espèce  
21 de toile d'araignée-là puis on est capable, à tous  
22 les points de cette toile d'araignée-là, faire des  
23 vérifications pour être sûrs que ce qui rentre à un  
24 bout puis ce qui sort à l'autre bout, bien, ça se  
25 tient, qu'il y a un taux de... J'y reviendrai

1 tantôt sur les exemples de mille mégawatts  
2 (1 000 MW) là.

3 O.K. Alors, tout ça, le but était de vous  
4 démontrer pourquoi on fait ces recommandations-là  
5 et voici les recommandations qui en  
6 découlent : « Fournir, de deux mille six (2006) à  
7 deux mille dix-sept (2017), une courbe horaire  
8 classée des taux de pertes observés. » Alors, ça,  
9 c'est simplement, on verrait là-dessus tous les  
10 taux de pertes de chaque heure, classés du plus  
11 grand au plus petit ou du plus petit au plus grand  
12 là, mais... Alors, puis là, on verrait : « Bien.  
13 Comment ça se fait qu'il y a en a un qui a comme...  
14 Il y en a là-dedans qui ont comme... » Un peu comme  
15 on l'a vu tantôt, il y en a qui sont beaucoup trop  
16 gros puis il y en a qui sont beaucoup trop petits  
17 ou qui sont négatifs, et caetera. Alors,  
18 évidemment, s'il y en a un qui est beaucoup trop  
19 gros puis qu'il y a quelqu'un qui l'a expliqué  
20 parce qu'il y a eu une tempête de verglas ou je ne  
21 sais pas quoi, bien ça s'explique.

22 On aurait aussi une courbe horaire des taux  
23 de pertes observés, classés par ordre décroissant  
24 d'énergie reçue. Alors, ça nous montrerait les  
25 journées qu'on a produit le plus, bien, voici les

1 pertes. Puis les journées où on produit le moins,  
2 c'est un peu classé par ce facteur-là.

3 Alors, le Transporteur nous dit : « Bien.  
4 C'est une valeur macro, dans le sens que ça se  
5 rajuste sur l'ensemble du réseau. » Bon. Soit. Et  
6 il dit : « Nombreux points de livraison à HQD. »  
7 C'est correct, mais ça ne devrait pas être un  
8 empêchement de faire ces choses-là parce que qu'il  
9 y a mille (1 000) ou quatorze cents (1 400) points  
10 là, c'est juste un peu plus long. « Ne permet pas  
11 de déceler des problématiques locales comme l'effet  
12 de couronne jusqu'à mille mégawatts (1000 MW).

13 (13 h 54)

14 Bon. Évidemment, c'est sûrement anecdotique parce  
15 que si on avait de l'effet couronne de mille  
16 mégawatts (1000 MW) à chaque fois sur chaque ligne  
17 là, mais... ce seraient huit térawattheures (8 TWh)  
18 d'erreurs, de pertes sur chaque ligne, c'est pas le  
19 cas.

20 Mais, ça s'explique. Ce qu'on dit, c'est  
21 que ça s'explique. O.K. Alors, parce qu'il y a des  
22 données météo. O.K. Alors, on pourrait... on  
23 pourrait dire « bien oui, à cette heure-là, il y a  
24 eu quelque chose de spécial. » On est allé voir.  
25 Ah! Regarde donc ça, il y avait des conditions

1 météos qui font que ça s'explique. Et on espère que  
2 le modèle de l'IREQ ferait ce genre de chose-là.

3 O.K. Parce que les données météos existent.

4 Et ici, le but, bien ce n'est pas de  
5 déceler des problématiques locales, c'est vraiment  
6 de voir il y a-tu un problème avec les pertes en  
7 utilisant les données horaires.

8 Puis évidemment, quand je dis « fournir »  
9 là, bien c'est sûr que s'il n'y avait pas eu de  
10 problème avec les pertes là, probablement qu'on  
11 n'aurait pas cette recommandation-là puis...

12 D'ailleurs, on a posé cette questions-là il y a  
13 deux ans puis on a dit que ça n'existait pas là.

14 Mais, t'sais, si toutes les pertes étaient  
15 belles puis nos tests fonctionnaient, bien  
16 probablement qu'on ne demanderait pas ça. Là on est  
17 rendu à un point où il y a peut-être une perte de  
18 confiance des intervenants qui sont ceux qui vont  
19 en souffrir de ces erreurs-là. Alors, on demande  
20 peut-être un peu plus que si tout avait été bon.

21 Deuxième recommandation, la suite de la  
22 recommandation 2, c'est de revalider, encore une  
23 fois, les taux de pertes pour deux mille six (2006)  
24 à deux mille dix-sept (2017), à la lumière de ces  
25 nouvelles données, dans les meilleurs délais.

1 J'ajouterais peut-être de deux mille quatre (2004)  
2 puis je vais vous expliquer tantôt pourquoi.

3 Fournir ces mêmes informations-là dans le  
4 rapport annuel pour chaque année. Bon. Le  
5 Transporteur n'a pas vraiment commenter sur la  
6 dernière parce qu'il a dit, bien c'est pas des  
7 données pertinentes, mais il n'a pas dit, même si  
8 c'était pertinent, ça ne devrait pas être dans le  
9 rapport annuel. Mais, nous, on pense que ça devrait  
10 être dans le rapport annuel, un peu plus que ce  
11 qu'il y a dedans présentement, sur les pertes de  
12 transport.

13 Et ces courbes-là dont je vous parle,  
14 classées, bien dans le même rapport annuel, elles  
15 existent pour la... la charge totale du  
16 Transporteur.

17 Recommandation numéro 3, alors là on parle  
18 du modèle analytique qui existait en deux mille  
19 (2000) ou encore tout autre modèle qui devrait  
20 inclure au moins les fonctionnalités du modèle  
21 analytique qui sont pertinentes, dans le fond, afin  
22 de revalider encore une fois les taux de pertes de  
23 transport des années deux mille six (2006) à deux  
24 mille dix-sept (2017) et afin de valider les taux  
25 de pertes de transport à compter de deux mille dix-

1 huit (2018) et à chaque fois dans le futur.

2 Alors, ce qu'on nous répond, c'est que le  
3 modèle analytique, comme on se doutait, n'est plus  
4 utilisé et que le Transporteur est du même avis que  
5 nous sur le besoin d'une forme de comparaison avec  
6 un autre outil indépendant qui est nécessaire pour  
7 améliorer la robustesse du calcul du taux de  
8 pertes. Alors, encore là, on convient que le taux  
9 de pertes calculé n'est peut-être pas encore  
10 robuste.

11 Et on nous réfère au modèle IREQ. Puis on  
12 est d'accord avec cette interprétation-là, que ça  
13 prend un modèle qui va faire probablement un peu  
14 plus que le modèle analytique qu'on connaît moins  
15 puis plus que le modèle de simulation qui lui quand  
16 même remplit son rôle. Mais, ce qu'il est  
17 important, puis d'autres l'ont mentionné, bien on  
18 veut voir des échéanciers puis quand est-ce qu'on  
19 fait ça puis que ce soit fait assez rapidement.  
20 Monsieur Truong l'a dit là, il dit « on met la  
21 priorité là-dessus ». Bien, on veut voir les  
22 résultats en conséquence.

23 Numéro 4, on parle de documentation.  
24 Fournir dans les meilleurs délais une documentation  
25 complète du processus de calculs et de validations

1 des taux de pertes de transport en mettant en  
2 évidence les changements effectués depuis le début  
3 de deux mille dix-huit (2018). C'est-à-dire, bien  
4 vous avez changé des choses dans votre processus,  
5 on devrait voir qu'est-ce que vous avez changé, le  
6 avant et le après. Et peut-être même avoir une  
7 liste des données ou des genres de données qui ont  
8 changés. Un peu comme on fait dans un document de  
9 documentation. Bien, on dit « ce document-là a été  
10 changé », il y a une espèce de registre de  
11 changements, hein! Qu'est-ce qui a été changé à  
12 telle date, et caetera?

13           Donc, ce qu'on nous répond là-dessus hier,  
14 c'est que le processus de validation des données  
15 est décrit à la réponse à la question 1.10 de notre  
16 demande de renseignements. C'est un peu ce qu'on  
17 craignait là, c'est que c'est la seule  
18 documentation qui existe sur le processus de  
19 validation, c'est ce qu'on nous a donné là et une  
20 aide à la tâche.

21           Alors, nous, on dit, ça confirme notre  
22 intuition ou notre compréhension qu'il n'y en a pas  
23 vraiment de documentation de processus adéquat  
24 parce que c'est pas ça une documentation de  
25 processus adéquat. Une documentation de processus

1 adéquat, c'est : voici ce qu'on fait, à quelle  
2 fréquence, qui l'a fait, qui l'approuve, qui... et  
3 caetera.

4 (13 h 59)

5 Le numéro 5, alors là on est toujours... on revient  
6 à notre recommandation qui peut toucher le  
7 Distributeur qui, lui, a d'autres données  
8 intéressantes, donc de lui demander de calculer de  
9 son côté l'énergie livrée annuelle de façon  
10 redondante et surtout de la valider à l'aide des  
11 données de consommation et de fournir une  
12 attestation qui est valide de cette valeur. Alors  
13 je vous ai quand même expliqué pourquoi on a dit  
14 ça.

15 Et HQT, ce qu'il nous dit hier c'est, je  
16 résume, là, mais il est de notre avis là-dessus.  
17 O.K. Il ajoute : bien peut-être que le Distributeur  
18 aurait des problèmes de calculs ou de... Ça, à  
19 chaque fois que j'entends des problèmes de calculs  
20 ou de système informatique, là, ça me dérange  
21 toujours un peu, là, parce qu'on parle d'une  
22 entreprise de plusieurs milliards de dollars, là,  
23 puis que dans le fond on voit que théoriquement,  
24 ces calculs-là il n'y a pas de grandes équations  
25 complexes. O.K. C'est pas un « load flow » qu'on

1           essaie de faire, là, c'est finalement des calculs  
2           sur des données réelles, alors c'est toujours un  
3           peu inquiétant pour des gens comme des clients, qui  
4           vont subir ces erreurs-là.

5                       Alors on est d'accord avec nous. Numéro 6.  
6           Alors ici, ce que ça dit c'est que, nous, on n'est  
7           pas... on considère qu'il y a encore des erreurs.  
8           O.K. Puis on recommande à la Régie de ne pas  
9           retenir pour l'instant les taux de perte validés  
10          pour deux mille dix-neuf (2019) et tant qu'une  
11          démonstration complète de sa validité n'a pas été  
12          fournie par le Transporteur. Et le Transporteur  
13          nous dit hier : bien la méthode a été appliquée  
14          rigoureusement, les nouveaux taux nous inspirent  
15          confiance, puis il y a d'autres améliorations à  
16          venir. Alors les nouveaux taux nous inspirent  
17          confiance, puis il y a d'autres améliorations à  
18          venir, ça ne va peut-être pas dans le même sens.

19                      Puis aujourd'hui, bien il nous dit qu'il y  
20          a encore des nouvelles corrections qui vont être  
21          appliquées à deux mille quatorze (2014), alors il y  
22          a toujours ce petit problème-là de : on a confiance  
23          puis le lendemain, bien on a dit on va en changer  
24          d'autres, là. Alors c'est un petit peu inquiétant  
25          et on ne pense pas que... on ne pense pas, parce

1 qu'on a vu comment le processus était fait, on ne  
2 pense pas qu'on est rendu au bout de toutes les  
3 corrections. Est-ce que c'est possible d'y arriver?  
4 On pense que oui, on peut, comme on l'a décrit.

5 Dernière recommandation qui est nouvelle,  
6 mais qui est quand même pas surprenante parce  
7 qu'elle découle de tout ça. On dit, un peu comme  
8 EBM l'a fait, là : oui, c'est bien, on va avoir des  
9 choses qui s'en viennent, mais l'expérience des  
10 quelques dernières années nous a... nous a dit  
11 que... quand? Ça s'en vient, mais quand? O.K.  
12 Donnons-nous... on aimerait voir au moins les  
13 prochaines étapes. Alors demander un échéancier  
14 plus précis des travaux à venir avec un rendre  
15 compte périodique. Donc, quand est-ce qu'on va  
16 avoir la documentation du processus? Le avant et  
17 après, là, un peu comme on a décrit tantôt. Qu'est-  
18 ce qu'il y avait avant, puis qu'est-ce qui fait  
19 que, oui, c'est mieux? Et puis ce matin, là, disons  
20 le Transporteur semblait d'accord pour fournir sa  
21 documentation, là. Je ne me souviens pas s'il a  
22 donné des dates, là, mais en tout les cas.

23 Alors et aussi, bon, quand est-ce qu'on va  
24 avoir une revalidation des données antérieures.  
25 Ici, j'ai mis deux mille quatre (2004). Alors

1 pourquoi pas deux mille cinq (2005), comme on a dit  
2 ce matin? Bien parce que si je veux voir si deux  
3 mille quatre (2004)... pardon. Si je veux voir si  
4 deux mille cinq (2005) est bon, bien ce serait bon  
5 que j'aie une base. La base, ça pourrait être deux  
6 mille quatre (2004), un peu comme un « rebasing ».  
7 Bon. Moi non plus je n'ai pas trouvé un meilleur  
8 mot pour « scoping », là, mais en tout cas encore  
9 là, quand est-ce qu'on va l'avoir? Puis, moi,  
10 t'sais, depuis... depuis deux ans qu'on parle de  
11 tout ça, là, mais depuis juillet que le  
12 Transporteur nous a dit : il y a des erreurs. Au  
13 mois de juillet il disait il y a quelques  
14 décimales, là, au mois de novembre il y en a un peu  
15 plus. Alors, t'sais, comment ça se fait qu'on n'a  
16 pas déjà ça, là? O.K. Alors on ne l'a peut-être  
17 pas, mais je pense que la Régie devrait... la  
18 première chose qu'on devrait savoir, là, c'est des  
19 dates pour ces choses-là, t'sais. Peut-être que les  
20 étapes subséquentes aussi qu'il y avait des dates,  
21 mais ce qui est important c'est les dates des  
22 prochaines étapes. O.K.

23 Et pourquoi le « scoping »? Bien, t'sais,  
24 pour pas qu'on fasse quelque chose puis que dans  
25 deux ans ou j'espère dans moins que ça, j'espère à

1 la prochaine cause tarifaire on aura déjà des  
2 résultats des travaux de l'IREQ, là. Mais on ne  
3 veut pas arriver là puis dire : bien oui, mais  
4 c'était peut-être pas le bon modèle, alors d'avoir  
5 un peu le « scoping », l'architecture de ça, bien  
6 ça pourrait permettre à la Régie et aux  
7 intervenants de voir si on est sur la bonne piste.  
8 Bon, ça complète.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Q. [105] Je n'ai pas d'autres questions. Le témoin es  
11 disponible pour le contre-interrogatoire.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Cadrin. Alors on va passer... maître  
14 Sarault, avez-vous des questions?

15 Me GUY SARAULT :

16 Non.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Pas de question. Maître Dubé, pas de question.

19 Maître Turmel? Pas de questions. Maître Fréchette.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Pourriez-vous m'accorder une pause de... disons une  
22 dizaine de minutes, là, juste pour parler. Les gens  
23 ont quand même été ici à l'arrière, alors les  
24 témoins du Transporteur sont demeurés présents pour  
25 écouter monsieur Raymond.

1 (14 h 16)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bonjour.

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE :

5 Q. [106] Bonjour. Alors, Yves Fréchette pour le  
6 Transporteur. Monsieur Raymond, oui, quelques  
7 petites questions, rien qui ne reste pas à  
8 l'intérieur des éléments. Jamais j'irai parler avec  
9 vous d'une formule polynomiale, Monsieur Raymond.  
10 Je suis capable de m'humilier moi-même, là, je ne  
11 le ferai pas en public.

12 La recommandation 6 que vous nous faites,  
13 on la comprend, elle était déjà dans votre mémoire.  
14 Ce que vous nous dites, c'est à la page 25 de votre  
15 présentation, Monsieur Raymond, mais c'était aussi  
16 dans votre mémoire. Le message que vous livrez à la  
17 Régie, c'est que vous considérez que les travaux de  
18 validation et de contre-validation qui concernent  
19 les trois années en cause, quinze (15), seize (16)  
20 et dix-sept (17), pour la détermination du taux de  
21 pertes moyen deux mille dix-neuf (2019) pour vous  
22 n'apparaissent pas suffisamment complétés pour  
23 pouvoir recommander à la Régie que le taux moyen de  
24 deux mille dix-neuf (2019) soit établi de façon  
25 définitive?

1 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

2 R. Exact.

3 Q. [107] C'est bien. Maintenant, vous avez entendu les  
4 discussions ce matin qui originent de madame la  
5 présidente, et monsieur Turgeon aussi, je pense,  
6 l'a esquissé, que tout ce qui concerne la mise en  
7 place d'un compte d'écart, alors qui permettrait ni  
8 plus ni moins à la Régie de progresser. Est-ce que  
9 cette suggestion-là de mise en place d'un compte  
10 d'écart pour capter des variations, est-ce que ça  
11 vous amènerait, si la Régie allait dans cette voie-  
12 là, à modifier votre recommandation 6?

13 R. Non. Parce que nous, ce qu'on dit, c'est réglons le  
14 problème une fois pour toutes. O.K. Faisons une...  
15 dans le cadre, mettons, du prochain dossier  
16 tarifaire, que ce soit une phase à part ou pas, où  
17 le Distributeur aussi sera là, faisons le tour de  
18 la question : comment est-ce que les pertes sont  
19 bien calculées? Est-ce qu'elles sont bien validées?  
20 Est-ce que quand on fait des prévisions dans des  
21 projets d'investissement, formule polynomiale, et  
22 caetera, est-ce que c'est convenable? Réglons la  
23 question.

24 Un compte de frais reportés, pour nous,  
25 bien c'est comme, bon, bien, ça presse moins parce

1 qu'on a un compte de frais reportés. Puis c'est  
2 comme une... on le voit comme peut-être une espèce  
3 de permission de dire ou de... je cherche un autre  
4 mot là, mais qui... en tout cas.

5 Q. [108] Et ce n'est pas un encouragement à la tâche.

6 R. C'est un peu ce qu'on pense là. T'sais, c'est qu'on  
7 dit, bien c'est pas grave, il y a comme un compte  
8 puis ce sera dans le compte. Puis si on a une  
9 erreur, bien on va la mettre... t'sais. Alors,  
10 c'est un peu ce qu'on... la raison principale  
11 pourquoi, on trouve, c'est pas une incitation à  
12 accélérer la correction du processus.

13 Q. [109] Je vous entends. Mais, de votre expérience,  
14 vous avez témoigné de votre expérience puis tout ça  
15 là, à la lumière de ce que vous avez entendu  
16 aujourd'hui, des travaux qui ont été déployés, des  
17 travaux qui sont faits pour traiter les périodes  
18 passées qui vont remonter jusqu'à deux mille cinq  
19 (2005), et caetera, quand on regarde les travaux  
20 qui sont à venir aussi, dont les travaux de l'IREQ,  
21 il n'y a pas une certaine forme de sagesse qui  
22 dicte à la Régie de mettre en place un instrument  
23 de cette nature-là qui permettrait à tous de  
24 travailler sur cet enjeu-là dans une plage de temps  
25 qui soit plus raisonnable? Cet aspect-là, vous ne

1 le percevez pas? Parce qu'au-delà de  
2 l'empressement, moi, je peux vous dire comme  
3 procureur que les démonstrations, je ne veux pas  
4 embarquer dans un échange avec vous, là, mais je  
5 pourrais vous dire comme procureur, il y a une  
6 démonstration de désir de corriger, un empressement  
7 à faire les bonnes choses là, mais c'est pas ça la  
8 question.

9 La question, c'est la mise en place de ces  
10 outils-là qui permet de traiter une question avec  
11 un degré de sérénité, que les ajustements pourront  
12 se faire dans une période de temps raisonnable pour  
13 pouvoir arriver à un résultat qui soit sain pour  
14 toutes la clientèle, ça ne vous amène pas à un  
15 certain niveau de confort qui vous amènerait à  
16 revoir cette recommandation-là?

17 R. Non. Un peu comme je disais là, nous, on veut que  
18 ça se fasse rapidement puis pas qu'on ait la  
19 sécurité d'un compte de frais reportés. Et puis,  
20 dans le fond, on n'est pas encore convaincu que le  
21 Transporteur est conscient, hein! On a entendu  
22 monsieur Monette nous dire quatre-vingt-dix-neuf  
23 virgule neuf pour cent (99,9 %). Alors, moi, j'ai  
24 un problème avec ça, t'sais.

25 Alors, cet empressement-là, on n'est pas

1 convaincu de... Donc, c'est vraiment... Nous, ce  
2 qu'on pense, c'est qu'un compte de frais reportés,  
3 ça ne serait pas un bon incitatif à vouloir régler  
4 la problématique le plus rapidement possible.

5 (14 h 22)

6 Q. [110] Je vous entends, je vous remercie, Monsieur  
7 Raymond. D'un point de vue réglementaire, toutes  
8 les années qui précèdent les années en cours, par  
9 exemple, les années où on a décelé des erreurs dans  
10 les taux de pertes, on va reculer jusqu'à deux  
11 mille cinq (2005) semble-t-il, toutes ces années-là  
12 ont fait l'objet de décisions finales de la part de  
13 la Régie, donc de tarifs finaux. N'y a-t-il pas un  
14 écart entre la proposition que vous faites,  
15 également la négation de la mise en place d'un  
16 mécanisme réglementaire et le fait que la Régie,  
17 ultimement, doit déterminer des tarifs finaux?

18 Je peux le dire d'une façon différente,  
19 Monsieur Raymond. C'est que vous faites la  
20 recommandation de ne pas autoriser un taux de  
21 pertes pour l'année deux mille dix-neuf (2019) pour  
22 les raisons qui sont les vôtres. En même temps,  
23 vous n'êtes pas favorable à la mise en place d'un  
24 outil réglementaire. Mais la Régie, elle, doit  
25 déterminer un tarif final à cette année-ci, deux

1 mille dix-neuf (2019), il y a comme un écart. J'ai  
2 de la difficulté à réconcilier ces éléments-là.

3 R. O.K. Dans votre question, là, vous avez dit, je  
4 pense, on recommande à la Régie de ne pas retenir  
5 un taux de pertes. Bien, ce n'est pas ça qu'on voit  
6 là. On dit, on recommande à la Régie de ne pas  
7 retenir, pour l'instant, le taux de pertes de  
8 transport revalidé. Donc, ça sous-entend que la  
9 Régie pourrait retenir le taux de pertes, de  
10 mémoire, de six virgule un pour cent (6,1 %) qui  
11 est déjà dans la preuve. Alors, c'est ce que ça  
12 veut sous-entendre. Autrement dit, corrigeons pas  
13 une fois puis on va corriger encore une autre fois  
14 puis une autre fois. C'est un peu parce que je suis  
15 conscient qu'il faut qu'il y ait quelque chose dans  
16 les tarifs ou ça pourrait être une autre décision,  
17 utilisons le même taux de pertes que l'an dernier.  
18 O.K. Peu importe, la méthode, ça va finir par  
19 arriver à un tarif. Bon.

20 Peut-être dans votre question, je ne suis  
21 pas sûr, mais s'il y avait, bien, est-ce qu'on  
22 remet en question toutes les décisions passées de  
23 la Régie? Bien, c'est un peu, encore là, la  
24 discussion qu'on a. On a répondu un peu à votre  
25 lettre du neuf (9) janvier, le onze (11) janvier en

1 disant, bien, on ne pense pas que la Régie, avec  
2 les intervenants, dans le passé avait toutes les  
3 informations, puis ce n'était pas faute de les  
4 avoir demandées, pour justement de juger  
5 convenablement de ces chiffres-là dans le passé.

6 Q. [111] Peut-être une dernière question. Je comprends  
7 mieux votre recommandation, Monsieur Raymond. Donc,  
8 est-ce que votre recommandation en viendrait à  
9 suggérer à la Régie de prendre le taux erroné de  
10 six virgule un pour cent (6,1 %) que le  
11 Transporteur a déposé initialement et de l'adopter  
12 pour l'année à venir de façon, somme toute  
13 définitive, dans un tarif final alors qu'on sait  
14 que ce taux-là, la Régie a une preuve devant elle  
15 que ce taux-là est erroné? Il m'apparaît que c'est  
16 une représentation que vous faites qui est  
17 difficile à... vous qui aimez vous arrimer au réel,  
18 à valider et à contre-valider. Il me semble que,  
19 là, il y a un choc, et je veux être certain que je  
20 vous comprends bien. Parce que vous n'êtes pas en  
21 faveur de la mise en place d'éléments  
22 réglementaires qui permettraient une régulation ou  
23 un équilibrage, si on peut le présenter comme ça.

24 Vous demandez de ne pas prendre en  
25 considération le chiffre revalidé ou corrigé,

1           appelons-le comme on le veut, le cinq virgule  
2           quatre pour cent (5,4 %). Vous suggérez donc de  
3           conserver le six virgule un pour cent (6,1 %). Mais  
4           ce taux de pertes-là, le Transporteur a offert une  
5           preuve, vous l'avez examinée, vous dites qu'elle  
6           n'est pas suffisante, mais il y a une preuve  
7           directe qu'il est erroné ce taux-là. Alors, comment  
8           la Régie peut-elle réconcilier tous ces éléments-  
9           là?

10          R. Nous, ce que notre preuve dit, c'est que les deux  
11          taux sont erronés, O.K. Et puis il n'y a rien qui  
12          nous dit que si on fait d'autres corrections, le  
13          taux va encore baisser. Il pourrait réaugmenter,  
14          là. Si on regardait les exemples que j'ai donnés,  
15          ça peut se promener d'un bord ou de l'autre. Et  
16          puis ce qu'on dit, bien, quand on fera la  
17          correction, là, il y aura une compensation qui sera  
18          faite ou qui ne sera pas faite, on verra, pas ça  
19          aujourd'hui, mais qui sera faite une fois pour  
20          toute, puis on aura fait le tour de la question.  
21          C'est ce qu'on dit dans le fond.

22          (14 h 27)

23          Q. [112] Une dernière question, Monsieur Raymond. On a  
24          le taux de six un (6,1) qui a été déposé dans la  
25          preuve, initialement, au mois d'août. On a le taux

1 révisé de cinq quatre (5,4). Il y a l'étude de  
2 monsieur Delourme qui a été réalisée, les travaux  
3 du Transporteur, on a une certaine plage. Je ne  
4 veux pas vous ramener la « slide », là, mais vous  
5 la connaissez, là, où on a une certaine... où on  
6 replace ce cinq quatre (5,4) là dans un horizon, où  
7 il y a un certain confort, vous avez entendu  
8 monsieur Monette, qui dit : « Quand je replace cinq  
9 quatre (5,4), je suis dans une zone », je le  
10 paraphrase, là, puis c'est tout à fait maladroit.

11 Mais, le cinq quatre (5,4), si je regarde  
12 cette plage-là, les écarts, vous vous rappelez, le  
13 tableau avec la ligne du haut, la ligne du bas qui  
14 redresse, on voit le six un (6,1), le cinq quatre  
15 (5,4). N'y a-t-il pas, pour vous, une forme de  
16 réconfort à utiliser cette donnée-là, à tout le  
17 moins par rapport à la valeur de six point un  
18 (6,1), qui a été initialement présentée par le  
19 Transporteur? Pour la Régie, c'est certainement,  
20 c'est au coeur de la décision qu'elle aura à  
21 rendre. Votre recommandation...

22 R. Notre inconfort vient principalement de, ici, la  
23 page 9, là, où on voit tous les éléments qui, pour  
24 nous, quand on constate ça, on dit, bien, ce sont  
25 les éléments qui avec notre expérience, qui nous

1 disent : « Bien, il y a peut-être des choses qui  
2 sont non convenables, de notre point de vue, dans  
3 ce cinq point quatre (5,4) là. » O.K.

4 Alors, on voit, je ne les nommerai pas  
5 tous, là, mais peut-être qu'il y a eu peut-être le  
6 processus non redondant. Est-ce que, ça, ça a été  
7 amélioré? On peut penser que oui, dans ce qu'on  
8 nous a expliqué, là, il y a d'autres personnes qui  
9 ont fait des vérifications.

10 Et je n'ai toujours pas cette assurance-là,  
11 là. Mon assurance, personnellement, que j'ai par  
12 rapport à ce que j'avais il y a quelques mois,  
13 bien, je ne vois pas de raison qui me donne une  
14 assurance améliorée de façon significative, autre  
15 que ce qu'on m'a dit. Alors, on me dit : « On est  
16 confiant, quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf pour  
17 cent (99,9 %) », mais... Je vais utiliser une  
18 autre... comme on dit : les bottines ne suivent pas  
19 les babines, là. T'sais, on dit : « Oui, on est  
20 confiant; oui, on a tout fait » puis le lendemain  
21 on nous dit : « On change une autre donnée. »  
22 Alors, voyez-vous que... Et si on me disait :  
23 « Bien, on a tout... » ou, t'sais, « On a fait des  
24 choses comme ça », si on avait le nouveau modèle  
25 IREQ. Les intentions sont bonnes, hein, monsieur

1 Truong nous l'a dit, là, il va mettre du monde là-  
2 dessus, des ressources en contrôle. Les intentions  
3 sont toutes très bonnes. Il y en a peut-être  
4 quelques-unes, là, les données horaires, et  
5 caetera, mais, oui, les intentions sont là. Et on  
6 espère qu'il y a une urgence qui est mise là-dessus  
7 puis qu'on va avoir les dates.

8 Mais je ne suis pas capable de vous dire,  
9 aujourd'hui, là, si vous me demandiez un  
10 pourcentage de combien ça s'est amélioré, ça ne  
11 serait pas un gros montant parce que cette liste-là  
12 de préoccupations, actuellement, il y a des  
13 intentions d'améliorer des choses, mais on ne voit  
14 pas qu'il y a eu une grande amélioration. T'sais,  
15 au mois de juillet, on nous disait : « Ah, on a  
16 trouvé des erreurs, il va y avoir des différences  
17 de quelques décimales. » Bon. Ensuite? Cette  
18 prévision-là s'est avérée fausse parce que, quand  
19 on a fait d'autre chose, oups! c'était autre chose,  
20 et caetera.

21 Alors, je ne vois pas encore... je  
22 n'affiche pas cette confiance que vos témoins  
23 affichent à cause de quand même un certain nombre  
24 de raisons ici. Je ne vois pas qu'on a corrigé  
25 suffisamment et le malade n'a pas été guéri assez,

1           selon nous.

2           Q. [113] C'est bien. Juste pour conclure, là, pour que  
3           notre compréhension soit la plus commune possible.  
4           Ce que vous me dites, vous me corrigerez si j'ai  
5           tort ou raison, c'est que, pour vous, la valeur de  
6           six point un pour cent (6,1 %), qui a été annoncée  
7           pour le taux de pertes initialement, ou la valeur  
8           de cinq point quatre pour cent (5,4 %), l'une ou  
9           l'autre, pour vous, sont erronées? L'une et l'autre  
10          ne sont pas erronées ou l'une n'est pas plus  
11          valable que l'autre, c'est ce que vous nous dites?

12          R. Les deux ne sont pas démontrées de façon  
13          satisfaisante. Alors, pour moi, elles ont à peu  
14          près la même fiabilité ou non-fiabilité. Donc,  
15          c'est pour ça qu'on ne voit pas de raison de faire  
16          un changement aujourd'hui, par rapport à ce qu'il y  
17          a dans le dossier, qui ferait que ça pourrait  
18          amener à une compensation. Et je pense qu'EBM l'a  
19          mentionné, t'sais, quand on va faire la  
20          compensation, là, bien, on n'aimerait pas ça le  
21          faire à tout bout de champ, là. Faisons-la puis  
22          faisons-la comme il faut puis on passera à d'autres  
23          choses.

24          Q. [114] Je vous remercie, je n'aurai plus de  
25          questions. Merci, Monsieur Raymond.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Fréchette.(14 h 32)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Ouimette, pas de questions.

5 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

6 Me MARC TURGEON :

7 Q. [115] Je reviens... bonjour. Bonne présentation  
8 d'ailleurs.

9 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

10 R. Merci.

11 Q. [116] Je reviens sur la question de... sur la ligne  
12 de questions de maître Fréchette, moi aussi je  
13 commence à être fatigué, de maître Fréchette et  
14 naturellement je ne suis pas dans la même position  
15 que maître Fréchette, on est tous dans une autre  
16 position, mais sur la rapidité. Je comprends que  
17 votre... les gens que vous représentez, que  
18 votre... ils veulent que ça... ils veulent qu'on  
19 arrive à une solution rapidement et qu'on clôt le  
20 dossier. Mais vous savez la rapidité - puis là je  
21 vais parler pour moi, là, je ne parlerai pas  
22 nécessairement pour l'ensemble de la Formation - la  
23 rapidité, on peut... on peut dire, oui, le  
24 Transporteur doit être rapide, mais il faut aussi  
25 que son régulateur soit capable de répondre à cette

1 rapidité-là. Et c'est pour ça que parfois on évoque  
2 des moyens réglementaires qui ne sont peut-être pas  
3 les moyens les plus parfaits, mais pour essayer de  
4 venir diminuer l'impact du temps. Parce que le  
5 temps il n'est pas juste devant nous, il est aussi  
6 ici. Je sais... je sais le nombre de dossiers que  
7 j'ai et je sais que j'ai de la misère à trouver du  
8 temps pour me réunir, sauf sur l'heure du midi ou  
9 la fin de semaine. Alors c'est juste... c'est juste  
10 ça, c'est la question de rapidité. Puis je pense  
11 que quand madame la présidente a évoqué des outils  
12 réglementaires c'est que, nous, quand on va se  
13 retirer, parce qu'on va finir par ne plus être ici,  
14 même si on est très souvent dans cette salle-ci, on  
15 va regarder qu'est-ce qu'on est capable de régler.  
16 On veut tout régler, mais vous comprendrez qu'il y  
17 a aussi... le temps va aussi jouer. Alors c'est  
18 peut-être aussi cette... je voulais juste faire ce  
19 commentaire-là, que la... et « it takes two to  
20 tango », ça fait que ça prend aussi un régulateur  
21 pour pouvoir donner des instructions ou des...  
22 Alors c'est dans ce sens-là, je pense, qu'on  
23 apportait l'idée.

24 Je vous amène, si vous le voulez bien...  
25 j'essaye juste de faire ça dans un ordre plus

1 logique, mais j'ai mis des notes un peu partout. Je  
2 vous ramènerais, si vous le voulez bien, à la page  
3 20 de votre présentation. Et là, je vais avoir...  
4 je vais un peu sortir de votre présentation puis je  
5 veux avoir un éclairage de votre part, avec  
6 l'expérience que vous avez. Quand vous mettez à  
7 votre quatrième puce, je pense, quand vous mettez  
8 une note, là, HQT, notes sténo quatorze (14)  
9 janvier, « ne permet pas de déceler des  
10 problématiques locales ».

11 Je voulais voir avec vous... sur la  
12 question du taux de pertes, on s'entend tous que le  
13 taux de pertes est important. Important dans le  
14 sens que... pas en nombre, mais que c'est une  
15 donnée qu'il faut prendre en compte pour les  
16 tarifs.

17 On peut faire les choses... on peut  
18 faire... on pourrait mettre un... on pourrait  
19 mettre un capteur de... un peu partout, on pourrait  
20 mettre... on pourrait... parce que vous avez parlé  
21 qu'il y a quatorze cents (1400) chez le  
22 Distributeur, quand vous avez parlé du  
23 Distributeur. Il y a des coûts à tout ça. On  
24 pourrait arriver à un taux de pertes probablement  
25 le mieux mesuré du monde, t'sais, avec... on

1           pourrait mettre des compteurs, disséminer des  
2           compteurs à travers tout le réseau et là on  
3           aurait... on aurait juste à peser sur le piton,  
4           puis là vous voyez comment je suis technique, on  
5           pèse sur le piton puis il y a un chiffre qui sort,  
6           puis c'est LE chiffre qui n'est pas contestable.  
7           Mais combien ça aurait coûté pour arriver à ça?

8                         Est-ce que... est-ce que dans votre  
9           approche, dans vos recommandations que vous faites  
10          à votre cliente, est-ce que vous prenez en compte  
11          aussi qu'il y a... on veut arriver à quelque chose  
12          de parfait, mais il y a un coût à ça. Puis le coût  
13          à ça, là, je vais vous dire, vous savez aussi bien  
14          que moi que c'est pas eux qui le paient, c'est vous  
15          et moi. Alors comment vous... comment vous me...  
16          jusqu'où on doit arrêter pour arriver à trouver la  
17          solution parfaite?

18         R. O.K. Mais je vous confirme, c'est pas moi qui vous  
19          le confirme, là, c'est le Transporteur et le  
20          Distributeur. Tous les capteurs dont vous parlez,  
21          là...

22         Q. [117] Oui.

23         R. ... ils existent déjà tous.

24         Q. [118] Puis ils sont... on est capable de les faire  
25          servir pour ce qu'on veut faire.

1 R. Ils sont tous là.

2 Q. [119] O.K.

3 R. O.K. Quand le... quand le Transporteur nous dit :  
4 je me sers des quatorze cents (1400) mesures...

5 Q. [120] Oui.

6 R. ... de l'énergie livrée, puis on a posé la question  
7 à qui appartiennent ces éléments-là, c'est au  
8 Transporteur.

9 Q. [121] Hum, hum.

10 R. Mais il les a déjà, là. O.K. Puis il y a déjà  
11 quelque chose dans une base de données en quelque  
12 part qui a tous ces chiffres-là par heure. Déjà, il  
13 l'a par heure. O.K. Il a tout ça, les quatorze  
14 cents (1400). Et il a aussi les quatre cents (400)  
15 où... je peux vous confirmer, il a aussi... il y en  
16 a plus, là, il y a les quatre cents (400) de  
17 production. O.K. Les quatre cents (400) de  
18 production, puis ça balance pas mal avec le nombre  
19 de groupes de turbines alternateurs qu'il y a au  
20 Québec, si on inclut les réseaux indépendants, les  
21 producteurs indépendants. Ça existe tout. Le  
22 Transporteur a tout ça dans sa base de données.  
23 O.K. Et il y a les vingt-deux (22), O.K., il ne  
24 faut pas les oublier, il y en a onze (11) dans un  
25 sens, puis onze (11) dans l'autre qui vont en

1 livraison puis en réception des réseaux voisins.

2 Onze (11), ça correspond à peu près au nombre

3 d'interconnexions qu'on a avec l'extérieur.

4 (14 h 36)

5 Alors ça existe, tout ça. Puis je suis pas mal sûr,

6 là, parce que même chez les réseaux, aux frontières

7 des réseaux voisins, il y en a possiblement un d'un

8 côté du poste puis l'autre de l'autre côté du

9 poste. Et puis, je peux probablement vous garantir

10 qu'il y a des gens comme Brookfield puis des gens

11 comme New Brunswick Power, quand ils reçoivent la

12 facture du Transporteur, bien ils regardent

13 vraiment si le compteur donne la même chose ou dans

14 les contrats, ils ont le droit d'aller auditer les

15 mesures, et caetera. Alors, là-dessus, tous ces

16 compteurs-là existent. O.K.

17 Est-ce qu'il y a un coût si on dit, par

18 exemple : « Le Distributeur, on veut qu'il fasse

19 des validations. » Bien oui, il y a un coût. O.K.

20 Il y a un coût, mais ça fait partie de faire, comme

21 on dit, de faire des affaires. O.K. Il y a un coût

22 de prendre ces données-là, O.K., puis d'aller faire

23 les vérifications que j'ai montrées, en autant

24 qu'il ne le fait pas déjà. Alors, lui, il faut

25 qu'il prenne toutes ces données-là, mettre ça dans

1 un programme informatique ou une feuille Excel ou,  
2 en tout cas, c'est tout... et faire l'exercice, un  
3 peu comme je l'ai fait ici dans quelques... je vous  
4 l'ai expliqué.

5 Alors, mais ce n'est pas un coût... On doit  
6 l'assumer ce coût-là parce que... O.K. Si les taux  
7 de pertes sont mauvais, si le taux de pertes de  
8 transport, on sait que s'il est mauvais, bien il a  
9 un impact sur la clientèle. O.K.

10 Si le taux de pertes global, O.K., qui est  
11 le taux de pertes de transport plus le taux de  
12 pertes de distribution est mauvais, bien ça a un  
13 impact sur la prévision de la demande du  
14 Distributeur, puis peut-être que la prévision de la  
15 demande est trop élevée, puis peut-être qu'on est  
16 en train de construire des mégawatts (MW) sur le  
17 réseau, qui ne sont pas nécessaires.

18 Alors, voyez-vous que c'est une information  
19 qui est importante, le taux de pertes global dans  
20 cet exemple-là, plus que simplement pour répartir  
21 les revenus requis.

22 Alors, en résumé, ces compteurs-là  
23 existent, ces capteurs-là existent. Je fais la  
24 différence là, les compteurs, comme je l'expliquais  
25 tantôt, c'est des odomètres qui mesurent. Des

1 capteurs vont aller chercher d'autres choses, ils  
2 vont prendre des photos instantanées. Alors, tout  
3 ça, ça existe là, puis ce n'est pas juste au Québec  
4 là, ça existe partout parce que comment voulez-vous  
5 fonctionner si vous ne mesurez pas ces choses-là?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Juste pour terminer, si on veut, cette ligne de  
8 question-là. Parce que, quand je lis à votre page  
9 20 de votre mémoire :

10 Par conséquent, l'AHQ-ARQ demande à la  
11 Régie de demander au Distributeur de  
12 calculer de son côté l'énergie livrée  
13 annuelle de façon redondante et  
14 indépendante.

15 Moi, quand je l'ai lue j'ai pensé que vous vouliez  
16 un double compteur. Donc, un compteur du côté du  
17 Transporteur et un compteur du côté du  
18 Distributeur. Ce n'est pas votre proposition en ce  
19 sens-là?

20 R. Non. Non, mais je m'excuse si ce n'était pas clair  
21 là. On ne veut pas un double compteur, mais on veut  
22 un double comptage. Hein?

23 Q. [122] O.K.

24 R. C'est différent. Avec... Puis c'est pour ça que le  
25 Distributeur a dit : « Bien. Pourquoi est-ce que je

1 recalculerais les mêmes données? » Mais en fait,  
2 lui, il va plus loin, il dit : « Pourquoi je ferais  
3 la même méthode? » Bien. Nous, on ne fera pas la  
4 même méthode, on part d'en bas. Vous en souvenez-  
5 vous?

6 Q. [123] Oui.

7 R. Calculer par en bas, calculer par en haut.

8 Q. [124] Ah! Oui.

9 R. Et on dit : « Non! ». Puis il y a une chose que je  
10 peux presque vous garantir là, c'est que si le  
11 Transporteur additionne ses quatorze cents (1 400)  
12 postes, ces quatorze cents (1 400) points de  
13 mesure-là et puis que le Distributeur fait la même  
14 chose là, bien c'est possible qu'ils n'arrivent pas  
15 aux mêmes chiffres parce que c'est un peu les aléas  
16 de faire ça. Et c'est là qu'on va dire : « Ah!  
17 Regardons ça, on n'arrive pas aux mêmes chiffres.  
18 Bon. Elle est où la différence? Ah! Regardons ça,  
19 elle est le quatre (4) janvier à vingt-deux heures  
20 (22 h). Alors, ça, c'est ces test-là qu'un  
21 contrôleur ferait, et caetera. Alors,  
22 effectivement, pour vous rassurer là, c'est...

23 Q. [125] Ce n'est pas du...

24 R. La redondance n'est pas dans les équipements de  
25 mesure...

1 Me MARC TURGEON :

2 Q. [126] Mais dans le comptage.

3 R. Mais dans le comptage.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [127] O.K.

6 R. Mais surtout dans la validation, parce que le  
7 Distributeur, de son bout, à des choses que le  
8 Transporteur n'a pas. Si je veux savoir si ça  
9 fonctionne à la frontière, bien je vais partir d'un  
10 bout puis je vais partir de l'autre bout, un peu  
11 comme mon réseau voisin tantôt, lui, il aurait  
12 fait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. Je m'excuse.

15 Me MARC TURGEON :

16 Non. C'est... On est tous là pour la même cause. Je  
17 vous emmènerais à la page 24 de votre présentation  
18 et je vous demanderais de prendre les notes sténo  
19 d'hier, à la page 159, si vous les avez, sinon je  
20 peux vous passer les miennes. Vous les avez? Alors,  
21 vous nous dites... 159 des notes sténo, page 24 de  
22 la présentation. Vous nous dites que le  
23 Transporteur était du même avis que l'AHQ-ARQ, dans  
24 votre présentation. C'est effectivement ce qui se  
25 dit dans les premières pages, mais je vous emmène

1 en haut de la page 159 où les gens du... je  
2 pense... les gens du Transporteur, je pense que  
3 c'est maître Fréchette. Donc :

4 Donc, afin d'y trouver un maximum  
5 bénéfice, il faudrait plutôt, selon  
6 nous, que cette méthode puisse être en  
7 mesure[...]

8 Je pense que c'est monsieur Monette :

9 [...]puisse être en mesure de déceler  
10 des erreurs locales. Comme on a  
11 expliqué tantôt, les erreurs qu'on a  
12 trouvées étaient vraiment sur des  
13 points locaux, c'est ce qu'on croit  
14 qu'on doit mettre l'emphase dessus.

15 (14 h 42)

16 Est-ce que vous êtes d'accord avec ce bout-là du  
17 Transporteur?

18 R. Bien, avec le premier bout, oui. Qu'on doit faire  
19 des mesures locales. Peut-être pas avec le dernier,  
20 que l'emphase est là parce qu'il dit : « C'est là  
21 qu'on a trouvé des erreurs. » Mais c'est parce que  
22 c'est là qu'il a trouvé des erreurs parce qu'il n'a  
23 pas fait les vérifications horaires, et caetera,  
24 qu'on mentionne. Mais...

25 Q. [128] O.K.

1 R. ... cette notion d'erreurs locales, on la voit ici,  
2 à la diapo 19, en bas :

3                           Autres validations possibles du  
4                           Distributeur. Une cohérence spatiale  
5                           pour chaque heure pas poste satellite,  
6                           par client industriel.

7           Autrement dit : « Est-ce que ça concorde entre ce  
8           que le Transporteur m'a livré à ce poste-là et la  
9           consommation de tous mes clients rattachés ou  
10          raccordés à ce poste-là? » C'est ça qu'on appelle  
11          local. Ça peut être d'autre chose sur le réseau de  
12          transport. Qu'est-ce qui part de la ligne 7014 et  
13          ce qui arrive au bout de la ligne 7014, est-ce que  
14          la perte là-dessus est cohérente? Bien, c'est le  
15          genre d'analyse que le Transporteur nous a dit  
16          qu'il faisait.

17                       Alors, tout ça, ça n'empêche pas les  
18          mesures locales mais quand on voit que le  
19          Transporteur s'est plus concentré sur les mesures  
20          locales, il n'a pas fait l'exercice que je vous  
21          ai... dont je vous ai illustré ici, alors peut-être  
22          qu'à la fin, on pourrait dire où qu'elle est  
23          l'emphase des erreurs. Mais, tant qu'on n'a pas  
24          tout vérifié, si on a vérifié juste un type  
25          d'erreurs, bien, c'est sûr que l'emphase des

1 corrections a été là-dessus.

2 Q. [129] Merci. La prochaine, et ma dernière, soyez  
3 très à l'aise si vous ne voulez pas y répondre  
4 parce que vous n'avez pas le mandat, je demanderai  
5 à ce moment-là à votre... je demanderai  
6 probablement à... pas probablement, je demanderai à  
7 votre avocat de le plaider.

8 Je fais référence à la preuve d'EMB puis  
9 au... parce que le témoignage de ce matin de  
10 monsieur Wu sur la notion de compensation que les  
11 gens devaient demander pour les clients point à  
12 point. Qu'en est-il des membres de l'AHQ-ARQ sur  
13 cette question-là de compensation? Vous n'êtes pas  
14 des point à point, on comprend que vous relevez du  
15 Distributeur, mais qu'en est-il pour vous, est-ce  
16 que vos clients ont regardé cette question-là, vous  
17 ont donné instruction sur cette question-là?

18 R. Je vais utiliser votre... le « joker » que vous  
19 m'avez donné et je vais laisser maître Cadrin  
20 répondre à cette question.

21 Me MARC TURGEON :

22 Maître Cadrin, je n'ai pas besoin de la répéter,  
23 vous l'avez prise en note. Il y aura les notes  
24 sténos, de toute façon, vous pourrez me relire.  
25 Alors, quand madame la présidente va arriver sur la

1 question des... de la plaidoirie, elle pourra...

2 Q. [130] Alors, moi, ça fait le tour. Merci de vos  
3 réponses.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup.

6 Q. [131] Je n'ai qu'une seule question et elle porte  
7 sur la page 4 de votre présentation, soit sur votre  
8 recommandation numéro 7. Je voulais juste bien voir  
9 le cadre, là, dans lequel vous faites cette  
10 recommandation-là. On avait parlé ce matin un petit  
11 peu des analyses de sensibilité pour les... voyons!  
12 Moi aussi, la journée avance. Les demandes  
13 d'investissements puis de voir comment que...  
14 qu'est-ce qu'on pourrait fournir à ce moment-là  
15 dans ces dossiers-là d'investissements. Est-ce que  
16 ça s'insère dans le même type ou dans le sens où ce  
17 que vous souhaitez qui soit fait avec Chamouchouane  
18 et tout ça, parce que là vous demandez quand même  
19 quelques années, là, c'est que vous voulez faire de  
20 Chamouchouane, en quelque sorte, une étude de cas  
21 pour améliorer la fameuse formule polynomiale ou...  
22 enfin, les formules mathématiques utilisées pour  
23 les prochains dossiers d'investissements. Parce  
24 qu'on s'entend, là, qu'on ne défera pas la ligne,  
25 là, hein? Je ne pense pas. On ne la déplacera pas

1 non plus, là, c'est vraiment en faire comme une  
2 étude de cas. Est-ce que je comprends bien?

3 R. Non, non, c'est ça, c'est sûr que c'est profiter du  
4 passé et des données réelles pour mieux calibrer,  
5 ou je cherche la traduction de « fine tuner » notre  
6 équation pour le futur, pour les autres projets.  
7 Puis on va la même chose dans le 4052, c'est  
8 exactement la même formule, avec le même facteur de  
9 pertes et puis on dit, bien, là on a vu, tu sais,  
10 que ce n'était pas le bon facteur de pertes. Alors,  
11 profitons de ça et, à chaque fois... C'est pour ça  
12 que peut-être quelqu'un pourrait nous dire : « Bien  
13 oui, mais deux mille seize (2016), là, ce n'est pas  
14 un bon représentant. » Alors, si on le fait déjà  
15 sur trois, quatre, cinq ans puis la prochaine fois,  
16 quand on se reverra dans dix (10) ans, on dira,  
17 bien, qu'est-ce que Micoua-Saguenay... si jamais il  
18 est construit, combien... tu sais...

19 (14 h 47)

20 Alors, c'est toujours, vous vous souvenez dans les  
21 dossiers d'investissement, bien, on parle beaucoup  
22 de l'acuité des prévisions puis le facteur de  
23 glissement. Alors c'est un peu la même chose ici.  
24 Comment, t'sais, comment on peut améliorer nos  
25 prévisions. D'ailleurs, les prévisionnistes, que ce

1 soit des prévisionnistes en prévision de la demande  
2 ou les prévisionnistes en prévision des apports  
3 hydrauliques, bien, ils profitent toujours de ce  
4 retour d'expérience. C'est un peu le but de ça.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [132] Dans ce sens-là, ça pourrait être fait de la  
7 même façon qu'avec les analyses de sensibilité, ça  
8 n'a pas besoin d'être résolu dans les prochaines  
9 semaines. Ça pourrait se faire soit dans le cadre  
10 d'un dossier générique dans des séances de travail  
11 ou dans un autre contexte si c'est à des fins d'en  
12 faire une étude de cas, à défaut d'une meilleure  
13 expression?

14 R. Oui, tout à fait. Je pense que... D'ailleurs, on le  
15 voit ici, dossier générique qui pourrait inclure et  
16 ça et la question du calcul des pertes, et qui  
17 pourrait très bien... Évidemment, on voit le calcul  
18 des pertes, c'est quoi les BRD, et caetera. C'est  
19 un peu plus technique. Donc, des séances techniques  
20 pourraient s'y prêter très bien. Ça pourrait s'y  
21 prêter très bien.

22 Maintenant, je vous entends dire « analyse  
23 de sensibilité ». Puis je vais faire un petit  
24 commentaire là-dessus. Et puis dans le 4052, je  
25 pense, on nous a produit une analyse de

1           sensibilité. Or, souvenez-vous tantôt quand je vous  
2           ai dit le facteur de pertes de zéro virgule cinq un  
3           un (0,511). O.K. Dans l'année deux mille seize  
4           (2016) pour Chamouchouane-Duvernay, je vous ai dit  
5           que c'était zéro virgule quarante-six (0,46), O.K.,  
6           que la réalité deux mille seize (2016) nous donne.

7                        Peut-être que si on fait d'autres années,  
8           on va avoir un autre chiffre. C'est pour ça que  
9           c'est important d'avoir d'autres tests. Je ne veux  
10          pas avoir une analyse de sensibilité centrée sur  
11          zéro virgule cinq un un (0,511). Je veux avoir une  
12          analyse de sensibilité centrée sur zéro point  
13          quarante-six (0,46). Comprenez-vous! Parce que, là,  
14          le Transporteur nous dit, bien, inquiétez-vous si  
15          c'est zéro point quarante-six (0,46), notre projet  
16          est encore valable.

17                        Bien nous, on dit non. On dit,  
18          actuellement, nous ce qu'on pense, puis on l'a même  
19          dit il y a trois, quatre ans, là, le zéro virgule  
20          cinq un un (0,511) est trop élevé. Admettons que la  
21          bonne valeur, c'est zéro virgule quatre six (0,46)  
22          ou zéro... bien, je veux avoir une analyse de  
23          sensibilité sur zéro quarante et un (0,41) puis sur  
24          zéro cinquante et un (0,51) et non pas à partir  
25          d'une donnée qu'on considère erronée de zéro

1 virgule cinq un un (0,511). Je ne sais pas si vous  
2 voyez ce que je veux dire, là. L'analyse de  
3 sensibilité, il faut qu'elle parte d'une valeur  
4 mieux centrée.

5 Q. [133] Merci beaucoup. Je veux juste vérifier que je  
6 n'en ai pas d'autres. Non, vous avez déjà répondu  
7 aux autres questions. Alors, je vous remercie  
8 beaucoup.

9 Avez-vous un réinterrogatoire, Maître Cadrin?

10 Me STEVE CADRIN :

11 Non, je n'ai pas de réinterrogatoire. Je veux  
12 simplement faire, un peu comme mon confrère maître  
13 Fréchette qui s'est levé à quelques reprises  
14 pendant les témoignages des témoins pour dire sa  
15 façon de penser sur certains sujets, vous dire  
16 qu'est-ce qui nous intéresse beaucoup pour ma  
17 clientèle AHQ-ARQ, c'est des lignes à un point un  
18 milliard (1,1 G\$) puis des lignes à huit cents  
19 millions (800 M\$) qui sont construites avec des  
20 taux de pertes puis avec des éléments sauvés sur  
21 des taux de pertes sur des lignes qui ne sont  
22 peut-être pas tout à fait la bonne ligne. On a  
23 reconnu l'erreur. Mais sur des taux de pertes qui  
24 ne sont pas tout à fait solides avec ce qu'on a  
25 constaté actuellement. C'est mon premier élément de

1 réflexion que je vous lance immédiatement.

2           Ça, c'est un chiffre qui frappe pas mal  
3 plus que le « twiking », permettez-moi  
4 l'expression, du taux de pertes actuel dont on  
5 parle, nous intéresse quand même. Comprenez-moi  
6 bien! Mais il y a des dossiers... Parce qu'on  
7 parlait d'urgence puis je ne veux pas plaider plus  
8 que ça. J'arrête, là. Mais on parle d'urgence. Oui,  
9 il y en a une urgence. Ça fait trois ans qu'on en  
10 parle. On en parlera tantôt en plaidoirie.

11           Puis je vous dirais que je n'aurai pas  
12 grand-chose à ajouter sur ce que monsieur Raymond  
13 vient juste de dire, et là je vous vois venir avec  
14 la planification de la plaidoirie, si ce n'est que  
15 de répondre à ce que maître Fréchette va dire.  
16 Alors, si jamais il faut qu'on produise des choses  
17 écrites, parce que vous avez évoqué cette idée-là,  
18 j'aimerais être capable de répondre à maître  
19 Fréchette et non pas de plaider en même temps que  
20 maître Fréchette sans savoir ce qu'il va dire.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Ça nous amène effectivement à la planification.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Ça complète la preuve d'AHQ-ARQ. Excusez-moi!

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Et vous êtes libéré. Merci, Monsieur Raymond.

3 Et en fait, c'est ça, ça nous amène sur la  
4 planification des plaidoiries, parce qu'il est  
5 quatorze heures quarante-sept (14 h 47). Et je  
6 n'avais pas l'intention de repousser le début de  
7 l'audience avec le MRI. Nous avons déjà quelques  
8 difficultés avec les disponibilités des témoins. Si  
9 on retarde d'autant la preuve sur le sujet, bien,  
10 on va se faire prendre en bout de piste et puis on  
11 ne sera pas capable de passer l'ensemble de la  
12 preuve sur le MRI. Alors, ce qui s'annonce, c'est  
13 effectivement des plaidoiries écrites.

14 (14 h 51)

15 ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Il va y avoir... on peut certainement faire des  
18 dates différentes, c'est habituellement ce qu'on  
19 fait lorsque tout le monde a terminé.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Pourquoi on ne plaide pas tout à la fin en même  
22 temps? Je me posais la question peut-être... Parce  
23 qu'il manque de temps?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bien, c'est... c'est...

1 Me STEVE CADRIN :  
2 Bien, tant qu'à plaider par écrit là.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Mais, en fait, c'est...  
5 Me STEVE CADRIN :  
6 Je regarde le côté ici parce que...  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 C'est peut-être une solution.  
9 Me STEVE CADRIN :  
10 Là vu qu'on est ici puis...  
11 Me YVES FRÉCHETTE :  
12 Bien, si vous voulez m'écouter, vous devrez subir  
13 l'oral, malheureusement, mais... Bon.  
14 Me STEVE CADRIN :  
15 Moi, Maître Fréchette, je veux vous écouter, je  
16 vous l'ai dit déjà.  
17 Me YVES FRÉCHETTE :  
18 Bien non, mais... c'est ça.  
19 LA PRÉSIDENTE :  
20 Maître Fréchette, ça va toujours nous faire  
21 plaisir, mais là il est trois heures (15 h 00)  
22 et...  
23 Me YVES FRÉCHETTE :  
24 Non, non, non.  
25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... et finir à six heures (18 h 00) ce soir...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui. Non.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... ne nous préparera pas beaucoup pour demain  
7 matin.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 De toute façon, madame Rosa... Non, non. Je vous  
10 l'avais dit tantôt. La fin de journée commençait à  
11 repousser vos facultés qui sont d'un intellectuel  
12 très élevé. Et les miennes, je peux vous dire, je  
13 me sens moins frais en fin de journée, pas  
14 physiquement, mais intellectuellement.

15 Alors, écoutez, moi, je ferais un petit peu  
16 de pouce sur ce que maître Cadrin a suggéré. Je  
17 pense qu'il y a des sujets sur lesquels l'écrit, je  
18 pense, donne toujours un éclairage excellent.

19 Ici, on va discuter de toutes sortes  
20 d'aspects. D'aspects commerciaux peut-être que vous  
21 aurez des questions à mon égard sur des aspects  
22 commerciaux, sur peut-être des questions générales  
23 ou philosophiques sur le passé, des approches  
24 commerciales.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça peut arriver, c'est déjà arrivé.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Peut-être que vous allez vouloir avoir une  
5 discussion avec moi et avec mes collègues, sans  
6 aucun doute. Mais, ces discussions-là sont toujours  
7 pour « l'intérêt de la science », entre guillemets,  
8 parce que le Transporteur va se positionner à un  
9 moment précis quand ses travaux seront faits.

10 Alors, dans ce cas-ci, peut-être que l'oral  
11 aura une... sûrement alimenté par un support écrit,  
12 mais je pense que l'oral cette fois-ci peut-être  
13 aura pour vous une certaine valeur.

14 Il y a trois nouveaux éléments qui sont  
15 ressortis aujourd'hui, c'est-à-dire la mise en  
16 place d'un mécanisme réglementaire du type compte  
17 d'écart. Ça, je dois quand même valider à  
18 l'interne. Si pendant une certaine période, je me  
19 pose une question à laquelle je n'ai pas de  
20 réponse, mais si pendant une certaine période on a  
21 la mise en place d'un compte d'écart, il y a toutes  
22 sortes de nouveaux mécanismes qu'on va mettre en  
23 place dont des mécanismes de partage. Alors,  
24 comment tout ça s'insère l'un dans l'autre?

25 J'aimerais ça en discuter avec mon... la

1 personne à ma gauche, la personne derrière, les  
2 personnes que j'apprécie, que j'admire et que  
3 j'adore. Alors, ça, c'est une des choses.

4 La deuxième, c'est que vous avez esquissé  
5 avec des... avec des représentations d'un  
6 représentant d'EBM, la mise en place d'audit ou  
7 d'une certaine forme de rétroaction par rapport à  
8 ce qu'on fait qui serait d'un oeil externe. Ça, il  
9 y a quand même une réflexion de notre côté à avoir,  
10 sur comment ça s'insérerait? Comment on pourrait  
11 déployer ça? À quel moment? Pour avoir participer  
12 dans d'autres forums là À des audits de... pas de  
13 cette nature-là, mais de d'autres forums, il y a un  
14 défi là. Il y a un défi temporel, il y a un défi de  
15 mise en place. Alors, il y a peut-être des  
16 discussions à avoir entre nous avant pour voir  
17 comment tout ça pourrait se faire.

18 Le troisième élément qu'on a compris qui  
19 était d'importance, je crois, pour la Régie puis  
20 qui a été soutenu par plusieurs, c'est le  
21 calendrier des travaux qu'on va mettre en place  
22 avec l'IREQ. Alors, peut-être que d'ici la semaine  
23 prochaine là, je pense que monsieur Truong a fait  
24 une annonce très précise sur... je ne le paraphrase  
25 pas, il A DIT : SUR le dessus de la pile, hein!

1 C'est ce qu'il a dit. Alors, je pense que là-  
2 dessus, si on pouvait d'ici là bonifier un petit  
3 peu, ça va peut-être nous permettre de vous donner  
4 au moins des indications sur les étapes qu'on  
5 anticipe puis qu'est-ce qu'on voit dans un court  
6 moyen avenir.

7 Tout ça pour dire que j'étais plutôt pro à  
8 vous suggérer qu'on plaide jeudi tous ces aspects-  
9 là. Je devrais avoir... je devrais être en mesure  
10 d'avoir eu les réponses à ces quelques  
11 questionnements. Peut-être en aurez-vous d'autres  
12 d'ici là qui me permettront de discuter avec  
13 monsieur Verret et son équipe. Et puis ça permettra  
14 à tout le monde là d'être présent. C'est les mêmes  
15 gens de toute façon, on n'a pas des intervenants  
16 qui sont différents.

17 Et puis je pense que le vendredi est une  
18 journée disponible. Alors, peut-être que ce quelque  
19 délai-là supplémentaire, bien fera que peut-être le  
20 vendredi je pourrai répliquer ou quelque chose du  
21 genre là. Ce qui permettra à tout le monde de  
22 compléter à l'intérieur des deux semaines que vous  
23 vous êtes données.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Une question avant qu'on discute parce que vous

1           avez amené trois sujets ou peut-être que vous  
2           amèneriez des éléments de réponse supplémentaire.

3           Me YVES FRÉCHETTE :

4           Bien oui. C'est sûr.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Oui. Mais, c'est juste parce que je vois que le  
7           jeudi, hein, c'est vous et puis tout de suite  
8           après, bien évidemment, c'est la plaidoirie des  
9           intervenants. Il y a le mercredi. Si vous étiez en  
10          mesure d'avoir les informations, ne pas nous  
11          surprendre le jeudi avec vos réponses si vous les  
12          avez précédemment, mettons le mardi ou le mercredi,  
13          de les déposer comme vous le déposiez en  
14          engagement, pour informer l'ensemble des  
15          participants?

16          (14 h 57)

17          Me YVES FRÉCHETTE :

18          Réglementation dynamique, transparente, vous le  
19          savez, c'est des mots que je vous... Mais, oui, je  
20          vous entends, je vous comprends et c'est toujours

21          Me YVES FRÉCHETTE :

22          toujours agréable d'avoir les choses le plus  
23          possible en amont pour pouvoir échanger. Puis  
24          encore une fois, si jamais ça n'arrivait pas, je  
25          vous entends, là, mais si jamais ça n'arrivait pas,

1 dîtes-vous que c'est pas de la mauvaise tête de ma  
2 part, c'est que notre réflexion n'est pas encore  
3 aboutie, puis qu'on doit quand même se concerter.  
4 Et vous seriez surpris, là, parfois ça va jusqu'à  
5 la dernière minute parce qu'on recherche toujours à  
6 se présenter ici à la Régie avec les réponses les  
7 plus saines ou qui vont chercher le plus large  
8 consensus, mais au-delà de ça, je vous ai bien  
9 entendu. Si on peut, en amont, vous donner un  
10 premier embryon de réponse sur ces aspects-là, on  
11 le fera.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Fréchette.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Sur le même sujet, les trois sujets que vous nous  
18 parliez. C'est juste qu'on veut être sûr qu'il ne  
19 s'agit pas d'une nouvelle preuve parce que...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Non, non, non, c'est de l'argumentai... c'est de  
22 l'argument. C'est de l'argument.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui, oui, c'est ça, parce que...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est des arguments, là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... si vous deviez arriver avec quelque chose de  
5 substantiel, par exemple, avec l'IREQ, bien là,  
6 évidemment, on...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Bien l'IREQ c'est un calendrier. Moi, je pense que  
9 l'acuité c'est un calendrier, là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui, mais...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Les travaux, c'est assez décrit dans la preuve.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, je le sais, c'est parce que vous aviez dit :  
16 bien les nouveaux sujets sont arrivés. Alors si,  
17 par exemple, vous arriviez avec une nouvelle  
18 méthode pour inclure un expert indépendant avec  
19 l'IREQ.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Non, non, non, non.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bien...

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Non, non, c'est pas ça, c'est pas ça du tout, là.

1           Moi, ce que je me suis... je ne voulais pas vous  
2           causer... je vous ai courroucée hier, je ne veux  
3           surtout pas vous indisposer aujourd'hui.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Non, mais c'est parce qu'on me rappelait une  
6           vérité, là, ici, là, nous sommes dans le dernier  
7           sujet de la tarifaire.

8           Me YVES FRÉCHETTE :

9           Oui, oui, oui.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          On n'est pas encore en délibéré pour la  
12          tarifaire...

13          Me YVES FRÉCHETTE :

14          Tout à fait.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          ... parce qu'il me manque le taux de pertes.

17          Me YVES FRÉCHETTE :

18          Tout à fait.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Alors si vous voulez une décision en matière  
21          tarifaire, il ne faudrait pas repartir le tout...

22          Me YVES FRÉCHETTE :

23          Tout à fait.

24          LA PRÉSIDENTE :

25          ... parce que vous ne l'aurez pas avant juillet.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Puis d'habitude, vous êtes triste.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Je comprends très bien la préoccup... je comprends  
7 très bien, on comprend très bien la préoccupation,  
8 mais les représentations que vous avez eues jusqu'à  
9 maintenant étaient beaucoup tournaient autour...  
10 l'IREQ, c'est quand? L'IREQ, ça va arriver quand,  
11 ça, là? Quand est-ce qu'on va voir? Alors, c'est  
12 soit au niveau du calendrier. Alors, si j'anticipe  
13 peut-être, en étant appréciant, que dans la  
14 décision, il y aurait des suivis qui nous seraient  
15 demandés à ces égards-là, bien si je peux au  
16 moins... on peut au moins, comme Transporteur, vous  
17 donner une plage temporelle à l'intérieur de  
18 laquelle il y a une zone de confort où on va être  
19 capable de vous livrer quelque chose plutôt que de  
20 rater le premier but à la première occasion. C'est  
21 dans ce sens-là que je voulais volontariser...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 ... vraiment un calendrier, là, puis si, comme vous

1 l'avez dit, si je peux vous le soumettre avant de  
2 façon globale, je le ferai, le message est bien  
3 entendu.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Au niveau du vérificateur externe, bien là, ça  
8 prend plus d'acuité. C'est vraiment de voir de  
9 notre côté, encore une fois, comment on pourrait...  
10 je le vois tout de suite, ce que je vous plaiderais  
11 sur ces sujets-là, tout à fait.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Mais je veux valider encore ça, puis aussi c'est de  
16 l'insérer dans notre processus réglementaire puis  
17 dans une plage de temps qu'il soit possible et  
18 raisonnable de faire, là, t'sais.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est juste que la préoccupation, évidemment,  
21 c'était juste de voir que c'est des éléments qui  
22 doivent être plaidés. Il y a des faits qui peuvent  
23 être donnés, mais plus vous donnez de faits plus  
24 vous ouvrez la porte à un contre-interrogatoire.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ah, ce sera des opinions, puis mes collègues  
3 pourront s'y prononcer. Ce sera de la nature  
4 beaucoup plus de l'opinion, ce ne sera pas des  
5 faits, là. Loin de moi, là, mais c'est certain que  
6 le procureur du Transporteur qui va se présenter  
7 ici devant vous aura un mandat.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ah, ça...

10 (15 h 01)

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Alors, ça, là-dessus, mes collègues et vous-mêmes,  
13 vous pouvez vous assurer que je ne viens pas parler  
14 pour moi-même. J'ai toujours le plaisir de  
15 collaborer avec des gens extrêmement compétents,  
16 alors quand je m'exprime auprès de vous, j'ai le  
17 plaisir d'avoir leurs assentiments d'abord.

18 Alors, j'aurai un mandat puis mes collègues  
19 pourront réagir. Ça, vous avez ma parole là qu'on  
20 n'arrivera pas avec des choses qui les prendraient  
21 et vous, et eux, et où est le processus, et qui  
22 nous le lanceraient en vrille là vers un univers  
23 inconnu. Alors, non, non, ce n'est pas l'objectif,  
24 mais c'est quand même de vous offrir à tous, sur  
25 une problématique qui n'est pas agréable à

1 présenter là. Je peux vous dire que dès juillet,  
2 quand on est venu présenter les résultats de  
3 l'étude, avec les erreurs qu'on avait identifiées,  
4 ce n'était pas un pique-nique à Kensington Park.  
5 Alors, c'est certain que ce n'était pas quelque  
6 chose qui nous plaisait.

7 Puis pour le compte d'écart, bien, c'est  
8 une acuité qui est arrivée aujourd'hui. Vous avez  
9 eu des lignes de questions qui ont été abordées, ça  
10 va tourner, les plaidoiries vont tourner autour de  
11 ça.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est l'engagement numéro 6, d'ailleurs?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Oui. C'est ça, puis les plaidoiries vont rester  
16 autour de ça. Mais encore une fois, l'oral là-  
17 dessus, je pense, va nous donner à tous peut-être  
18 un meilleur échange.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Ça va?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ce qu'on va s'entendre, pour l'instant...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Est-ce que vous auriez un grand inconfort que  
3 l'engagement 6 soit plaidé plutôt que déposé ou...  
4 Parce que, bon, c'est vraiment une question de...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est une question de position.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 À moins que vous emmeniez certains faits, là, que  
11 vous vouliez qu'on regarde.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Non. Ça serait vraiment des questions de positions  
14 puis ça va être des questions du type qui tournent  
15 un peu autour des questions que j'ai posées à  
16 monsieur Raymond sur comment on pourrait  
17 opérationnaliser, comment la relation s'établit  
18 maintenant pour la détermination du tarif deux  
19 mille dix-neuf (2019), qu'est-ce qu'on voit dans  
20 les travaux à venir, qu'est-ce que vous avez  
21 entendu sur les prochaines étapes.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je n'ai pas de difficulté. Est-ce que vous...

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 C'est de la nature de l'argument. Moi, je vais vous

1 dire...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Si vous en faites un argument, je n'ai pas de  
4 difficulté.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Moi, je pense que oui, ça serait...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Si jamais vous voulez proposer un autre outil  
9 réglementaire, bien là, ça va être autre chose.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Non. Non. Non.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 On va rester dans ces eaux-là. Ça va être vraiment  
16 du niveau de l'argument.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Des fois, vous pouvez...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Avec un...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... être créatif.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Vous savez, j'essaie de me brider le plus possible.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, à moins que j'aie des objections de la part  
3 des intervenants sur le fait de plaider jeudi  
4 prochain la notion du taux de pertes, on entendra  
5 ça jeudi. Alors, pour être précise, le jeudi vingt-  
6 quatre (24) janvier en même temps que le sujet du  
7 MRI. Alors, on s'entend là-dessus. Alors, on va se  
8 revoir demain matin à neuf heures (9 h), pour la  
9 portion MRI du dossier. Alors, je vous remercie.

10

11 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

12

13

1 ~~SERMENT D'OFFICE~~

2

3 Nous, soussignés, JEAN LAROSE, et ROSA FANIZZI,  
4 sténographes officiels, certifions sous notre  
5 serment d'office que les pages qui précèdent sont  
6 et contiennent la transcription fidèle et exacte  
7 des témoignages et plaidoiries en l'instance, et  
8 ce, conformément à la Loi.

9 Et nous avons signé,

10

11

12

13

14 JEAN LAROSE

15

16

17

18

19

20 ROSA FANIZZI